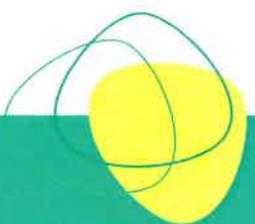




Contrat de relance et de transition écologique

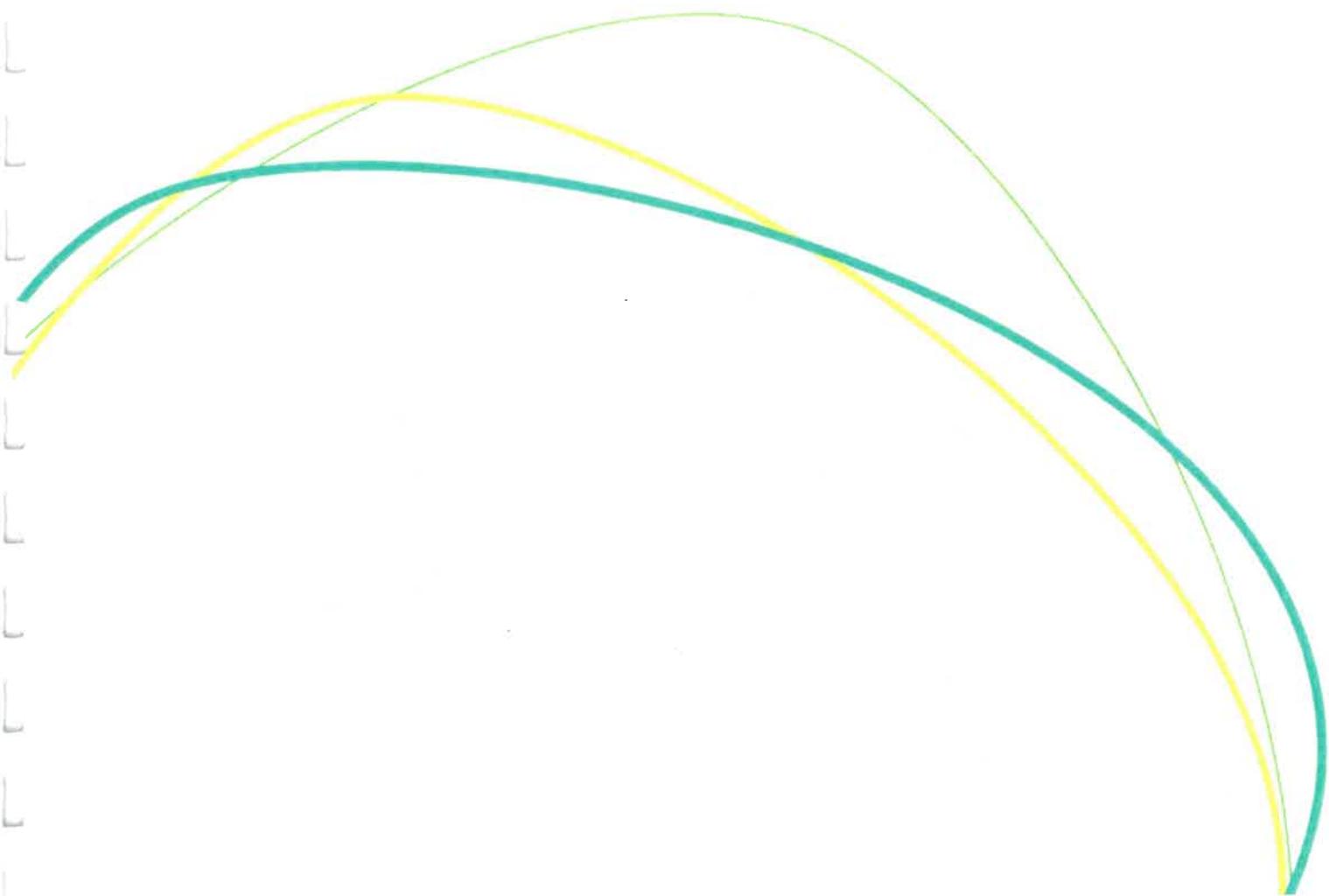




SOMMAIRE

I.	Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique	P 3
II.	Territoire et stratégie	P 19
II.1.	Les documents de référence pour le diagnostic du territoire de la Communauté de communes ELAN	P 20
II.2.	Synthèse des caractéristiques et des enjeux de développement du territoire	P 22
III.	Fiches actions	P 27
IV.	Synthèse du CRTE	P 195
V.	Maquette financière pluriannuelle	P 199
VI.	Indicateurs de réalisation	P 205

I.
**Contrat de Relance et de
Transition Ecologique**



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature



ENTRE

La Communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature

Représenté par son Président, Monsieur Alain AUZEMERY, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération du Conseil communautaire en date du 25/03/2021,

Ci-après désigné par « Communauté de communes »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par la Préfète de la Haute-Vienne, Madame Fabienne BALUSSOU,

Ci-après désigné par « l'État » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les Régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des Contrats de Plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les Contrats de Relance et de Transition Ecologique ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020, relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de communes Élan Limousin Avenir Nature, autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable.

Le CRTE mobilisera l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le CRTE contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles afin de conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

1.1 Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

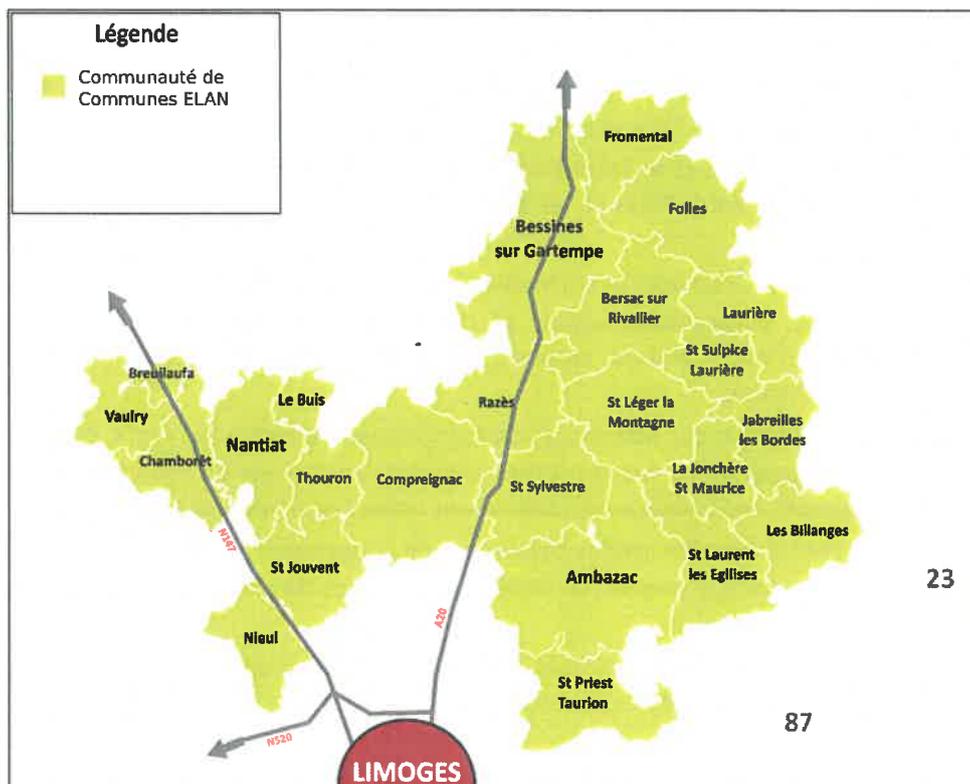
Le territoire de la Communauté de communes ELAN et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

La Communauté de communes ELAN est un territoire :



- localisé en Haute-Vienne, au nord de Limoges, regroupant 24 communes et près de 28 000 habitants ;
- organisé autour de trois « pôles structurants » : Ambazac (5 667 habitants), Bessines-sur-Gartempe (2 836 habitants) et Nantiat (1 598 habitants) ;
- structuré par l'autoroute A20 (Vierzon-Montauban) dans sa portion gratuite puis par les nationales 147 (Limoges-Poitiers) et 141 (Limoges-Angoulême) ;
- implanté sur les Monts d'Ambazac, zone montagneuse et forestière culminant à 701 mètres d'altitude au Puy de Sauvagnac, et une partie des Monts de Blond.

La Communauté de Communes ELAN est également un EPCI constitué le 1^{er} janvier 2017 suite à la fusion de 3 Communautés de communes (Monts d'Ambazac et Val du Taurion, Aurence Glane Développement, Porte d'Occitanie).



1.2 Etat des lieux écologique du territoire

Le territoire de la Communauté de communes ELAN s'étend sur les Monts d'Ambazac, zone montagneuse et forestière culminant à 701 mètres d'altitude au Puy de Sauvagnac, et une partie des Monts de Blond.

Il accueille sur son sol granitique un paysage diversifié abritant une faune et une flore de qualité, parfois remarquables.

Parmi les éléments caractéristiques du paysage local, citons :

- les vallées de la Gartempe, de l'Ardour et du Taurion surplombées d'un relief verdoyant et vallonné, parfois abrupt, offrant une diversité de points de vue ;

A noter que la Gartempe et le Taurion sont classés pour permettre la libre circulation des poissons migrateurs au titre de l'article L432-6 du Code de l'Environnement. Elles bénéficient aussi d'une protection au titre de Natura 2000.

- les étangs et les lacs dont certains ont été aménagés pour la pratique d'activités de loisirs et l'accueil touristique (Saint-Pardoux, Pont à l'Age, Jonas...);
- les bocages auxquels sont associées des prairies naturelles et artificielles représentatives d'activités agricoles;
- les tourbières localisées sur les hauteurs, sur des sols granitiques. Le territoire en compte trois : les Dauges, Chante-Rivière et Malley.

La tourbière des Dauges a été classée Réserve Naturelle Nationale en 1998. Elle est aussi incluse dans plusieurs autres zonages de protection et d'inventaire, notamment en zone Natura 2000. Le site de la tourbière des Dauges s'étend sur 200 ha sur la commune de Saint-Léger-la-Montagne et est géré par le Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin (CEN Limousin).

Enfin, l'élément le plus emblématique du Paysage local est sans conteste le massif forestier des Monts d'Ambazac prolongé par celui des Monts de Blond. En effet, la forêt est omniprésente sur le territoire. Combinée aux haies vives ou arborées du bocage et aux collines, elle contribue à compartimenter l'espace en petites unités de dimensions réduites et ainsi, à caractériser le paysage d'ELAN.

Le territoire communautaire dispose de 4 sites Natura 2000 de type ZSC (zone spéciale de conservation) :

- La tourbière des Dauges,
- Les mines de Chabannes (Ambazac, Saint-Sylvestre, Razès),
- La vallée du Taurion et ses affluents (Ambazac, Les Billanges, Saint-Laurent-les-Églises),
- La vallée de la Gartempe et ses affluents (Bersac-sur-Rivalier, Bessines-sur-Gartempe, Breuilaufa, Chamboret, Folles, Laurière, Saint-Sulpice-Laurière, Vaulry).

2.9% des forêts du territoire se situent sur ces 4 sites Natura 2000 soit 828ha.

Les habitats prioritaires présents sur ces 4 sites Natura 2000 sont :

- Tourbières hautes actives,
- Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes,
- Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion,
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*,
- Tourbières boisées.

Des espèces d'intérêt communautaire sont présentes sur ces 4 sites Natura 2000. Notons à titre d'exemple, la loutre d'Europe, le saumon atlantique, le sonneur à ventre jaune et plusieurs espèces de chauves-souris (petit et grand rhinolophes, barbastelle d'Europe, grand murin, murin à oreilles échancrées, etc.).

Un arrêté de protection de biotope est présent sur le territoire pour la préservation de l'étang de la Crouzille et ses abords immédiats et s'étend sur 93ha. Cet étang est l'une des trois retenues d'eau du territoire alimentant la ville de Limoges en eau potable. Les principales espèces concernées par l'arrêté de protection de biotope sont les suivantes :

- Faune : Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Sérotine commune, Murin à oreilles échancrées, Barbastelle
- Flore : Flûteau nageant, Littorelle des étangs, Isoète à spores épineuses, Utriculaire australe, Drosera intermédiaire

En tout, le territoire est couvert par pas moins de 20 ZNIEFF de type 1 et par 5 ZNIEFF de type 2. Seule cinq communes du territoire n'ont pas de ZNIEFF : Fromental, Nantiat, Le Buis, Saint-Jouvent et Nieul. 30% des forêts du territoire sont incluses dans un périmètre ZNIEFF soit 8393ha.

Le territoire dispose d'un site d'observation de la SEPOL (société pour l'étude et la protection des oiseaux en Limousin) sur la commune de Saint-Léger-la-Montagne qui permet d'inventorier les oiseaux.

Davantage de précisions chiffrées sur l'état des lieux écologique du territoire, sont disponibles dans la charte forestière et le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes ELAN.

Article 2 – Ambition du territoire de la Communauté de communes ELAN

Le projet de territoire de la Communauté de communes ELAN a été approuvé en septembre 2014 par les anciennes Communautés de communes Monts d'Ambazac et Val du Taurion, Porte d'Occitanie, Aurence Glane Développement, dont la fusion a donné naissance à la Communauté de communes ELAN le 1^{er} janvier 2017. Ce projet de territoire est aujourd'hui porté par la Communauté de communes ELAN.

Il s'appuie sur un diagnostic territorial détaillé dont découlent des enjeux de développement ainsi que des objectifs stratégiques et opérationnels (cf article 3). Par ailleurs, il résulte d'un important travail de réflexion et de projection mené en étroite concertation avec les élus et acteurs socio-professionnels locaux ainsi qu'avec les partenaires institutionnels.

Les réflexions poursuivies ont amené les élus et les acteurs socio-professionnels du territoire d'ELAN à partager les **principaux éléments de constat suivants** :

... s'agissant des caractéristiques socio-démographiques :

- Une population qui évolue :
 - ⇒ dans sa structure socio-professionnelle : le nombre d'emplois agricoles et industriels diminue alors que celui des emplois du tertiaire, notamment des professions intermédiaires et des employés, augmente ;
 - ⇒ dans ses relations avec son territoire de résidence. En effet, les mobilités grandissantes des populations induisent de nouveaux modes de vie, de nouvelles temporalités et de nouvelles relations sociales. Elles redessinent également les « territoires vécus » et rapprochent la campagne de la ville et inversement : les lieux de travail, les lieux de consommation, les lieux de loisirs... sont de plus en plus distincts du lieu de résidence. Elles ont donc un impact plus important, source de déséquilibres, sur les territoires de résidence et notamment sur leur tissu commercial, productif et associatif, leurs services, leur offre de loisirs, leurs équipements et leurs relations sociales. Le diagnostic présenté démontre les effets liés à ces mobilités et aux relations qui existent entre ELAN et l'agglomération de Limoges à partir des flux de populations ;
- La structure sociale du territoire est marquée par une augmentation et un vieillissement plus ou moins fort de la population dont les revenus sont dans l'ensemble moyennement élevés ;
- Le manque d'ouverture de la population locale et d'image positive d'elle-même et de son territoire freine l'attractivité générale d'ELAN ainsi que les initiatives innovantes et créatives ;

... s'agissant des caractéristiques économiques :

- ELAN capte une manne importante de « richesses » en provenance du bassin d'emplois de Limoges, issues des transferts de masse salariales. Cependant, ces « richesses » ne sont que très peu redépensées sur le territoire mais reviennent plutôt sur Limoges et son agglomération ; d'où la difficulté pour le territoire de maintenir ses commerces en activité dont le nombre diminue. Ceci

impacte donc négativement son attractivité globale (résidentielle, touristique, économique...), son économie, ses emplois de proximité et renforce son évolution vers une fonction « dortoir ». Il semble donc important de relancer l'économie de proximité et de recentrer la consommation localement pour renverser ces tendances ;

- L'économie productive exportatrice d'ELAN (agriculture, industrie...) est faible et s'affaiblit de plus en plus ; pourtant elle constitue un élément d'équilibre dans le fonctionnement économique général des territoires ;
- La nature du modèle de développement de la Communauté de communes traduit une certaine forme d'« atonie » généralisée marquée par la prédominance des revenus dortoirs et des pensions de retraite ;

... s'agissant des potentiels de développement :

- La proximité de l'agglomération de Limoges représente une opportunité d'emplois pour les habitants du territoire. Son bassin de consommation pourrait constituer un levier de valorisation des ressources locales et donc de création d'activités et d'emplois de proximité ;
- Le territoire dispose de ressources de qualité (bois, eau...), de productions locales à valeur ajoutée (agriculture, artisanat...) et d'un patrimoine bâti et culturel d'intérêt ; l'ensemble constituant des potentiels de développement actuellement sous valorisés ;
- Le cadre de vie et notamment l'environnement naturel, représente un facteur d'attractivité pour le territoire.

Au regard de ces différents éléments, l'Attractivité dans un contexte urbain/rural cristallise l'ensemble des enjeux sur lesquels la Communauté de communes souhaite s'investir.

En effet, il semble important, aux yeux des acteurs locaux, de travailler sur cette notion pour :

- Relancer l'économie locale, tant productive que de proximité ;
- Faire vivre et animer le territoire en développant du lien social entre les personnes ;
- Faire germer un sentiment d'appartenance et de fierté de la population envers son espace de vie.

Cette attractivité doit être repensée selon les nouvelles fonctionnalités du territoire (résidentielle, récréative, touristique, productive) induites par les nouvelles mobilités des populations, par les évolutions technologiques (le numérique) et par les conjonctures mondiales (crise économique, lutte contre le réchauffement climatique...). Elle doit également être réfléchie en intégrant systématiquement les relations de ces fonctionnalités avec l'agglomération de Limoges.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le projet de territoire de la Communauté de communes s'articule autour d'une priorité ciblée consistant à « renforcer l'attractivité du territoire pour qu'il s'affirme comme un espace d'accueil et de vie ».

De manière générale, l'attractivité d'un territoire repose sur sa capacité à générer de l'économie tout en offrant des conditions de vie satisfaisantes (habitat, services, commerces, loisirs...) En d'autres termes, elle dépend d'un équilibre entre économie résidentielle et économie productive.

Sur ces considérations, les élus et les socio-professionnels d'ELAN ont choisi de traiter l'attractivité de leur territoire sous **3 objectifs stratégiques transversaux** :

- Objectif stratégique 1 : relancer l'économie locale...

- Objectif stratégique 2 : structurer une offre d'accueil susceptible de répondre aux attentes, à la fois, des habitants (faire rester), des touristes de passage, des nouveaux arrivants et des nouvelles activités (faire venir) ...
- Objectif stratégique 3 : soutenir les démarches collectives génératrices de lien social et d'intégration.

Pour l'ensemble de ces objectifs stratégiques, il s'agit de travailler de manière transversale les **objectifs opérationnels** suivants :

- Accompagner voire impulser les projets des entreprises ;
- Recentrer la consommation sur le territoire en redynamisant et en valorisant les centres-bourgs (en abordant à la fois l'habitat, les aménagements urbains, le cadre de vie, la cohésion sociale, les vitrines commerciales, l'accessibilité...), en encourageant le développement des circuits courts... ;
- Accroître la couverture numérique et développer ses usages notamment dans les secteurs du tourisme, des services, du commerce et de l'artisanat ;
- Valoriser le massif forestier des Monts d'Ambazac et ses filières via la Charte Forestière de Territoire ;
- Mettre en place une politique touristique offensive, principalement au travers d'une offre structurée, d'un réseau qualifié d'acteurs et d'une démarche de montée en compétence des professionnels ;
- Structurer une offre d'activités sportives de pleine nature ;
- Développer une offre patrimoniale et culturelle s'appuyant sur des évènementiels et des sites d'intérêt ;
- Développer les services et les équipements correspondant aux besoins des populations ;
- Engager et encourager les initiatives de transition écologique visant notamment à gérer de manière maîtrisée les ressources, à réduire la production de déchets, à améliorer la performance énergétique des bâtiments et à développer l'emploi des énergies renouvelables ;
- Améliorer l'image du territoire par une communication organisée.

Pour atteindre ces objectifs, il semble indispensable d'activer les leviers suivants de manière systématique :

- l'analyse et la prospection des relations ville-campagne dans la conception et la conduite des projets. Il est important que les acteurs du territoire considèrent leur proximité avec l'agglomération comme un levier de développement. Il s'agit donc de susciter des retombées positives sur le territoire, liées à sa proximité avec l'agglomération de Limoges et son bassin de consommation. Ce levier se construira progressivement ;
- la recherche de l'innovation, de l'expérimentation et de la créativité afin de démarquer le territoire et ses productions et donc de le rendre plus attractif et compétitif ;
- l'intégration des projets dans le cadre de vie afin de le préserver ; ce dernier constituant un élément fondateur de l'attractivité du territoire ;
- l'adaptation des projets aux mobilités et temporalités des populations.

La stratégie pluriannuelle de développement du territoire de la Communauté de communes ELAN présentée dans les articles 2 et 3 du CRTE et est schématisée ci-après.



...un territoire d'accueil et de vie

Article 4 - Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Le CRTE a pour ambition de recenser l'ensemble des contrats en cours sur le territoire et d'accroître la synergie inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- Le programme Territoires d'industrie partagé entre la Communauté de communes ELAN et la Communauté urbaine de Limoges Métropole, engagé pour une durée de 3 ans ;
- Le contrat de solidarité et d'attractivité engagé entre la Communauté de communes ELAN, la Communauté urbaine de Limoges Métropole et la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Le contrat départemental de développement intercommunal engagé entre la Communauté de commune ELAN et le Département de la Haute-Vienne ;
- Le programme Leader 2014-2020 du GAL PALOMA, porté par la Communauté de communes ELAN ;
- Les contrats enfance jeunesse (CEJ) engagés entre la CAF et les communes de Saint-Priest-Taurion (2018-2021), de Compreignac (2018-2021), d'Ambazac (2019-2022), de Bessines-sur-Gartempe (2019-2022), le SIVU Puys et Grands Monts (2018-2021), et la Communauté de communes ELAN. Ces CEJ seront remplacés par des conventions territoriales globales (CTG) signées entre la CAF, le Département de la Haute-Vienne et ces mêmes structures dès 2022 ou 2023, pour une durée de 4 ans ;
- Les contrats locaux de santé signés entre l'Agence régionale de santé et les professionnels de santé des Maisons de santé pluridisciplinaire de La Jonchère-Saint-Maurice et de Nantiat.
- Les programmes d'actions de développement économique, de développement touristique, de requalification des zones d'activité ;
- Le Plan Climat Air Énergie Territorial ;
- La Charte forestière de territoire ;
- Dispositif « couverture ciblée » (New Deal Mobile) pour l'implantation de deux antennes de téléphonie mobile qui seront mises en service au premier semestre 2022.

Les dispositifs d'aides intercommunales sont les suivants :

- Le programme d'aides à l'immobilier d'entreprise ;
- Le programme d'aides aux aménagements numériques (raccordement à la fibre de sites économiques et de services publics)

Enfin, les subventions attribuées au titre de la Relance, par les différents Ministères et opérateurs, ont vocation à intégrer le CRTE puisqu'elles concourent à la revitalisation du territoire. Sont notamment recensées :

- La DSIL Exceptionnelle 2021 ;
- La DSIL Rénovation énergétique ;
- L'appel à projet pour un socle numérique, porté par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports ;
- L'appel à projet « Développer une alimentation saine, durable et locale dans les cantines scolaires », porté par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ;
- La mesure sécurisation des infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales ;
- Aide financière pour le recrutement de volontaires territoriaux en administration (VTA).

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches actions et des fiches projets (cf : partie III) et résumées dans un plan d'action / une maquette financière pluriannuelle (cf parties IV et V).

Schéma du déroulé d'un projet :

- rédaction d'une fiche projet (accord de principe au regard des orientations du contrat), accompagnement pour intégrer les orientations du contrat le cas échéant.
- rédaction d'une fiche actions
- présentation de l'action au comité de pilotage pour validation
- inscription de l'action au contrat.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de fiches projets qui deviennent des fiches actions lorsque le(s)/projet(s) sont suffisamment matures pour lancer le début des opérations et pour bénéficier de subventions au titre de l'exercice budgétaire en cours.

Les projets matures seront proposés à l'intégration du contrat, lors de comités de pilotage ultérieurs à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention financière annuelle qui détaille la participation des différents partenaires. Les montants indiqués sont prévisionnels.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les fiches actions ou les fiches actions en maturation seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).

Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de :

- disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire ;
- de l'instruction des dossiers ;
- des dispositifs en vigueur à la date du dépôt ;
- de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce CRTE, la Communauté de communes ELAN assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un(e) responsable du pilotage du CRTE et à affecter un(e) chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté(e) d'animateur(s)(trice.s) chargé(e.s) de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics,

habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des

publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8. Maquette financière

La maquette financière (cf partie V) récapitule les engagements prévisionnels des signataires du CRTE sur la période contractuelle. Elle regroupe l'ensemble des projets connus au jour de la signature du contrat, en fonction des orientations retenues par les élus.

Cette maquette a une vocation stratégique, elle est étudiée, a minima, une fois par an en comité de pilotage, et autant que de besoin en fonction des études menées sur la faisabilité des projets. Elle est jointe annuellement à la convention financière.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut -être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la Communauté de communes ELAN, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;

- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la Communauté de communes ELAN. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au CRTE, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique et, une fois par an, devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de

la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action (cf partie III).

Les indicateurs de suivi sont précisés dans la partie VI.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires (prévus en 2026).

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Limoges.

Signé à *Limoges*, le *13 janvier 2021*

La Préfète de la Haute-Vienne

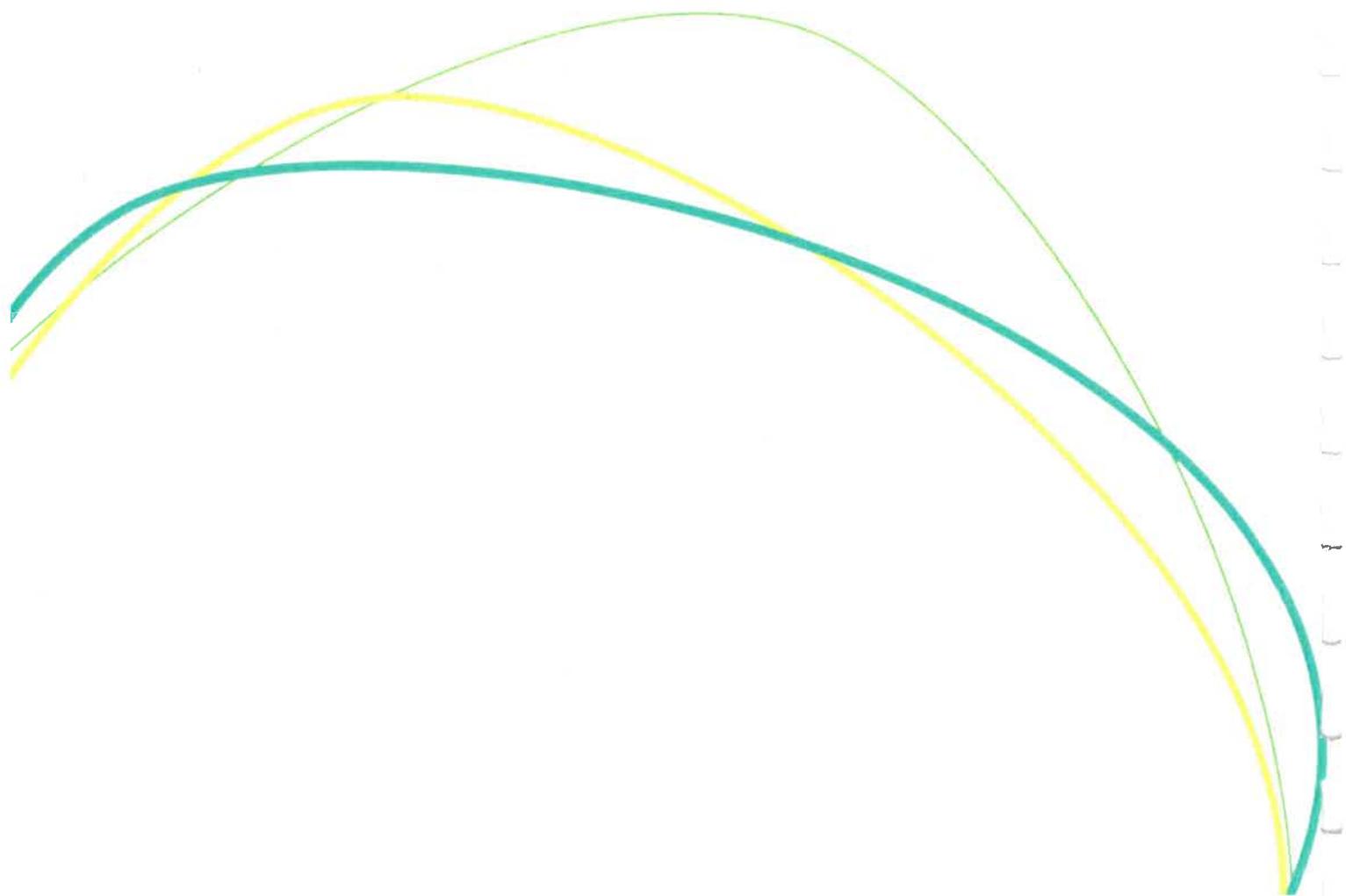
Le Président de la Communauté de communes Élan
Limousin Avenir Nature


Fabienne BALUSSOU


Alain AUBERTY



II. Territoire et stratégie



● Les documents de référence pour le diagnostic du territoire de la Communauté de communes ELAN

Tel que précisé dans l'article 2 du CRTE, le projet de territoire de la Communauté de communes ELAN a été approuvé en septembre 2014. Il s'appuie sur un diagnostic territorial détaillé dont découlent des enjeux de développement ainsi que des objectifs stratégiques et opérationnels. Par ailleurs, il résulte d'une concertation étroite avec les acteurs locaux : élus, entreprises, associations... Tous ont été associés à son élaboration par le biais d'enquêtes et de réunions de travail.

Les différents programmes thématiques d'actions tout comme les contractualisations que porte aujourd'hui la Communauté de communes s'articulent tous autour de ce projet de territoire. Les objectifs qui ont été fixés en 2014 sont en cours de concrétisation et de premiers résultats peuvent aujourd'hui être constatés.

L'élaboration du CRTE nécessite l'actualisation du diagnostic territorial. Cette démarche est actuellement en cours de réalisation en interne mais ne pourra être finalisée au moment de la signature du contrat. En effet, la Communauté de communes souhaite réaliser un document complet afin que ce dernier puisse être communiqué à l'ensemble de ses communes membres en recherche de données récentes, voire à d'autres acteurs locaux en demande.

En conséquence, il est proposé d'appuyer le CRTE sur plusieurs diagnostics existants, les plus récents, dans l'attente de l'actualisation du diagnostic global ; à savoir :

A l'échelle supra-territoriale :

- le SCOT du Syndicat intercommunal d'études et de programmation de l'agglomération de Limoges
- le SRADDET Nouvelle-Aquitaine
- le SRDEII Nouvelle Aquitaine

A l'échelle du territoire communautaire d'ELAN :

- Diagnostic général de la Communauté de communes Elan (en cours d'actualisation)
- Diagnostic préalable au Plan Climat Air Énergie
- Diagnostic préalable à la Charte forestière de Territoire
- Etudes préalables à la prise de compétence eau-assainissement par la Communauté de communes (Etat des lieux des zonages d'assainissement, état des lieux des ouvrages d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales / Etude diagnostic des ouvrages d'alimentation en eau potable)
- Diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude de préfiguration d'une station sports nature
- Diagnostic préalable à la stratégie de développement économique et son programme d'actions
- Diagnostic préalable au schéma d'accueil d'activités économiques et son programme d'actions
- Diagnostic préalable à la stratégie de développement touristique et son programme d'actions
- Diagnostic préalable au projet de développement touristique des partenaires du dispositif NOTT Destination Limoges (Nouvelle Organisation Touristique territoriale) sur la destination Limoges
- Diagnostic préalable au Contrat Territoire d'industrie mutualisé avec Limoges Métropole
- Diagnostic préalable au Contrat de solidarité et d'attractivité engagé avec la Région Nouvelle-Aquitaine et mutualisé avec Limoges Métropole
- Diagnostic de l'offre de santé réalisé à l'échelle du territoire d'ELAN dans le cadre de la création d'une Maison de santé pluriprofessionnelle à Nantiat

- La transition écologique (lutte contre l'artificialisation des sols, accompagnement de nouvelles pratiques agricoles, développement des circuits courts, développement des mobilités douces, rénovation énergétique des bâtiments...)
- Le développement économique (soutien au commerce et à l'artisanat, revitalisation urbaine...)
- La cohésion territoriale (développement du numérique, réduction des inégalités sociales et territoriales, favoriser l'accès aux soins, à l'éducation et aux services publics...)

● Synthèse des caractéristiques et des enjeux de développement du territoire

Volets du CRTE	Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux de développement
Cohésion territoriale	Caractéristiques territoriales	<p>Une organisation du territoire autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - deux pôles structurants : Ambazac et Bessines - deux axes routiers structurants : A20, RN 147. <p>Une proximité du territoire avec l'agglomération de Limoges => retombées globalement positives.</p>	<p>Une absence d'identité affirmée du territoire => frein à son attractivité et son développement.</p>	<p>Un rayonnement de l'agglomération de Limoges à considérer comme un levier de développement général pour le territoire.</p> <p>Des réformes territoriales engagées et envisagées, incitant les collectivités locales à se réorganiser, à se fédérer autour d'un projet de territoire commun et à mutualiser.</p>	<p>Une baisse des dotations de l'Etat allouées aux collectivités locales, freinant ainsi leurs capacités à aménager et à équiper le territoire et à offrir des services, en réponse aux attentes de la population.</p>	<p>Encourager les concertations entre les acteurs du territoire : entre collectivités locales d'une part, et d'autre part, entre les élus et les acteurs privés (entreprises, associations...)</p> <p>Développer et valoriser une image pour le territoire fondée sur ses ressources identitaires.</p>
Cohésion territoriale	Démographie	<p>Une population qui augmente grâce à un solde migratoire positif => augmentation des revenus des collectivités locales et apport de richesses pour le territoire du fait des transferts de masse salariale.</p> <p>Une augmentation du nombre de retraités dont les habitudes de consommation sont plutôt locales => contribution au maintien des commerces de proximité.</p>	<p>Un manque d'ouverture de la population locale et d'image positive d'elle-même et de son territoire => frein à l'attractivité du territoire et à son développement.</p> <p>Un niveau de revenu par habitant moyennement élevé.</p>	<p>Un rayonnement de l'agglomération de Limoges à considérer comme un bassin émetteur de nouvelles populations résidentes.</p> <p>Un vieillissement de la population à considérer comme un potentiel de développement socio-économique.</p>	<p>Un vieillissement de la population supposant l'apparition de nouveaux besoins en matière de services et d'équipements, actuellement peu anticipés par les collectivités locales. Ces dernières se sont surtout concentrées à répondre à des attentes en matière d'infrastructures d'accueil de l'enfance, petite enfance (en lien avec l'évolution de la population des années écoulées) dont la pérennité devra être assurée.</p>	<p>Continuer à accueillir de nouvelles populations pour maintenir un niveau satisfaisant de services (marchands et non marchands) sur le territoire.</p> <p>Favoriser l'intégration des nouvelles populations résidentes et maintenir un niveau satisfaisant de cohésion sociale.</p> <p>Anticiper le vieillissement de la population.</p>
Cohésion territoriale Et Transition énergétique	Occupation de l'espace et Logements	<p>Un espace majoritairement occupé par les milieux forestier et agricole. Ceci, couplés à la géomorphologie du territoire, offrent un paysage et un environnement source d'attractivité.</p> <p>Un parc de logements peu soumis au turn-over de ses propriétaires occupants, traduisant une certaine stabilité.</p> <p>Un territoire couvert intégralement par le SCOT du SIEPAL.</p>	<p>Une augmentation du parc de logements, stimulée par une dynamique des constructions neuves => phénomène d'étalement urbain important sur le territoire.</p> <p>Une extension des espaces urbanisés aux dépens des espaces agricoles qui diminuent => artificialisation des paysages.</p> <p>Une part non négligeable du parc de résidences principales est considérée comme potentiellement indigne, dégradée ou inconfortable.</p>	<p>Des évolutions législatives incitant les collectivités à gérer de manière raisonnée et durable leur urbanisme et urbanisation.</p> <p>Des aides existantes encourageant les démarches d'amélioration de l'habitat, notamment au niveau énergétique.</p>	<p>Une surface agricole qui recule et donc un paysage qui se ferme et qui s'urbanise.</p> <p>Des contraintes réglementaires de plus en plus fortes, couplées à une conjoncture économique difficile freinant les accessions à la propriété et les rénovations.</p>	<p>Préserver la qualité du cadre de vie par une gestion raisonnée de l'urbanisme.</p> <p>Encourager les démarches d'amélioration de l'habitat notamment sous un angle de performance énergétique.</p>

Les atouts et les faiblesses sont les éléments internes au territoire, sur lesquels ce dernier a une marge de manœuvre partielle ou totale.
Les opportunités et les menaces sont les éléments externes au territoire qui s'imposent à lui et qu'il ne peut donc pas changer

Volets du CRTE	Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux de développement
<p>(Suite)</p> <p>Développement économique</p>	<p>Modèle de développement Socio-économique</p>	<p>Des richesses importantes captées par le territoire en provenance de l'agglomération de Limoges du fait des transferts de masse salariale.</p>	<p>Une part non négligeable de propriétaires occupants (le plus souvent d'un logement ancien) est considérée comme modeste voire très modeste, rendant ainsi difficile toute intervention d'amélioration de leur bâti et conditions de logement.</p> <p>Une augmentation du parc vacant, notamment dans les centre-bourgs.</p> <p>Un parc de logements énergivore, concerné par des problématiques de précarité énergétiques</p>	<p>Un rayonnement de l'agglomération de Limoges à considérer comme un bassin de consommation pouvant soutenir l'économie de proximité du territoire.</p> <p>Des aides existantes en faveur du développement, de la création d'entreprises et des circuits courts.</p> <p>Présence d'un réseau de partenaires institutionnels spécialisé dans l'accompagnement des projets d'entreprises, efficace et réactif.</p>	<p>Un développement des zones commerciales et zones d'activités de l'agglomération de Limoges renforçant l'évasion commerciale et pouvant mettre en difficulté l'occupation des zones d'activités présentes sur le territoire.</p> <p>Une conjoncture économique difficile freinant le développement des entreprises et l'entreprenariat.</p> <p>Enclavement du Département de la Haute-Vienne.</p> <p>Image peu attractive du territoire de la Haute-Vienne.</p> <p>Le réchauffement climatique impactant les activités agricoles.</p>	<p>Encourager la consommation commerciale locale en renforçant l'attractivité du territoire et de ses centre-bourgs.</p> <p>Miser sur les ressources du territoire pour développer l'économie locale : forêt, agriculture, savoir-faire artisanal, tourisme, activités de pleine nature...</p>
<p>Développement économique</p>	<p>Tissu économique</p>	<p>Des activités artisanales bien présentes sur le territoire notamment dans le secteur de la construction.</p> <p>Des dirigeants majoritairement jeunes expliquant notamment le faible nombre d'entreprises à reprendre sur le territoire.</p> <p>Présence d'entreprises pourvoyeuses d'emplois.</p>	<p>Une évasion commerciale vers l'agglomération de Limoges en raison, notamment, d'une concurrence importante des zones commerciales implantées au nord de Limoges et d'importants flux domicile-travail entre l'agglomération et le territoire.</p> <p>Un modèle de développement qualifié d'« atone » marqué par la prédominance des revenus d'ortoirs et des pensions de retraite.</p> <p>Une économie productive faible et qui continue de s'affaiblir.</p> <p>Un potentiel de captation de richesses faible => difficultés pour le territoire à créer des emplois de proximité.</p>	<p>Des difficultés à maintenir l'offre commerciale sur le territoire.</p> <p>Une part importante de très petites entreprises, n'ayant aucun salarié.</p> <p>Une régression du nombre d'exploitations agricoles et des productions agricoles peu diversifiées.</p>	<p>Accueillir de nouvelles activités économiques.</p> <p>Accompagner les projets des entreprises.</p> <p>Mettre en place une stratégie de développement des zones d'activité, en partenariat avec l'Agglomération de Limoges.</p> <p>Soutenir les activités agricoles et encourager leur diversification.</p>	

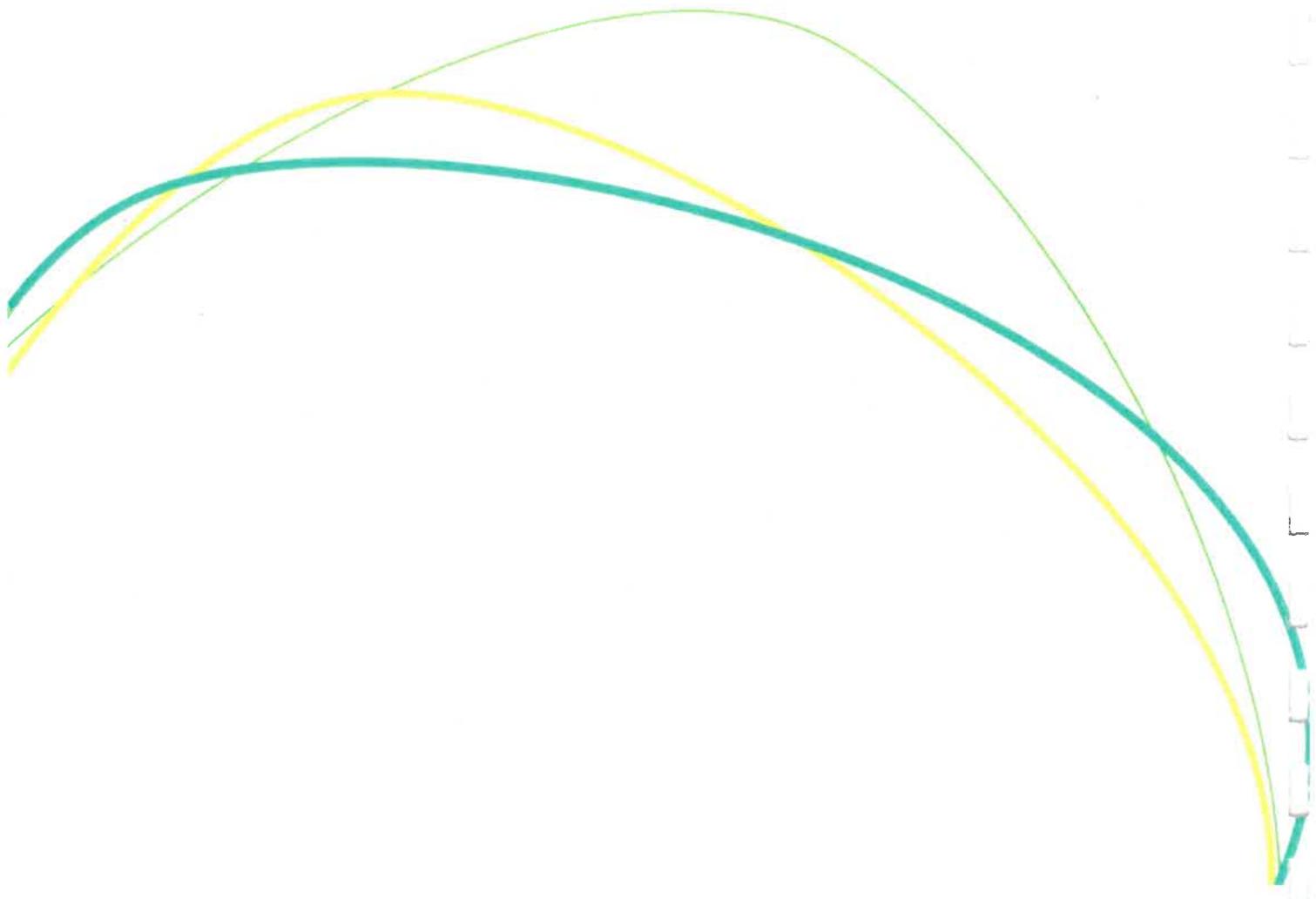
Volets du CRTE	Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux de développement
		Une filière agroalimentaire représentée par l'abattoir de Bessines dont le rayonnement se développe.	Un nombre relativement faible d'entreprises de la filière bois malgré la présence d'un massif forestier à potentiel de développement économique. Des circuits courts peu développés sur le territoire. Disparition de locaux commerciaux en centre-bourg (souvent transformés en logement) impactant sur l'attractivité commerciale des centre-bourgs et renforçant l'évasion commerciale précitée.			Développer la filière bois sur le territoire. Développer les circuits courts. Encourager le tissu commercial du territoire à s'adapter aux mobilités et temporalités des populations ainsi qu'à leurs nouvelles habitudes de consommation.
(suite)						
Développement économique	Population active	Une population active qui augmente. Un territoire où se créent des emplois. Une part importante d'emplois salariés stables. Une amélioration du niveau de formation de la population active. Un rôle important du bassin d'emplois de Limoges, puis de ceux de Bessines et d'Ambazac.	Un taux de chômage qui progresse. Un nombre d'emplois agricoles qui diminue. Des flux domicile-travail qui encouragent l'évasion commerciale, donc l'évasion des richesses captées par le territoire du fait des transferts de masse salariale, vers l'agglomération de Limoges. Ceci ayant également pour conséquence de freiner les créations d'emplois de proximité.		Une conjoncture économique difficile freinant les créations d'emplois.	Accompagner le développement économique du territoire afin d'augmenter ses capacités à créer des emplois.
Développement économique Et Cohésion territoriale	Tourisme	Rôle important du « Village étape » de Bessines => retombées touristiques et commerciales. Rôle structurant de l'office de tourisme intercommunal des Monts du Limousin. Des évènements culturels sources d'attractivité, d'image et de retombées économiques. Une clientèle en développement : les camping-caristes. Un patrimoine historique et naturel d'intérêt... Une marque « Monts du Limousin » en phase de développement et d'appropriation par les acteurs locaux.	Manque de lisibilité de l'offre touristique de manière générale => frein à l'attractivité touristique du territoire. Manque d'infrastructures d'hébergement de groupe. Absence d'offre spécialisée dans le tourisme d'affaire, par manque d'équipements, alors que la demande existe. Un patrimoine historique et naturel insuffisamment valorisé.	Un rayonnement de l'agglomération de Limoges à considérer comme un bassin émetteur de clientèles. Emergence de la SPL Terres de Limousin. Emergence de la SPL Terres de Limousin.	Des contraintes réglementaires de plus en plus fortes, couplées à une conjoncture économique difficile freinant le développement des infrastructures d'hébergements. Manque d'image touristique pour le territoire de la Haute-Vienne.	Développer, diversifier et qualifier l'offre touristique du territoire. Développer et valoriser une image marketing pour le territoire fondée sur ses ressources identitaires. Organiser une communication adaptée destinée à améliorer la lisibilité de l'offre touristique du territoire et à « vendre » la destination. Augmenter la durée des séjours touristiques. Dynamiser les centre-bourgs du territoire pour le rendre attractif. Faire du tourisme un levier de développement économique.

Valeurs du CRTE	Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux de développement
(Suite)						
Développement économique Et Cohésion territoriale	Activités de pleine nature	Un environnement naturel et géomorphologique propice à la pratique d'activités de pleine nature. Une offre d'activité de pleine nature diversifiée, constituant un réel potentiel de développement et d'image pour le territoire. Des évènements sportifs de pleine nature sources d'attractivité, d'image et de retombées économiques.	Une offre d'activités de pleine nature non structurée et peu lisible, donc peu accessible => frein à l'attractivité touristique du territoire.	Un rayonnement de l'agglomération de Limoges à considérer comme un bassin émetteur de clientèles.		Structurer, professionnaliser et rendre lisible l'offre d'activités de pleine nature. Faire du territoire une « station sports nature ». Diversifier les clientèles. Encourager les rencontres sportives de pleine nature sources de retombées économiques et d'image pour le territoire.
Cohésion territoriale	Services et équipements	Une offre considérée globalement comme satisfaisante.	Une offre à adapter aux temporalités et mobilités des populations résidentes et présentes. Un territoire maillé de manière inégale par les réseaux de télécommunication => frein à l'installation de nouvelles populations et d'activités économiques.	L'agglomération de Limoges dispose d'un ensemble de services et d'équipements dans divers domaines, accessible à la population du territoire => la proximité du territoire avec les services et les équipements de l'agglomération renforce son attractivité. Une volonté des pouvoirs publics à améliorer la couverture numérique sur l'ensemble du la région.	L'installation d'infrastructures destinées à améliorer la couverture numérique nécessite des investissements très importants par les collectivités locales, mais aussi, dans une moindre proportion, par les particuliers.	Adapter l'offre de services, d'équipements, de loisirs... présente sur le territoire, aux temporalités et mobilités des populations. Améliorer la couverture numérique et développer ses usages. Anticiper le vieillissement de la population en développant une offre de services adaptée. Veiller à la pérennité des équipements et services présents et encourager leur mutualisation dans la mesure du possible.
Développement économique Et Transition écologique	Forêt	Une ressource forestière abondante et variée. Une richesse naturelle globalement préservée. Des projets de développement de bois énergie à soutenir.	Une faible culture forestière liée à la jeunesse de la forêt. Une gestion forestière globalement peu dynamique. Peu de reconstitution après chantier. Une faible qualité des bois limitant la valorisation. Une charte forestière délaissée par la Communauté de communes, mais à relancer.	Présence d'une demande en bois à proximité du territoire. Des actions locales et nationales pour dynamiser la gestion forestière (AMI Dynamic ADEME, Fonds forestier Limousin, Plantons pour l'avenir etc.).	Augmentation des aléas climatiques liés au changement climatique.	Développer une culture forestière de la population. Anticiper le changement climatique. Restructurer le foncier forestier et inciter les démarches de gestion durable. Développer le bois énergie et les réseaux de chaleur. Encourager l'utilisation de la ressource bois en circuits courts.

Volets du CRTE	Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux de développement
Transition écologique	Gestion des déchets	Un volume de déchets ménagers en diminution. Une population qui tend progressivement à trier de plus en plus mais les améliorations dans les habitudes de tri sont laborieuses.	Un volume de déchets recyclables qui augmente, générant des coûts de traitement de plus en plus importants, pesant de plus en plus sur les budgets des EPCI et de la population locale qui accepte mal cette situation.	Des infrastructures performantes pour l'élimination et le tri des déchets.	Une réglementation qui ne régle pas suffisamment les productions d'emballage. Un marché du traitement des déchets par les industriels peu concurrentiels traduisant des prix de traitement importants	Inclure tous les acteurs locaux à réduire et à trier ses déchets recyclables.
Transition écologique	Energies renouvelables	Mise en place d'un PCAET à l'échelle du territoire.	Un territoire faiblement équipé d'unités de production d'énergie renouvelable. Des mobilités importantes génératrices de gaz à effet de serre.	Mise en place de dispositifs d'aides à l'installation de panneaux solaires pour les particuliers. Mise en place de dispositifs d'aides pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics.	Réchauffement climatique	Développer les énergies renouvelables et leurs usages. Réduire les émissions de gaz à effet de serre.
Transition écologique	Eau	Une ressource en eau bien présente sur le territoire. Une couverture forestière garante de la qualité de la ressource en eau.	Des stations d'épuration vieillissantes présentant des coûts de réhabilitation très coûteux. Des cours d'eau peu entretenus. Présence de cours d'eau fragiles.	Rôle important des syndicats d'aménagement des bassins de la Gartempe et de la Vienne ainsi que de l'Agence de l'eau.	Réchauffement climatique	Encourager les continuités écologiques des cours d'eau.

III.

Fiches actions



Présentation globale de l'action

Après délibération en Conseil communautaire, le 5 février 2020, la Communauté de communes ELAN a poursuivi l'élaboration de son PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial), dont l'un des volets se consacre à l'étude et au déploiement des énergies renouvelables.

Aussi, un diagnostic de territoire a permis de mettre en lumière que 91% de l'énergie renouvelable produite, provient du bois-énergie et de ses dérivés. L'importante activité sylvicole et les vastes surfaces forestières expliquent cette tendance, sur une portion du territoire haut-viennois essentiellement rurale.

En résulte la faible part occupée par les autres moyens de production (hydroélectricité, biogaz, etc.) et finalement la faible part de l'énergie produite via le photovoltaïque.

Par une projection à 2050, différents potentiels de développement s'offrent au territoire communautaire. Le déploiement du photovoltaïque semble être une alternative extrêmement rentable à l'année (rapport puissance/temps), et ce comparativement aux autres modes de production d'énergie alternatifs.

Il permettrait une production de 220 GWh/an d'ici à 2050.

Comparativement, l'éolien serait générateur d'une production de 84 GWh/an, soit plus de deux fois moins.

En ce sens, en vue d'atteindre de tels objectifs, il convient d'étudier judicieusement les surfaces et structures potentielles favorables à l'implantation de panneaux photovoltaïques.

La Communauté de communes ELAN s'est fixé 3 axes stratégiques, afin de permettre le lancement de cette opération d'ampleur, structurante et innovante, sur son territoire d'une superficie totale de 611,5km².

À ce jour, la transition énergétique fait effectivement partie des objectifs et enjeux soulevés à l'échelle de chaque territoire.

Ces axes stratégiques, concernant à la fois le parc public et le parc privé, sont :

- Développer les centrales Photovoltaïques au sol sur les friches et les anciennes mines en levant certaines servitudes ;
- Développer les projets sur les grandes toitures agricoles, industrielles et résidentielles (avec respect des dispositions réglementaires en vigueur relatives aux bâtiments et portions de territoire classés) ;
- Permettre le financement via une structure facilitatrice

À l'échelle du territoire d'ELAN, le potentiel le plus conséquent porte sur les toits résidentiels, qui constituent donc une cible prioritaire.

L'habitat est éclaté, pouvant engendrer des difficultés à mobiliser l'énergie produite. La solution est de lancer une campagne de communication massive auprès de la population, pour toucher la majeure partie d'entre eux et rendre l'exploitation de l'énergie plus aisée.

Les grandes toitures industrielles quant à elles, présentent un potentiel certain et pourraient être assimilées à de petites centrales de plus grande puissance.

Pour ces dernières, il est perçu une atteinte plus rapide des objectifs de rendement (soit environ 23% du potentiel global).

Enfin, les bâtiments publics, moins nombreux, constitueraient des structures précurseurs et incitatives. L'objectif pour la collectivité est d'insuffler une telle dynamique.

À ce titre, certaines communes du territoire - Jabreilles-les-Bordes, Folles, Vaulry et Ambazac - souhaitent lancer prochainement différentes opérations d'implantation de panneaux photovoltaïques.

Les objectifs recueillis visent à pallier certaines formes de dépendance, à la non-maîtrise de l'énergie produite qui génère des surcoûts et impactent les finances, à réduire l'empreinte carbone et à se tourner vers l'emploi de technologies innovantes s'inscrivant dans une logique de Développement Durable.

Les communes souhaitent devenir de véritables acteurs en matière de production et de gestion de l'énergie et ce de manière éco-responsable.

Par leur volonté à s'orienter vers les énergies renouvelables, c'est un premier pas vers le déploiement massif d'un tel dispositif à l'échelle du territoire communautaire et un pas de plus dans la transition énergétique.

Objectifs de l'action :

- Favoriser l'emploi de dispositifs de production d'énergie innovants, durables et respectueux de l'environnement
- Assurer la maîtrise et l'utilisation raisonnée des ressources (énergie produite)
- Valoriser les structures et surfaces à fort potentiel en procédant à leur requalification ou en multipliant leurs fonctions (surfaces couvertes exposées favorablement, friches industrielles, surfaces agricoles non-exploitées, etc.)
- Permettre une meilleure gestion de l'énergie produite et des modes de redistribution
- Assurer aux collectivités locales et autres acteurs du territoire une accessibilité aux dispositifs de financements pour leurs projets, en adéquation avec les enjeux de la transition énergétique

Résultats attendus :

- Accroissement de la performance énergétique à l'échelle du territoire d'ELAN
- Réduction de l'emploi des énergies fossiles, polluantes et/ou à l'origine de surcoûts et dont l'empreinte carbone présente des taux trop importants
- Réduction des dépendances aux modes de production d'énergie impliquant des procédés d'extraction polluant et/ou destructeurs des milieux naturels
- Affirmation de la prise de conscience écologique des acteurs privés et publics du territoire à l'égard des enjeux relatifs à la production d'énergie
- Atteinte progressive et exponentielle des objectifs de production d'énergie renouvelable, via le photovoltaïque, fixés par le PCAET et conformément au prévisionnel de développement d'ici à 2050

Articulation autour des axes stratégiques territoriaux fixés par l'Etat

- **Transition écologique**
- Numérique
- Politique de la ville
- Santé
- Social
- Education/Jeunesse
- Emploi
- Développement économique
- Culture
- Sécurité

Articulation de l'action avec les équipements ou actions/projets de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins

Cette action s'articule avec l'opération par Communauté de communes ELAN (cf. Fiche action n°11)

Action n°1-1

IMPLANTATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES AU SEIN DE L'ANCIENNE CARRIÈRE COMMUNALE – COMMUNE DE FOLLES

Pour mémoire

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale		Commune de Folles	
Statut juridique		Collectivité territoriale	
Représentant légal	NOM-Prénom	POULET Jean-Paul	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	POULET Jean-Paul	
	Fonction	Maire	
	Coordonnées téléphoniques	05 55 71 48 83	
	Courriel	mairie.folles@orange.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	Le Bourg	
	Code postal	87250	Ville Folles
	Tel. Fixe	05 55 71 48 83	
	Courriel	mairie.folles@orange.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel <input checked="" type="checkbox"/> Immobilier		
Localisation du projet	Commune de référence	Folles	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	Indéterminée	
	Date d'achèvement du projet	Indéterminée	

Présentation détaillée du projet
Contexte :

La commune de Folles souhaite implanter sur une surface encore non-précisée à ce jour et au sein de l'ancienne carrière communale d'extraction de granit, un parc de panneaux photovoltaïques.

Ce parc à vocation à générer une production par heure à l'année de l'ordre de 5MW, c'est à dire l'équivalent de la production moyenne d'une éolienne (prenant en compte des facteurs climatiques moyens et non extrêmes).

La production électrique à partir de l'éolien a été étudiée par les élus de la Commune, mais rejetée en raison des contraintes qu'elle génère, à savoir : la multiplicité des ondes émises, le bruit et l'aspect visuel pouvant dénaturer le paysage.

Les panneaux photovoltaïques seront implantés au sol, sur une surface conséquente. Ils ne dénatureront pas le paysage et l'aménagement préalable qui sera réalisé en vue de leur implantation, permettra d'assurer, à court, moyen et long terme, un entretien plus large et optimisé du site. Celui-ci n'ayant plus aucune fonction à ce jour, il convient de le requalifier, afin que sa dénomination aujourd'hui de friche industrielle, ne constitue pas à l'avenir, un poids ou un frein pour l'ensemble des gestionnaires territoriaux.

Objectifs de l'opération :

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Détails de l'opération :

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Résultats attendus :

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Assistance technique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais complémentaires (assurances, etc.)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €					

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €						
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL		0 €	100 %					

Action n°1-2

IMPLANTATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR D'ANCIENNES ZONES DE CAPTAGE D'EAU POTABLE – COMMUNE DE VAULRY

Pour mémoire

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale	Commune de Vaulry		
Statut juridique	Collectivité territoriale		
Représentant légal	NOM-Prénom	PEIGNER Bernard	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	PEIGNER Bernard	
	Fonction	Maire	
	Coordonnées téléphoniques	05 55 53 31 91	
	Courriel	mairie.vaulry@wanadoo.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	5, rue du 19 mars 1962	
	Code postal	87140	Ville Vaulry
	Tel. Fixe	05 55 53 31 91	
	Courriel	mairie.vaulry@wanadoo.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel <input checked="" type="checkbox"/> Immobilier	
Localisation du projet	Commune de référence	Vaulry
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet	
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	Indéterminée
	Date d'achèvement du projet	Indéterminée

Présentation détaillée du projet

Contexte :

La commune de Vaulry dispose de différentes zones de captage d'eau potable aujourd'hui non-exploitées. La municipalité a lancé des réflexions à l'égard de ces sites qu'il conviendrait de valoriser et ce, en leur attribuant une « nouvelle fonction ». En ce sens, souhaitant s'investir et répondre aux enjeux soulevés par le contexte de transition énergétique, la commune envisage d'implanter des panneaux photovoltaïques sur ces portions du territoire communal.

Les surfaces qui seront déterminées et allouées à la fonction de production d'énergie seront proposées à la location (à destination d'exploitants privés).

Le SEHV a été sollicité pour réaliser très prochainement une étude, en vue de définir la faisabilité de l'opération et les dispositions dont pourrait devoir se prémunir la commune.

Objectifs de l'opération :

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Détails de l'opération :

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Résultats attendus :

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Assistance technique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais complémentaires (assurances, etc.)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €					

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €						
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL		0 €	100 %					

Action n°1-3

CRÉATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE EN AUTOCONSOMMATION – COMMUNE D'AMBAZAC

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale	Commune d'Ambazac		
Statut juridique	Collectivité territoriale		
Représentant légal	NOM-Prénom	CHE Stéphane	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	FRETY Arnaud	
	Fonction	Directeur Général des Services	
	Coordonnées téléphoniques	05 55 56 61 45	
	Courriel	dgs@ambazac.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	Place de l'Hôtel de Ville	
	Code postal	87240	Ville Ambazac
	Tel. Fixe	05 55 56 61 45	
	Courriel	accueil@ambazac.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel <input checked="" type="checkbox"/> Immobilier		
Localisation du projet	Commune de référence	Ambazac	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	2019	
	Date d'achèvement du projet	2023	

Présentation détaillée du projet

Contexte :

Après avoir procédé à la réhabilitation de plusieurs bâtiments intégrant une rénovation énergétique, la commune d'Ambazac souhaite finaliser une partie de sa démarche en matière de transition énergétique, par la réalisation d'un, voire deux projets d'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation, avec stockage d'énergie.

Un projet initial, portant sur des panneaux photovoltaïques implantés sur des toitures adéquates, à l'orientation favorable et capables de supporter le poids des panneaux, et un second projet, visant à les placer au sol sur une ancienne décharge communale et pour lequel il existe une plus grande surface exploitable, une orientation optimisée et un entretien facilité.

En 2019, la commune d'Ambazac a lancé une première étude de faisabilité photovoltaïque conduite par le bureau d'études ACCEO et portant sur les toitures de 5 bâtiments communaux :

- L'ancien centre technique
- Le nouveau centre technique
- Le gymnase sur le site de Muret
- L'espace Mont Gerbassou
- Le restaurant scolaire et la garderie

Cette première étude a mis en évidence un potentiel certain de développement de l'énergie solaire photovoltaïque sur ces bâtiments, avec différents modèles économiques, tels que :

- La vente intégrale d'électricité
- La location de toitures
- L'autoconsommation

Cette dernière possibilité a été présentée comme celle jugée la plus pertinente d'un point de vue financier. En effet et à ce jour, les bâtiments ciblés présentent une consommation annuelle d'énergie électrique considérable : environ 700 000kWh.

Le site générant la plus forte consommation d'énergie est celui de Muret, extrêmement sollicité ces 3 dernières années pour une consommation annuelle/ moyenne estimée de 250 000kWh.

Par ce premier projet, la commune pourrait implanter des panneaux photovoltaïques sur la toiture du gymnase de Muret, puis sur celles de l'espace Mont Gerbassou, du restaurant scolaire, du centre de loisirs, de la garderie et éventuellement de l'école maternelle. Les équipements installés permettraient l'approvisionnement de plusieurs bâtiments communaux dans un rayon de 2km.

Une autre étude, confiée au bureau d'études SMARTGRID, a permis d'évaluer la faisabilité d'un nouveau projet, toujours en autoconsommation, soit en remplacement total ou partiel de l'antérieur, soit comme nouveau projet, moins onéreux et plus efficient.

Le site sélectionné est donc une ancienne décharge communale, qui présente divers atouts tels qu'évoqués précédemment. Orienté sur l'autoconsommation collective et l'alimentation des bâtiments communaux, ce projet pourrait générer une production électrique annuelle de 293 000 kWh.

Aussi, il pourrait être complété par une installation dédiée au stockage d'une partie de la production par le système de piles salines, en vue de couvrir les besoins en heures nocturnes.

Objectifs de l'opération :

- Réduire l'empreinte carbone des bâtiments communaux
- Réduire significativement le besoin communal en énergie nucléaire
- Contribuer à la réduction de l'utilisation des énergies fossiles
- Initier le développement et l'emploi des énergies renouvelables à l'échelle du territoire communale et de l'intercommunalité
- Réduire l'enveloppe financière allouée au fonctionnement énergétique des bâtiments communaux

Détails de l'opération :

La faisabilité des deux projets a été étudiée uniquement par des bureaux d'études spécialisés dans la production d'énergies renouvelables.

Le premier a donc été évalué par ACCEO – agence de Bordeaux, en 2020, faisant état d'un intérêt certain à se tourner vers l'autoconsommation. Il a été estimé une production annuelle de 691 kWh.

Le second a été évalué par SMARTGRID – parc Ester Technopôle de Limoges. Le coût de cette étude s'est porté à 10 075 € HT et comprenait :

- Les analyses de consommations de la commune
- Les possibilités de production pour assurer un fonctionnement en autoconsommation collective et alimenter les différents bâtiments communaux

A ce jour, aucune consultation n'a été lancée pour entamer les travaux.

Le choix des panneaux photovoltaïques n'a pas encore été fait, toutefois la commune envisage de privilégier l'emploi de matériaux français. En vue de faciliter ce choix, le bureau d'études SMARTGRID sera une aide à la décision.

Résultats attendus :

- Fourniture pérenne et raisonnée en électricité verte
- Fiabilité et robustesse du système par autoconsommation pour les bâtiments communaux concernés
- Possibilités de développement d'un tel dispositif sur d'autres structures communales
- Réduction significative des coûts énergétiques supportés par la commune

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0 €	332138.00 €	112127.00 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Assistance technique	10075.00 €	18000.00 €	11300.00 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais complémentaires (assurances, etc.)	0 €	5000.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	10075.00 €	355138.00 €	123427.00 €	0 €	0 €	0 €

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Région		0 €	80000.00 €	40000.00 €	0 €	0 €	0 €	24.56 %
Département		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €	80000.00 €	40000.00 €	0 €	0 €	0 €	24.56 %
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		10075.00 €	275138.00 €	83427.00 €	0 €	0 €	0 €	75.44 %
TOTAL		10075.00 €	355138.00 €	123427.00 €	0 €	0 €	0 €	100%

Action n°1-4

Pour mémoire

IMPLANTATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX – COMMUNE DE JABREILLES-LES-BORDES

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale		Commune de Jabreilles-les-Bordes	
Statut juridique		Collectivité territoriale	
Représentant légal	NOM-Prénom	CARRE Vincent	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet <i>(Personne en charge du suivi de l'opération)</i>	NOM-Prénom	CARDINALE Christian	
	Fonction	Conseiller municipal	
	Coordonnées téléphoniques	05 55 39 80 89	
	Courriel	christian.cardinale@hotmail.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	Les Bordes	
	Code postal	87370	Ville Jabreilles-les-Bordes
	Tel. Fixe	05 55 39 81 02	
	Courriel	mairie.jabreilles@wanadoo.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel <input checked="" type="checkbox"/> Immobilier		
Localisation du projet	Commune de référence	Jabreilles-les-Bordes	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	<i>Indéterminée</i>	
	Date d'achèvement du projet	<i>Indéterminée</i>	

Présentation détaillée du projet

Contexte :

Les incitations de l'Etat et de ses partenaires à la transition énergétique amènent la commune de Jabreilles-les-Bordes à s'interroger sur l'opportunité d'équiper ses bâtiments communaux en panneaux photovoltaïques.

Objectifs de l'opération :

- Participer activement à la réussite du plan de relance économique et écologique de notre territoire.
- Mettre en avant l'ambition et la vision des élus à l'égard de la transition écologique et profiter de cette dynamique pour la création de richesses. Cet avoir sera investi en partie vers les acteurs économiques locaux et dans l'économie circulaire, afin de répondre aux défis des nouveaux modes de consommations.

Détails de l'opération :

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Résultats attendus :

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Assistance technique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais complémentaires (assurances, etc.)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €					

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €						
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL		0 €	100 %					

Maquette financière globale, toutes opérations comprises

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0 €	332138.00 €	112127.00 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Assistance technique	10075.00 €	18000.00 €	11300.00 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais complémentaires (assurances, etc.)	0 €	5000.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	10075.00 €	355138.00 €	123427.00 €	0 €	0 €	0 €

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Région		0 €	80000.00 €	40000.00 €	0 €	0 €	0 €	24.56 %
Département		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €	80000.00 €	40000.00 €	0 €	0 €	0 €	24.56 %
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		10075.00 €	275138.00 €	83427.00 €	0 €	0 €	0 €	75.44 %
TOTAL		10075.00 €	355138.00 €	123427.00 €	0 €	0 €	0 €	100%

Présentation globale de l'action

Après délibération en Conseil communautaire, le 5 février 2020, la Communauté de communes ELAN a poursuivi l'élaboration de son PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial), dont l'un des volets se consacre à l'étude et au déploiement des énergies renouvelables.

Aussi, un diagnostic de territoire a permis de rendre compte que la production de chaleur, à ce jour, est 10 fois plus élevée que la production d'électricité (105 GWh/an (chaleur) - 10 GWh/an (électricité)).

En somme, 91% de l'énergie renouvelable produite provient du dispositif bois-énergie et de ses dérivés et pour la seule production de chaleur donc.

L'importante activité sylvicole et les vastes étendues forestières expliquent cette tendance, sur une portion du territoire haut-viennois aux caractéristiques essentiellement rurales.

Par une projection à 2050, différents potentiels de développement s'offrent au territoire communautaire. Le déploiement de nouveaux dispositifs bois-énergie peut encore venir compléter et renforcer l'offre existante.

Il est mis en lumière que sur les 91% de l'énergie renouvelable totale produite sur le territoire d'ELAN, la majeure partie est générée par le parc privé, résidentiel.

Finalement, l'usage de l'énergie produite est peu mutualisé, voire pas du tout, car il s'agit principalement d'un usage individuel (1 production = 1 foyer = 1 usage).

D'ici à 2050, la production par bois-énergie pourrait atteindre 56GWh/an.

La Communauté de communes ELAN s'est fixée 3 axes stratégiques, afin de permettre le lancement d'opérations de créations de réseaux de chaleur et qui viseraient à remplacer des systèmes devenus aujourd'hui obsolètes ou à accroître les performances d'un dispositif actuel en état de fonctionnement.

À ce jour, la transition énergétique fait effectivement partie des objectifs et enjeux soulevés à l'échelle de chaque territoire.

Ces axes stratégiques, concernant à la fois le parc public et le parc privé, sont :

- Promouvoir le remplacement des appareils de chauffage-bois individuels anciens ;
- Développer une filière locale pour favoriser les circuits-courts ;
- Encourager les micro-chaufferies collectives communales

Pour le développement futur du système bois-énergie, il est préférable de privilégier de petites unités pour s'assurer d'un approvisionnement local.

Le bois-énergie regroupe en effet des projets de petites, moyennes et grandes chaufferies, accolées en général à des réseaux de chaleur ; des projets de chaudières collectives à l'échelle d'un bâtiment et enfin l'utilisation résidentielle chez les particuliers.

En ce sens, au moins deux cibles sont retenues pour assurer le développement de la filière bois sur le territoire communautaire :

- Les particuliers ; en les incitant à remplacer leurs appareils peu performants, ce qui améliorera aussi la qualité de l'air
- Les bâtiments publics, tertiaires et résidentiels alimentés au fioul, en se saisissant de toutes les opportunités offertes par un changement nécessaire de chaudière

À ce titre, certaines communes du territoire - La Jonchère Saint-Maurice, Folles, Laurière, Bersac-sur-Rivalier, Nantiat, Saint-Sylvestre, Fromental et Compreignac - souhaitent lancer prochainement différentes opérations de création de réseaux de chaleur biomasse, en vue de remplacer leurs dispositifs actuels (fioul, gaz, etc.), de concentrer la chaleur produite et d'en assurer une meilleure redistribution.

Les objectifs recueillis visent à pallier certaines formes de dépendance, à la non-maîtrise de l'énergie produite qui génère des surcoûts et impactent les finances, à réduire l'empreinte carbone et à se tourner vers l'emploi de technologies innovantes s'inscrivant dans une logique de Développement Durable.

Les communes souhaitent devenir de véritables acteurs en matière de production et de gestion de l'énergie et ce de manière éco-responsable.

Par leur volonté à s'orienter vers les énergies renouvelables, c'est un pas de plus pour permettre une harmonisation des dispositifs de production de chaleur à l'échelle du territoire communautaire et un pas de plus dans la transition énergétique.

Objectifs de l'action :

- Favoriser l'emploi de dispositifs de production d'énergie innovants, durables et respectueux de l'environnement
- Assurer la maîtrise et l'utilisation raisonnée des ressources (énergie produite)
- Permettre une meilleure gestion de l'énergie produite et des modes de redistribution
- Réduire les charges de fonctionnement liées au chauffage des bâtiments publics

Résultats attendus :

- Accroissement de la performance énergétique à l'échelle du territoire d'ELAN
- Réduction de l'emploi des énergies fossiles, polluantes et/ou à l'origine de surcoûts et dont l'empreinte carbone présente des taux trop importants
- Réduction des dépendances aux modes de production d'énergie impliquant des procédés d'extraction polluant et/ou destructeurs des milieux naturels
- Affirmation de la prise de conscience écologique des acteurs privés et publics du territoire à l'égard des enjeux relatifs à la production d'énergie
- Atteinte progressive et exponentielle des objectifs de production d'énergie renouvelable, fixés par le PCAET et conformément au prévisionnel de développement d'ici à 2050

Articulation autour des axes stratégiques territoriaux fixés par l'Etat

- **Transition écologique**
- Numérique
- Politique de la ville
- Santé
- Social
- Education/Jeunesse
- Emploi
- Développement économique
- Culture
- Sécurité

Action n°2-1

CRÉATION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR BIOMASSE ALIMENTANT DIFFÉRENTS BÂTIMENTS COMMUNAUX – COMMUNE DE LA JONCHÈRE SAINT-MAURICE

Pour mémoire

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale	Commune de La Jonchère Saint-Maurice		
Statut juridique	Collectivité territoriale		
Représentant légal	NOM-Prénom	HORRY Jean-Marie	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	HORRY Jean-Marie	
	Fonction	Maire	
	Coordonnées téléphoniques	05 55 39 80 18	
	Courriel	mairiedelajonchere@wanadoo.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	14, rue de Limoges	
	Code postal	87340	Ville La Jonchère Saint-Maurice
	Tel. Fixe	05 55 39 80 18	
	Courriel	mairiedelajonchere@wanadoo.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel <input checked="" type="checkbox"/> Immobilier		
Localisation du projet	Commune de référence	La Jonchère Saint-Maurice	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	Indéterminée	
	Date d'achèvement du projet	Indéterminée	

Présentation détaillée du projet

Contexte :

La commune de La Jonchère-Saint-Maurice dispose de trois bâtiments communaux situés en centre-bourg chauffés en gaz en cuve.

Ces bâtiments sont :

- La salle des fêtes
- Ancien presbytère (abritant à ce jour la garderie municipale)
- Locaux associatifs (abritant à ce jour le Secours populaire, l'ADAJ, l'association des parents d'élèves et comprenant 2 salles de réunion).

Le coût de chauffage de ces structures est relativement élevé. Le prix du gaz citerne l'est également, de facto et il est important de préciser que la chaudière est maintenant ancienne (plus de 23 ans).

En conséquence, la commune a souhaité réaliser une étude, confiée au SEHV en juin 2018.

L'étude conduite par le SEHV rend compte qu'il conviendrait pour ces trois bâtiments, de disposer de deux chaufferies :

- Principale Une chaufferie à granulés -

- Médiane	Une pompe à chaleur air-air -
<u>Objectifs de l'opération :</u>	
- plus efficient, économe en énergie	Installer un système de chauffage
- normes environnementales en vigueur	Être en conformité avec les
- l'énergie tenant compte des degrés d'occupation des bâtiments	Assurer une meilleure maîtrise de
<u>Détails de l'opération :</u>	
« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »	
<u>Résultats attendus :</u>	
-	Economie d'énergie
-	Réduction de l'empreinte carbone
- supportés par la commune	Réduction des coûts de chauffage
- moyens de production d'énergie	Gestion pérenne et raisonnée des

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Assistance technique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais complémentaires (assurances, etc.)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €					

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €						
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL		0 €	100 %					

Action n°2-2

CRÉATION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR BIOMASSE ENTRE LE BÂTIMENT «MAIRIE» ET LE BÂTIMENT «ANCIENNE POSTE» -
COMMUNE DE FOLLES

Pour mémoire

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale		Commune de Folles	
Statut juridique		Collectivité territoriale	
Représentant légal	NOM-Prénom	POULET Jean-Paul	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	POULET Jean-Paul	
	Fonction	Maire	
	Coordonnées téléphoniques	05 55 71 48 83	
	Courriel	mairie.folles@orange.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	Le Bourg	
	Code postal	87250	Ville Folles
	Tel. Fixe	05 55 71 48 83	
	Courriel	mairie.folles@orange.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel <input checked="" type="checkbox"/> Immobilier	
Localisation du projet	Commune de référence	Folles
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet	
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	Indéterminée
	Date d'achèvement du projet	Indéterminée

Présentation détaillée du projet

Contexte :

Le bâtiment « mairie » de la commune de Folles abrite non seulement les bureaux administratifs communaux, mais aussi 4 logements (tous occupés à ce jour)

Ce bâtiment présente aujourd'hui d'importantes problématiques de déperdition énergétique.

Par ailleurs, son système de chauffage fonctionnant avec des radiateurs électriques ancienne génération, est peu résilient et très coûteux.

Aussi, la commune de Folles s'apprête à engager très prochainement des travaux de réhabilitation. (Cf. Action n°4 « *Rénovation énergétique du bâtiment « mairie » - commune de Folles* »).

A proximité de la mairie se situe le bâtiment « ancienne poste », propriété communale.

Celui-ci est chauffé par une chaudière fioul vieillissante dont le fonctionnement et l'entretien pèse sur le budget communal.

La Commune envisage alors de supprimer, à l'issue des travaux de gros-œuvre prévus sur le bâtiment « mairie » (Cf. Action n°4 « *Rénovation énergétique du bâtiment « mairie » - commune de Folles* »), les deux systèmes en place au profit d'une chaufferie biomasse, qui permettra d'alimenter les deux structures.

Objectifs de l'opération :

Par cette opération, l'objectif majeur de la commune est de disposer d'un réseau de chaleur performant et commun à l'ensemble des bâtiments et donc à l'ensemble des logements qu'elle loue.

Effectivement, c'est sur ces biens communaux qu'elle dispose de la plus faible maîtrise des consommations.

L'opération permettra d'assurer une meilleure gestion et redistribution de l'énergie produite, afin d'en limiter les pertes et de réduire drastiquement les factures de consommation énergétique annuelle.

Détails de l'opération :

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Résultats attendus :

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0€	0€	0€	0€	0€	0€
Maîtrise d'œuvre	0€	0€	0€	0€	0€	0€
Assistance technique	0€	0€	0€	0€	0€	0€
Diagnostics	0€	0€	0€	0€	0€	0€
Frais complémentaires (assurances, etc.)	0€	0€	0€	0€	0€	0€
TOTAL	0€	0€	0€	0€	0€	0€

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €						
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL		0 €	100 %					

Action n°2-3

CRÉATION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR BIOMASSE ALIMENTANT DIFFÉRENTS BÂTIMENTS COMMUNAUX – COMMUNE DE LAURIÈRE

Pour mémoire

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale	Commune de Laurière		
Statut juridique	Collectivité territoriale		
Représentant légal	NOM-Prénom	PORTE Jean-Pierre	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	DOYELLE Philippe	
	Fonction	Maire Adjoint	
	Coordonnées téléphoniques	05 55 71 40 44	
	Courriel	philippe.doyelle@wanadoo.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	3, Place du Général Thoumas	
	Code postal	87370	Ville Laurière
	Tel. Fixe	05 55 71 40 44	
	Courriel	mairie.lauriere@outlook.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel <input checked="" type="checkbox"/> Immobilier		
Localisation du projet	Commune de référence	Laurière	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	Juin 2021	
	Date d'achèvement du projet	Fin 2023	

Présentation détaillée du projet

Contexte :

Actuellement, la Commune de Laurière possède sur l'ensemble de ses biens immobiliers des systèmes de chauffage peu performants et très énergivores fonctionnant au fioul, au gaz ou via un système mixte gaz/électricité.

Les chaudières existantes sont vieillissantes et génèrent des surcoûts de consommation importants, en partie liés aux caractéristiques architecturales et aux fonctions des bâtiments, assez vastes et abritant de l'activité. Les volumes chauffés sont effectivement assez conséquents et le problème de l'efficacité des outils de production d'énergie se fait de plus en plus ressentir dans le budget de fonctionnement communal.

En ce sens, la municipalité souhaite renouveler certains de ses équipements de chauffage, au profit d'un système plus écologique lui permettant une gestion maîtrisée de l'énergie et de ses charges de fonctionnement.

Objectifs de l'opération :

- Réduire la consommation et les coûts énergétiques
- Réduire l'empreinte carbone
- Soutenir l'activité sylvicole locale (réseau de chaleur biomasse à plaquettes/copeaux)

Détails de l'opération :

4 bâtiments sont concernés par ce projet :

- L'actuel bâtiment de la mairie : bureaux administratifs au rez-de-chaussée et 3 logements sociaux situés au premier étage
- Le bâtiment de l'ancienne mairie : salle du Conseil municipal, école (2 classes) et divers bureaux
- Le bâtiment abritant la cantine scolaire, une salle d'activités et 1 appartement
- Le bâtiment ODHAC (département) en gestion communale, dont les frais de chauffage sont couverts par la commune (30 appartements)

Ces bâtiments sont anciens. Un chantier de reprise des isolations a démarré cet été (changement des huisseries de l'école en août 2021 – isolation des combles d'un appartement au dernier étage en octobre 2021)

Ces bâtiments sont implantés sur un périmètre assez réduit, permettant de les raccorder à un même réseau de chaleur.

La commune de Laurière s'associe avec le SEHV (Syndicat d'Électricité de la Haute-Vienne) pour s'assurer de la bonne maîtrise du projet.

A ce titre, le SEHV a réalisé en août 2021 une étude d'opportunité qui a finalement mis en avant l'intérêt pour la commune d'engager une telle opération. Les résultats ont été présentés devant le Conseil municipal qui s'est montré favorable à la poursuite de l'opération.

Une convention entre le SEHV et la commune sera signée avant la fin de l'année 2021 et une étude approfondie de l'opération de création d'un réseau de chaleur sera confiée à un bureau d'études spécialisé.

Résultats attendus :

- Réduction des coûts de chauffage tant pour la commune que pour les locataires des appartements ODHAC
- Modernisation des équipements de chauffage sur la commune pour de meilleurs usages et davantage d'efficacité
- Réduction des émissions de CO2 (évaluée à 110 tonnes/an selon l'étude d'opportunité du SEHV)

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0€	0€	0€	0€	0€	0€
Maîtrise d'œuvre	0€	0€	0€	0€	0€	0€
Assistance technique	0€	0€	0€	0€	0€	0€
Diagnostics	0€	0€	0€	0€	0€	0€
Frais complémentaires (assurances, etc.)	0€	0€	0€	0€	0€	0€
TOTAL	0€	0€	0€	0€	0€	0€

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €						
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL		0 €	100 %					

Action n°2-4

CRÉATION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR BIOMASSE ALIMENTANT DIFFÉRENTS BÂTIMENTS COMMUNAUX – COMMUNE DE SAINT-SYLVESTRE

Pour mémoire

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale		Commune de Saint-Sylvestre	
Statut juridique		Collectivité territoriale	
Représentant légal	NOM-Prénom	TERRANA Angélique	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	TERRANA Angélique	
	Fonction	Maire	
	Coordonnées téléphoniques	05 55 71 33 66	
	Courriel	mairie.stsylv@wanadoo.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse		Le Bourg
	Code postal	87240	Ville Saint-Sylvestre
	Tel. Fixe		05 55 71 33 66
	Courriel		mairie.stsylv@wanadoo.fr

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel <input checked="" type="checkbox"/> Immobilier		
Localisation du projet	Commune de référence	Saint-Sylvestre	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	Indéterminée	
	Date d'achèvement du projet	Indéterminée	

Présentation détaillée du projet

Contexte :

La commune de Saint-Sylvestre envisage la révision complète de ses différents systèmes de chauffage. Pour se faire elle souhaite remplacer les chaudières fioul et gaz de l'école au profit d'une pompe à chaleur. Enfin, elle projette la création d'un réseau de chaleur biomasse entre la salle polyvalente (cf. Action n°9 « Restructuration et rénovation énergétique de la salle polyvalente communale »), la mairie et le local technique. On précise la nature des systèmes de chauffage actuels au sein des bâtiments concernés :

- Mairie, salle polyvalente, école primaire : Fioul
- Ecole maternelle, restaurant scolaire : Gaz
- Local technique : Electricité

Objectifs de l'opération :

- Réduire la dépendance d'usage des énergies fossiles
- Permettre à la commune de faire des économies financières
- Permettre l'usage de systèmes de chauffage fiables, robustes et efficaces
- Garantir un meilleur accueil des usagers en les murs de ces bâtiments

Détails de l'opération :

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Résultats attendus :

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Assistance technique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais complémentaires (assurances, etc.)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €					

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €						
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL		0 €	100 %					

Action n°2-5

CRÉATION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR BIOMASSE ALIMENTANT DIFFÉRENTS BÂTIMENTS COMMUNAUX ET LOGEMENTS
LOCATIFS PUBLICS – COMMUNE DE BERSAC-SUR-RIVALIER

Pour mémoire

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale		Commune de Bersac-sur-Rivalier	
Statut juridique		Collectivité territoriale	
Représentant légal	NOM-Prénom	BERTRAND Jean-Michel	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	BERTRAND Jean-Michel	
	Fonction	Maire	
	Coordonnées téléphoniques	06 81 41 07 71	
	Courriel	bertrand.jm@wanadoo.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	Le Bourg	
	Code postal	87370	Ville Bersac-sur-Rivalier
	Tel. Fixe	05 55 71 43 69	
	Courriel	mairiebersac@wanadoo.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel <input checked="" type="checkbox"/> Immobilier		
Localisation du projet	Commune de référence	Bersac-sur-Rivalier	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	2022	
	Date d'achèvement du projet	2025	

Présentation détaillée du projet

Contexte :

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Objectifs de l'opération :

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Détails de l'opération :

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Résultats attendus :

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Assistance technique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais complémentaires (assurances, etc.)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €					

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €						
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL		0 €	100 %					

Action n°2-6

CRÉATION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR BIOMASSE ALIMENTANT DIFFÉRENTS BÂTIMENTS COMMUNAUX – COMMUNE DE NANTIAI

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale		Commune de Nantiat	
Statut juridique		Collectivité territoriale	
Représentant légal	NOM-Prénom	PERROT Daniel	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	RAISSON Marcel	
	Fonction	Maire Adjoint	
	Coordonnées téléphoniques	05 55 53 42 43 ou 06 85 07 63 06	
	Courriel	m.raisson@gmail.com	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	14, rue de l'Hôtel de Ville	
	Code postal	87140	Ville Nantiat
	Tel. Fixe	05 55 53 42 43	
	Courriel	commune.nantiat@nantiat.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel <input checked="" type="checkbox"/> Immobilier		
Localisation du projet	Commune de référence	Nantiat	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	Courant 2022	
	Date d'achèvement du projet	Fin 2023	

Présentation détaillée du projet

Contexte :

A ce jour, la commune dispose d'une ancienne chaudière fioul, énergivore et peu performante, permettant d'alimenter 57 logements ODHAC (y compris Eau Chaude Sanitaire (ECS)), l'école maternelle, le restaurant scolaire, l'école primaire et la mairie.

Objectifs de l'opération :

- Réduire l'emploi des énergies fossiles
- Réduire l'empreinte carbone
- Mutualiser les systèmes de chauffage pour une gestion optimisée des ressources

Détails de l'opération :

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Résultats attendus :

- Diminution des coûts d'exploitation

- Gestion du système mutualisée entre la commune et le département

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0 €	589266.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	38900.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Assistance technique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais complémentaires (assurances, etc.)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €	628166.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat	DETR DSIL	0 €	148 008 € 23000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	27.23 %
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département	CTD	0 €	31500.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5.01%
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €	202508.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	32.24 %
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	425658.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	67.76 %
TOTAL		0 €	628166.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	100%

**CRÉATION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR BIOMASSE ALIMENTANT LE BÂTIMENT «MAIRIE» ET DES LOGEMENTS SOCIAUX –
COMMUNE DE FROMENTAL**

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale		Commune de Fromental	
Statut juridique		Collectivité territoriale	
Représentant légal	NOM-Prénom	DUPUY Fabien	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet <i>(Personne en charge du suivi de l'opération)</i>	NOM-Prénom	PAUFIQUE Thierry	
	Fonction	Maire Adjoint	
	Coordonnées téléphoniques	06 62 76 09 35	
	Courriel	t.paufique@orange.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	1, Avenue Jean Ccaud	
	Code postal	87250	Ville Fromental
	Tel. Fixe	05 55 76 01 88	
	Courriel	mairiefromental@wanadoo.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel <input checked="" type="checkbox"/> Immobilier		
Localisation du projet	Commune de référence	Fromental	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	Début 2022	
	Date d'achèvement du projet	Courant 2023	

Présentation détaillée du projet

Contexte :

Actuellement chauffés via deux chaudières fioul de plus de 25 ans [...] :

- Bâtiment abritant 3 logements sociaux
- Bâtiment « mairie » abritant le secrétariat, la cantine scolaire et l'école

[...] la municipalité a sollicité le SEHV en vue de rendre compte de la faisabilité du projet de création d'un réseau de chaleur biomasse entre ces deux structures de proximité directe.

L'ensemble des surfaces couvertes par ces bâtiments serait alors alimenté en fonction des besoins respectifs à l'usage, et ce grâce à l'uniformisation du dispositif de chauffage.

Ce dernier permettra à la fois d'assurer une meilleure gestion de l'énergie produite et d'optimiser les coûts de consommation.

En effet, le coût des énergies fossiles est de plus en plus élevé, ce qui pèse plus significativement dans les finances de la commune.

Objectifs de l'opération :

- Réduire l'emploi des énergies fossiles au profit des énergies renouvelables

Détails de l'opération :

Installation de deux chaudières bois visant à alimenter le groupe scolaire et les logements, la mairie, la salle polyvalente et autres logements.

Résultats attendus :

- Réduction de l'emploi des énergies fossiles
- Réduction des GES
- Emploi de matière première locale (bois)
- Modernisation et optimisation des circuits de chauffage
- Economies financières

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Assistance technique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais complémentaires (assurances, etc.)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €					

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Financements prévisionnels :

Nature des	Dispositifs de	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
------------	----------------	------	------	------	------	------	------	---

financements	financement ou appel à projet (ex. CTD...)							
Etat		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €						
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL		0 €	100 %					

Action n°2-8

CRÉATION D'UNE CHAUFFERIE BIOMASSE AU SEIN D'UN BÂTIMENT COMMUNAL EN VUE D'ANTICIPER LA CRÉATION D'UN RÉSEAU CHALEUR ALIMENTANT DIFFÉRENTS BÂTIMENTS COMMUNAUX – COMMUNE DE COMPREIGNAC

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale		Commune de Compreignac	
Statut juridique		Collectivité territoriale	
Représentant légal	NOM-Prénom	PLEINEVERT Jacques	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet <i>(Personne en charge du suivi de l'opération)</i>	NOM-Prénom	BERTHIER-SOLIS Valérie	
	Fonction	Secrétaire générale	
	Coordonnées téléphoniques	05 55 71 00 23	
	Courriel	mairie@compreignac87.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	4, Place du 11 novembre 1918	
	Code postal	87140	Ville Compreignac
	Tel. Fixe	05 55 71 00 23	
	Courriel	mairie@compreignac87.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel <input checked="" type="checkbox"/> Immobilier		
Localisation du projet	Commune de référence	Compreignac	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	Milieu 2022	
	Date d'achèvement du projet	Indéterminée	

Présentation détaillée du projet

Contexte :

La commune de Compreignac est une commune rurale de 1863 habitants. Une forte proportion de son territoire est composée de parcelles boisées.

Plusieurs bâtiments situés en centre-bourg sont jusqu'alors chauffés via des chaufferies distinctes au fioul. Elles sont vieillissantes et malgré leur entretien régulier, présentent certaines faiblesses. Elles sont peu efficaces.

Les bâtiments en question sont :

- L'ensemble « mairie-école-restaurant scolaire »
- L'ensemble « socio-culturel & la micro-crèche »
- La Maison Curiale, en cours d'acquisition et destinée (à ce stade de l'opération) à accueillir une bibliothèque et un tiers-lieu

Dès lors, la commune envisage, au cours de l'année 2022, d'installer au sein d'une grange située en contre-bas de la mairie et en centre-bourg, une chaufferie biomasse (plaquettes bois).

La chaufferie à vocation à alimenter, par la création d'un réseau de chaleur sur une faible distance (environ 120m.), l'ensemble des bâtiments ci-dessus mentionnés.

L'église communale étant classée et l'implantation d'un silo de stockage des plaquettes indispensable, la grange permettra de camoufler le silo dont le manque d'esthétique risquerait de dénaturer le centre-bourg.

Elle constituera par ailleurs un lieu de stockage sécurisé, adapté et optimal des plaquettes.

La commune projette de solliciter des financements avant la fin de l'année 2021.

Objectifs de l'opération :

- Installer une chaufferie biomasse permettant l'emploi du matériau bois, très présent sur le territoire
- Créer un réseau de chaleur permettant d'alimenter de façon efficiente l'ensemble des bâtiments nommés

Détails de l'opération :

La commune s'est rapprochée du SEHV, lequel a conduit une étude d'opportunité visant à s'assurer de l'intérêt du lancement d'une telle opération. Les résultats de l'étude sont venus valider l'intérêt de mettre en place un réseau de chaleur permettant d'alimenter les différentes structures évoquées.

A ce titre, le coût de l'opération est estimé à 428 960€ HT.

Par ailleurs, en juillet 2021, une convention a été signée avec le SEHV pour la réalisation d'une étude de faisabilité par le prestataire retenu dans le cadre de son groupement de commande.

Les résultats de cette étude n'ont pas encore été rendus. Son coût est de 4 715€ HT, dont 80% supportés par le SEHV (943€ HT supportés par la commune).

Résultats attendus :

- Mutualisation des coûts, des frais d'approvisionnement, de gestion technique et administrative du système de chauffage qui alimentera un ensemble de bâtiments géographiquement proches
- Réalisation d'économies substantielles (évaluées à 16 000€/an selon l'étude d'opportunité conduite par le SEHV)
- Réduction des émissions de CO2 (évaluée à 68 tonnes/an selon l'étude d'opportunité)
- Valorisation de la filière bois locale (usage de la matière première locale – circuits-courts)

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0 €	0 €	383000.00 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	22990.00 €	22990.00 €	0 €	0 €	0 €
Assistance technique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	4715.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais complémentaires (assurances, etc.)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €	27705.00 €	405990.00 €	0 €	0 €	0 €

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
-------------------------	-------------------------------	------	------	------	------	------	------	---

	appel à projet (ex. CTD...)							
Etat		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €						
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL		0 €	100 %					

Maquette financière globale, toutes opérations comprises

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0 €	589266.00 €	383000.00 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	61 890.00 €	22990.00 €	0 €	0 €	0 €
Assistance technique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	4715.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais complémentaires (assurances, etc.)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €	655 871.00 €	405990.00 €	0 €	0 €	0 €

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat	DETR DSIL	0 €	148008.00€ 23000.00€	0 €	0 €	0 €	0 €	16.10 %
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département	CTD	0 €	31500.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2.97%
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €	202508.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	19.07 %
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	453 363.00 €	405990.00 €	0 €	0 €	0 €	80.93 %
TOTAL		0 €	655 871.00 €	405990.00 €	0 €	0 €	0 €	100%

Action n°3

LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF D'HORLOGE ASTRONOMIQUE EN FAVEUR D'UNE GESTION OPTIMISÉE ET DURABLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Volet du CRTE : « Transition énergétique et écologique » / engager et encourager les initiatives de transition écologiques

Présentation globale de l'action

Après délibération en Conseil communautaire, le 5 février 2020, la Communauté de communes ELAN poursuit l'élaboration de son PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial) et de son plan d'actions, tous deux illustrant un volet qui se consacre à l'étude et au déploiement des énergies renouvelables.

Aussi, différents dispositifs ont été étudiés et sont mis en avant par ces supports stratégiques et opérationnels. L'ensemble des thématiques et opérations font l'objet d'une classification.

À ce titre, l'une des actions, inscrite au volet « Parc bâti et cadre de vie » vise à rationaliser les pratiques d'éclairage nocturne en vue d'obtenir in fine et selon l'objectif le plus ambitieux, la labellisation « Territoire de villes et villages étoilés ».

Cette action s'inscrit dans un cadre global fixé préalablement, visant à assurer une meilleure qualité de la vie et de l'environnement nocturne et considérant à la fois les enjeux de préservation et protection de la biodiversité nocturne, le confort et la sécurité des usagers et enfin les coûts énergétiques générés par les dispositifs en place.

Aujourd'hui, l'éclairage public représente un poste de dépense énergétique important pour les territoires, comptant en moyenne pour 41% des consommations d'électricité globales et 16% des consommations toutes énergies confondues des collectivités.

Le potentiel de réduction des consommations de ce poste est très élevé, à la fois via le remplacement des luminaires énergivores, mais aussi par la modification des pratiques d'éclairage nocturne.

Cela peut prendre la forme d'une extinction nocturne planifiée ou encore de la suppression de points lumineux jugés peu utiles.

La Communauté de communes ELAN, en concertation avec les 24 communes qui la compose, pourrait lancer d'ici la fin de l'actuelle mandature (2026), une étude permettant d'estimer les économies énergétiques et financières potentielles de telles actions.

Pour l'intercommunalité, il s'agit de disposer d'un état des lieux opérationnel, à juste titre, pour accompagner les communes dans leurs démarches et opérations ayant vocation à optimiser les usages de l'éclairage public.

Le SEHV (Syndicat d'Énergies de la Haute-Vienne), propose d'ores et déjà un accompagnement sur ces sujets, pour les adhérents au service éclairage public du SEHV.

Des co-bénéfices relatifs à la préservation d'écosystèmes nocturnes sont aussi attendus. Cette action est un bel exemple, où sobriété rime avec préservation de la biodiversité.

En ce sens, elle a pour ambition de s'inscrire à longue liste des dynamiques visant à répondre aux enjeux de la transition énergétique des territoires.

Tel qu'évoqué précédemment, pour ELAN, obtenir le label « Territoire de villes et villages étoilés » serait la distinction récompensant son volontarisme et lui permettrait d'accroître ses soutiens aux communes.

Certaines communes du territoire ont déjà apporté des modifications et améliorations de leur dispositif d'éclairage public. La commune de Nieul en est un exemple et a récemment obtenu la labellisation « ville étoilée ».

Aujourd'hui, après consultation des communes et recensement des projets qu'elle souhaite engager d'ici à 2026, 3 d'entre-elles veulent lancer prochainement des opérations de mise en place et/ou déploiement du dispositif d'horloge astronomique sur tout ou partie de leur éclairage public. Le dispositif consiste effectivement en l'extinction de l'éclairage la nuit, via des paramétrages garantissant une gestion optimale (conforme à ce qui existe et est préconisé aujourd'hui).

Objectifs de l'action :

- Réduire les consommations d'énergie de l'éclairage public par la modification des pratiques (sobriété) et le remplacement de luminaires (efficacité)
- Diminuer la pression exercée sur la biodiversité nocturne
- Assurer aux collectivités locales et autres acteurs du territoire une accessibilité accrue aux dispositifs de financements pour leurs projets, en adéquation avec les enjeux de la transition énergétique
- Favoriser le suivi et l'accompagnement des porteurs projets, par des actions collaboratives entre gestionnaires territoriaux

Résultats attendus :

- Accroissement de la performance énergétique à l'échelle du territoire d'ELAN (sobriété, efficacité)
- Amélioration du confort de circulation nocturne et de la sécurité des usagers du territoire
- Réduction des effets néfastes de la pollution lumineuse à l'égard de la biodiversité nocturne
- Diminution significative de la part des dépenses énergétiques du territoire communautaire liées au fonctionnement de l'éclairage public

Articulation autour des axes stratégiques territoriaux fixés par l'Etat

- **Transition écologique**
- Numérique
- Politique de la ville
- Santé
- Social
- Education/Jeunesse
- Emploi
- Développement économique
- Culture
- Sécurité

Action n°3-1**MISE EN PLACE DU DISPOSITIF D'HORLOGE ASTRONOMIQUE SUR UNE PARTIE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL –
COMMUNE DE JABREILLES-LES-BORDES****Identification du maître d'ouvrage**

Raison sociale		Commune de Jabreilles-les-Bordes	
Statut juridique		Collectivité territoriale	
Représentant légal	NOM-Prénom	CARRE Vincent	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	CLUZELAUD Stéphane	
	Fonction	Maire Adjoint	
	Coordonnées téléphoniques	05 55 37 36 45	
	Courriel	stephane.cluzelaud@orange.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse		Les Bordes
	Code postal	87370	Ville Jabreilles-les-Bordes
	Tel. Fixe		05 55 39 81 02
	Courriel		mairie.jabreilles@wanadoo.fr

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel		
Localisation du projet	Commune de référence	Jabreilles-les-Bordes	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	Courant 2022	
	Date d'achèvement du projet	Courant 2022	

Présentation détaillée du projetContexte :

Les villages de La Contamine, Chavanat, Le Bourg, Maucloup, Les Bordes, Le Puy sont concernés par ce projet (modification de l'installation).

Les villages de La Cour, Le Maillorat et Grand Chaud sont également concernés pour un simple réglage d'horloge.

Précisions autres : « Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Objectifs de l'opération :

- Réduire la consommation énergétique
- Réduire la pollution lumineuse

Détails de l'opération :

Aucune étude n'a été réalisée à ce jour.

Toutefois, l'entreprise CITELUM a été sollicitée et a réalisé un devis.

Précisions autres : « Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Résultats attendus :

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0 €	2295.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Assistance technique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais complémentaires (assurances, etc.)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €	2295.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		0 €	1262.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	54.99 %
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €	1262.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	54.99 %
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	1033.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	45.01 %
TOTAL		0 €	2295.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	100%

Action n°3-2

**MISE EN PLACE DU DISPOSITIF D'HORLOGE ASTRONOMIQUE SUR L'ENSEMBLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL –
COMMUNE DE FOLLES**

Pour mémoire

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale	Commune de Folles		
Statut juridique	Collectivité territoriale		
Représentant légal	NOM-Prénom	POULET Jean-Paul	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	FALCON Laurent	
	Fonction	Conseiller municipal	
	Coordonnées téléphoniques	06 80 15 35 25	
	Courriel	l.falcon2@numericable.com	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	Le Bourg	
	Code postal	87250	Ville Folles
	Tel. Fixe	05 55 71 48 83	
	Courriel	mairie.folles@orange.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel		
Localisation du projet	Commune de référence	Folles	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	Courant 2022	
	Date d'achèvement du projet	Courant 2023	

Présentation détaillée du projet

Contexte :

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Objectifs de l'opération :

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Détails de l'opération :

Le SEHV est actuellement en train de réaliser une étude.

Résultats attendus :

- Economie d'énergie
- Réduction des coûts supportés par la commune

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Assistance technique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostiques	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais complémentaires (assurances, etc.)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €					

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €						
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL		0 €	100 %					

Action n°3-3**MISE EN PLACE DU DISPOSITIF D'HORLOGE ASTRONOMIQUE SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL – COMMUNE DE BESSINES-SUR-GARTEMPE****Identification du maître d'ouvrage**

Raison sociale		Commune Bessines-sur-Gartempe	
Statut juridique		Collectivité territoriale	
Représentant légal	NOM-Prénom	BROUILLE Andréa	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	LECARDEUR Laurent	
	Fonction	Responsable des services techniques	
	Coordonnées téléphoniques	06 08 68 34 04	
	Courriel	st.bessines@yahoo.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	1, Place de la Liberté	
	Code postal	87250	Ville Bessines-sur-Gartempe
	Tel. Fixe	05 55 76 05 09	
	Courriel	commune.de.bessines@gmail.com	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel		
Localisation du projet	Commune de référence	Bessines-sur-Gartempe	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	1 ^{er} trimestre 2019	
	Date d'achèvement du projet	2023	

Présentation détaillée du projetContexte :

La commune de Bessines-sur-Gartempe a depuis plusieurs années entamé une dynamique de déploiement du dispositif d'horloge astronomique sur son éclairage public.

Aussi, 60% du territoire de la commune est déjà couvert par ce système. Il reste 40% à couvrir, afin que la municipalité puisse répondre aux objectifs qu'elle s'est fixée, sensiblement les mêmes que ceux établis par la Communauté de communes ELAN dans le cadre de cette action. L'ensemble des lieux-dits et le centre-bourg de Bessines-sur-Gartempe sont concernés par cette opération.

Elle travaille en étroite collaboration avec le SEHV.

Objectifs de l'opération :

- Supprimer les luminaires énergivores,
- Programmer l'allumage avec des horloges astronomiques pour réduire la consommation,
- Gérer l'éclairage public en fonction de la fréquentation : variation de puissance,
- Installer des leds (efficacité, allumage instantané, durée de vie allongée),
- Programmer des coupures nocturnes.

Détails de l'opération :

L'étude du SEHV prévoit un amortissement des travaux sur 4 ans à la suite de l'installation d'horloge astronomique sur l'éclairage public avec une extinction de l'éclairage de 0h00 à 6h00.

Suivant le cas, les travaux concernent :

- La substitution de la cellule photoélectrique par un dispositif de commande équipé d'horloge astronomique et implanté sur support,
- Le remplacement du dispositif de déclenchement de la commande par une horloge astronomique,
- Le remplacement et mise en conformité des armoires électriques,
- L'opération de réglage des horloges existantes

Résultats attendus :

- Supprimer 31 luminaires boules,
- Réduire la puissance de 19.7kw
- Réduire la consommation de 91 603 kwh/an soit de 81%,
- Réduire les émissions de CO2 de 10 898kg/an
- Economiser 113 673,00€ sur 12 ans

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	85572.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Assistance technique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais complémentaires (assurances, etc.)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	85572.00 €	0 €				

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		1530.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1.79%
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics	SEHV	50621.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	59.16 %
Total financements publics attendus		52151.00 €	0 €	60.95 %				
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		33421.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	39.05 %
TOTAL		85572.00 €	0 €	100%				

Maquette financière globale, toutes opérations comprises

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	85572.00 €	2295.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Assistance technique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais complémentaires (assurances, etc.)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	85572.00 €	2295.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		1530.00 €	1262.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3.18%
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics	SEHV	50621.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	57.61 %
Total financements publics attendus		52151.00 €	1262.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	60.79 %
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		33421.00 €	1033.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	39.21 %
TOTAL		85572.00 €	2295.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	100%

Action n°4**RESTRUCTURATION ET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE – COMMUNE DE SAINT-SYLVESTRE**

Volet du CRTE : « Transition énergétique et écologique » / Engager et encourager les initiatives de transition écologique

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale		Commune de Saint-Sylvestre	
Statut juridique		Collectivité territoriale	
Représentant légal	NOM-Prénom	TERRANA Angélique	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	TERRANA Angélique	
	Fonction	Maire	
	Coordonnées téléphoniques	05 55 71 33 66	
	Courriel	mairie.stsylyv@wanadoo.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse		Le Bourg
	Code postal	87240	Ville Saint-Sylvestre
	Tel. Fixe		05 55 71 33 66
	Courriel		mairie.stsylyv@wanadoo.fr

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel <input checked="" type="checkbox"/> Immobilier		
Localisation du projet	Commune de référence	Saint-Sylvestre	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	2021	
	Date d'achèvement du projet	Novembre 2022	

Présentation détaillée du projetContexte :

La commune de Saint Sylvestre compte 934 hab en 2019 (Données INSEE), dont approximativement 60% ont moins de 40 ans. De nombreuses familles avec enfants s'y sont installées ces dernières années. Peu de produits et services sont proposés sur le territoire communal, mais le cadre de vie, l'école, la proximité avec Ambazac - l'un des pôles structurants de la Communauté de communes ELAN, disposant d'une offre plus diversifiée, la proximité avec des axes structurants (ex : A20), permettant de rallier aisément la Communauté Urbaine Limoges Métropole, en font une commune semble-t-il de plus en plus prisée par les familles.

Saint Sylvestre présente également un patrimoine naturel et bâti d'intérêt pour l'Intercommunalité ce qui fait d'elle l'une des communes les plus visitée du territoire.

Parmi les sites incontournables, on compte les Monts d'Ambazac, la réserve naturelle des Sauvages d'une superficie de 82,56ha, le site de Grandmont et son Abbaye, haut-lieu historique médiéval limousin (Ordre de Grandmont fondé vers 1076), ses nombreux chemins dont le chemin des Moines - ceux-ci permettant de rejoindre, entre autres, la réserve naturelle nationale de la tourbière des Dagues, située sur la commune voisine de Saint-Léger-la-Montagne.

Il s'agit d'une commune dynamique sur le plan culturel et touristique, comptant aussi de nombreuses associations qui visent à leur échelle à rendre attractive la commune, à valoriser ses attributs et à la rendre

innovante.

Lieu de rassemblement, de manifestations publiques et/ou privées, la commune possède une salle polyvalente d'une superficie totale et approximative de 300m², répartis sur 2 étages.

La capacité assise y est de 230 personnes (80 en RDC et 150 au premier niveau).

Les cuisines au sein de cette structure ont récemment fait l'objet d'un réaménagement et d'une restructuration, ce qui en permet un usage optimal.

Afin de satisfaire au mieux la demande et diversifier son offre de services, la municipalité souhaite restructurer ce bâtiment en y apportant les rénovations énergétiques nécessaires.

Objectifs de l'opération :

- Accroître et valoriser la demande locative de biens communaux dédiés à l'organisation d'évènements (publics et/ou privés)
- Réduire la consommation énergétique par la mise en place de matériaux isolants

Détails de l'opération :

Le projet porté par la municipalité vise d'une part en l'agrandissement du bâtiment, sur ses deux niveaux.

Il s'agit alors d'accroître la superficie en RDC de 50m² et 20m² à l'étage.

Cette phase de restructuration a vocation à optimiser et rendre plus pertinents les usages et pratiques qui s'y exercent jusqu'alors. Les accès en RDC et premier niveau vont être réaménagés, de sorte que deux évènements à priori distincts puissent être organisés simultanément sans pour autant s'occasionner de gênes respectives.

Faire de cet espace un lieu chaleureux et de partage apparaît comme une véritable priorité, car il contribue au dynamisme et à l'attractivité communale.

Ainsi, les aménagements suivants seront conduits :

- Démolition - gros œuvre y compris démolition complémentaire des doublages existants
- Enduit
- Étanchéité
- Menuiseries extérieures alu - serrurerie
- Cloisons - doublages - plâtrerie - faux plafonds y compris reprise complète de l'isolation des murs existants et en complément sur la toiture de la grande salle
- Menuiseries bois intérieures - charpente bois
- Carrelage - revêtements de sols
- Peinture
- Chauffage – ventilation
- Électricité

Le coût global des travaux rendu compte par l'estimation APD est de 258 000€, dont 61 500€ concerne la rénovation énergétique.

La publication de l'Appel d'Offre aura lieu fin 2021.

Résultats attendus :

- Augmentation de la visibilité de la commune à l'égard du nouveau dispositif locatif présentant des commodités élargies
- Augmentation de la part des évènements
- Réduction des coûts de fonctionnement notamment ceux inhérents à la consommation énergétique

Articulation du projet avec les équipements ou actions/projets de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins

Le projet de restructuration de la salle polyvalente s'inscrit également dans le cadre du projet de valorisation et de développement de l'offre culturelle porté par la Communauté de communes ELAN.
La commune de Saint Sylvestre étant effectivement un lieu majeur de l'attractivité touristique du territoire.

Un tel équipement permettra également d'offrir au département de la Haute-Vienne dans le cadre de l'organisation et le développement du festival Culture au grand jour, de disposer d'un lieu d'accueil adapté et chaleureux, propice à l'organisation de spectacles. Ces derniers ont déjà lieu sur différentes communes du département, y compris les plus reculées, générateurs d'un dynamisme économique local accru.

Articulation autour des axes stratégiques territoriaux fixés par l'Etat

- Transition écologique
- Numérique
- Politique de la ville
- Santé
- Social
- Education/Jeunesse
- Emploi
- Développement économique
- Culture
- Sécurité

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	258000.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	21100.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Assistance Technique	4039.75 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Mission de contrôle	2220.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Mission SPS	1472.00€	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	286831.75 €	0 €				

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat	DETR DSIL	67725.00 € 51600.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	23.61 % 17.99 %
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département	CTD	57 000.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	19.87 %
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		176 325.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	61.47 %
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		110 506.75 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	38.53 %
TOTAL		286831.75 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	100%

Action n°5**AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE - COMMUNE DE LA JONCHÈRE SAINT-MAURICE**

Volet du CRTE : « Transition énergétique et écologique » / Engager et encourager les initiatives de transition écologique

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale		Commune de La Jonchère Saint-Maurice	
Statut juridique		Collectivité territoriale	
Représentant légal	NOM-Prénom	HORRY Jean-Marie	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	HORRY Jean-Marie	
	Fonction	Maire	
	Coordonnées téléphoniques	05 55 39 80 18	
	Courriel	mairiedelajonchere@wanadoo.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	14, rue de Limoges	
	Code postal	87340	Ville La Jonchère Saint-Maurice
	Tel. Fixe	05 55 39 80 18	
	Courriel	mairiedelajonchere@wanadoo.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel <input checked="" type="checkbox"/> Immobilier		
Localisation du projet	Commune de référence	La Jonchère Saint-Maurice	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	Début 2023	
	Date d'achèvement du projet	Fin 2024	

Présentation détaillée du projetContexte :

La commune de La Jonchère Saint-Maurice a été retenue dans le cadre d'un appel à projet initié par le SEHV, sur la réalisation d'un diagnostic énergétique du bâtiment qui abrite l'école et le restaurant scolaire.

Cette étude a été réalisée gratuitement en juin 2021 et son rapport a été présenté le 10 octobre 2021.

L'étude rend compte d'un certain nombre d'améliorations possibles de nature à augmenter notablement les performances énergétiques et à générer des économies.

Objectifs de l'opération :

- Améliorer l'enveloppe thermique pour réduire les déperditions
- Créer un réseau de ventilation dans la zone école et cantine
- Intégrer un système de régulation de chauffage afin de dissocier les usages : école/restauration.

Détails de l'opération :

- Isolation des murs extérieurs avec une isolation thermique intérieure
- Remplacement des fenêtres et pavés de verre non performants
- Isolation du plancher bas du bâtiment de restauration
- Intégration d'un système de ventilation mécanique
- Installation de têtes thermostatiques

- Calorifugeage des réseaux.

Un chiffrage a été établi par les partenaires du SEHV (JLM Ingénierie et Tribu Energie) eu égard du diagnostic réalisé.

Programme de travaux à réaliser :

- Isolation des murs par l'intérieur à partir de matériaux biosourcés
- Remplacement des fenêtres et pavés de verre
- Isolation des planchers sur la partie restaurant scolaire
- Intégration d'un système de ventilation mécanique
- Optimisation de la régulation du chauffage
- Isolation du réseau ECS non calorifugé

Résultats attendus :

- Diminution des dépenses énergétiques
- Amélioration de la qualité de l'air dans le bâtiment
- Amélioration notable de l'isolation de la structure (calcul Ubât.)

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0 €	0 €	109311.00 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	0 €	10200.00 €	0 €	0 €	0 €
Assistance technique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais complémentaires (assurances, etc.)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €	0 €	119511.00 €	0 €	0 €	0 €

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €						
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL		0 €	100 %					

Action n°6

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT «MAIRIE»

Volet du CRTE : « Transition énergétique et écologique » / Engager et encourager les initiatives de transition écologique

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale	Commune de Folles		
Statut juridique	Collectivité territoriale		
Représentant légal	NOM-Prénom	POULET Jean-Paul	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	POULET Jean-Paul	
	Fonction	Maire	
	Coordonnées téléphoniques	05 55 71 48 83	
	Courriel	mairie.folles@orange.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	Le Bourg	
	Code postal	87250	Ville Folles
	Tel. Fixe	05 55 71 48 83	
	Courriel	mairie.folles@orange.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel <input checked="" type="checkbox"/> Immobilier		
Localisation du projet	Commune de référence	Folles	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	Début 2022	
	Date d'achèvement du projet	Fin 2022	

Présentation détaillée du projet

Contexte :

Le bâtiment « mairie » de la commune de Folles présente une importante superficie : 460m². Il est situé en centre-bourg. Il abrite en rez-de-chaussée l'ensemble de l'activité administrative communale.

Au premier étage se trouve 4 logements locatifs communaux et aujourd'hui occupés. 2 ont une superficie de 62m², les 2 autres ont une superficie de 51m².

L'ensemble du bâtiment est chauffé grâce à un système de chauffage électrique.

Il se caractérise par sa hauteur sous-plafond importante, ce qui ne garantit malheureusement pas une température de chauffage optimale notamment en période hivernale.

Par ailleurs, le système d'isolation, minime, aujourd'hui daté et obsolète, ne contribue pas à générer et conserver des températures descentes et préconisées pour une activité administrative (de bureau).

Ce bâtiment fait effectivement partie des biens communaux répertoriés en tant que « passoire thermique ». En ce sens, il convient d'y apporter les modifications nécessaires pour améliorer le cadre de vie, les conditions de travail et réduire le coût des consommations énergétiques.

Les charges annuelles liées à la consommation électrique du bâtiment (chauffage, eau chaude, électricité générale) s'élèvent en moyenne à 26 000 €.

Objectifs de l'opération :

- Réduire significativement la consommation énergétique au sein du bâtiment « mairie », au Rez de chaussée et sur les 4 logements situés à l'étage
- Accroître la qualité de vie au travail pour le personnel administratif et la qualité de vie au sein du parc locatif communal
- Favoriser et donner du sens à la réalisation ultérieure d'un réseau de chaleur entre bâtiments communaux en vue de réduire drastiquement la consommation énergétique sur le parc public

Détails de l'opération :

La commune de Folles a sollicité en 2020, l'ATEC (Agence Technique Départementale) 87, pour étude de faisabilité et évaluation plus fine des travaux de gros-œuvre à prévoir sur le bâtiment. L'étude a été rendue en novembre 2020. La commune s'est effectivement fixée pour priorité certaines actions à entreprendre. Toiture, enduits extérieurs, isolation des combles, changement des huisseries en rez-de-chaussée côté rue et rabaissment des plafonds (rez-de-chaussée et logements locatifs à l'étage) seraient assimilés à une première phase de travaux pour d'ores et déjà réduire la consommation énergétique du bâtiment, dont il convient de préciser qu'il est exclusivement chauffé par des radiateurs électriques.

Le descriptif des travaux élaboré par l'ATEC 87 est le suivant :

- Ravalement des façades

Piochage de l'enduit existant, nettoyage de la sous couche, réalisation d'un enduit à la chaux (compris toutes sujétions)

- Couverture

Dépose des ardoises, dépose des liteaux, dépose du faîtage, dépose des noues, bâchage, réalisation d'un liteaunage, fourniture et pose d'ardoises, fourniture et pose de faîtage, fourniture et pose de noues, fourniture et pose d'un pare pluie, fourniture et pose de chatières de ventilation, remplacement de chevrons selon les besoins (compris toutes sujétions)

- Zinguerie

Dépose de l'existant, fourniture et pose de gouttières en zinc, fourniture et pose de descentes en zinc, fourniture et pose de dauphins, fourniture et pose d'accessoires (naissances, coudes, talon, etc) (compris toutes sujétions)

- Menuiseries extérieures

Dépose des existantes, fourniture et pose de fenêtres ouvrant à la française (compris toutes sujétions)

- Isolation des combles

Fourniture et pose de solives, fourniture et pose de panneaux de particules, réalisation d'une isolation soufflée (compris toutes sujétions).

A l'issue de cette première phase de travaux, la commune vise par le biais d'un second projet d'ampleur dont le calendrier est encore à définir (Cf. *fiche action 2.2 « Création d'un réseau de chaleur biomasse entre le bâtiment « mairie » et le bâtiment « ancienne poste »*), la création d'un réseau de chaleur entre le bâtiment « mairie » et le bâtiment « ancienne poste » (propriété communale), qui jusqu'alors fonctionnent via deux systèmes de chauffage distincts (l'un : chauffage électrique, l'autre : fioul).

Tous deux possèdent la caractéristique d'abriter des logements en location (au total, 6 lots).

Le second fera lui aussi l'objet de travaux d'isolation, afin de pallier les surcoûts de consommation.

L'objectif préalablement fixé est in fine, la mutualisation du système de chauffage entre deux bâtiments, en vue d'adopter des modes de gestion pérennes de l'énergie produite, par une attention particulière portée sur les modalités de distribution de cette dernière et ainsi rendre ces deux biens communaux plus efficaces, donc moins énergivores.

Répondre aux principes fixés par la politique de développement durable à l'échelle des territoires, apparaît comme une priorité pour la commune de Folles qui par ses projets, axe en premier lieu sa stratégie en faveur de la transition énergétique.

Résultats attendus :

- Réduction des coûts liés à la consommation énergétique (toutes consommations confondues)
- Meilleure qualité de vie au travail des agents administratifs

Articulation autour des axes stratégiques territoriaux fixés par l'Etat

- **Transition écologique**
- Numérique
- Politique de la ville
- Santé
- Social
- Education/Jeunesse
- Emploi
- Développement économique
- Culture
- Sécurité

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS**Dépenses d'investissement****Dépenses prévisionnelles : HT TTC**

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0 €	276400.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	23500.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Assistance Technique	0 €	3700.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €	303600.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	91080.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	30%
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		0 €	10601.11 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3.49%
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €	101681.11 €	0 €	0 €	0 €	0 €	33.49 %
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	201918.89 €	0 €	0 €	0 €	0 €	66.51 %
TOTAL		0 €	303600.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	100%

Action n°7

RESTRUCTURATION DES SALLES LOCATIVES ET AMÉLIORATION DE LEUR PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE – VILLAGE DE VACANCES – COMMUNE DE BERSAC-SUR-RIVALIER

Volet du CRTE : « Transition énergétique et écologique » / Soutenir la filière bois

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale	Commune de Bersac-sur-Rivalier		
Statut juridique	Collectivité territoriale		
Représentant légal	NOM-Prénom	BERTRAND Jean-Michel	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	BERTRAND Jean-Michel	
	Fonction	Maire	
	Coordonnées téléphoniques	05 55 71 43 69	
	Courriel	mairiebersac@wanadoo.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	Le Bourg	
	Code postal	87370	Ville Bersac-sur-Rivalier
	Tel. Fixe	05 55 71 43 69	
	Courriel	mairiebersac@wanadoo.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel <input checked="" type="checkbox"/> Immobilier		
Localisation du projet	Commune de référence	Bersac-sur-Rivalier	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	Juin 2021	
	Date d'achèvement du projet	Juin 2022 (phase 1)	

Présentation détaillée du projet

Contexte :

Le Village de vacances de la commune, régi par cette dernière et situé au 16 rue de Font Ardent, dispose de 2 salles disponibles à la location, l'une dont la capacité d'accueil est de 110 personnes assises et disposant d'une cuisine professionnelle, l'autre dont la capacité nettement inférieure, 30 personnes, dispose également d'un coin cuisine.

Le site possède un gîte, pouvant accueillir 14 personnes, loué à hauteur d'une trentaine de locations en week-end par année.

La commune souhaite valoriser l'accueil des personnes utilisant ces différents espaces, occasionnellement ou périodiquement, en restructurant les deux salles citées précédemment pour accroître l'offre qualitative, d'une part, et agrandir celle-ci de manière à étendre l'offre locative (accueillir des manifestations plus conséquentes).

En situation ordinaire (hors contexte pandémique (Covid-19)), les salles sont louées 42 semaines par an et accueillent diverses manifestations et/ou rassemblements familiaux. Aussi, ce sont les associations communales qui peuvent profiter des lieux, comme par exemple le club de Judo qui s'y retrouve tous les mardis soir hors période scolaire (2 cours du Judo et 1 cours de Taïso).

Objectifs de l'opération :

- Améliorer la performance énergétique du site
- Améliorer l'offre qualitative
- Accroître l'offre locative à destination de l'organisation d'événements

Détails de l'opération :

Le projet porté par la commune vise donc premièrement en la réalisation de travaux d'isolation sur la grande salle. Une isolation par l'extérieure semble être la méthode la plus pertinente au regard des caractéristiques actuelles du bâtiment.

L'embellissement des lieux est un élément non-négligeable et donc pour lequel une attention particulière sera portée, car il participe au caractère agréable du site.

Pour se faire, la municipalité prévoit l'utilisation majoritaire du bois, matériau produit, transformé et exploité sur le territoire de l'intercommunalité, qui se caractérise effectivement par une activité sylvicole importante et dont la commune de Bersac-sur-Rivalier en est également témoin.

Outre les parements, des casquettes en bois seront également apposées sur les baies vitrées (exposition Sud), afin de filtrer les rayons du soleil et réduire les variations du gradient de température à l'intérieur de la grande salle, aujourd'hui peu maîtrisées en raison de l'absence de ce dispositif filtrant.

Ces premières améliorations seront accompagnées d'une révision du système de chauffage, dont une étude a d'ores et déjà été réalisée par le Syndicat d'Électricité de la Haute-Vienne (SEHV), qui suggère l'installation d'une pompe à chaleur.

Dans l'objectif d'accroître la capacité d'accueil sur ce site, la restructuration des deux salles prendra lieu, en vue d'atteindre une capacité de 150 personnes au sein de la grande salle (110 actuellement) et 50 au sein de la petite salle (30 actuellement).

La question relative à l'agrandissement de la petite salle est encore en suspens, mais il est quasiment assuré la réfection de la charpente vieillissante, qui pourrait poser des problèmes de solidité de la structure à court ou moyen terme.

Par ailleurs, on note que la restructuration de la grande salle permettra à la commune de Bersac-sur-Rivalier de se positionner comme l'une des plus grandes salles du secteur Ouest de la Communauté de communes ELAN.

Résultats attendus :

- Accroissement et diversification de la demande
- Réduction des coûts énergétiques liés à l'usage du site

Articulation du projet avec les équipements ou actions de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins

Articulation autour des axes stratégiques territoriaux fixés par l'Etat

- Transition écologique
- Numérique
- Politique de la ville
- Santé
- Social
- Education/Jeunesse
- Emploi
- Développement économique
- Culture
- Sécurité

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	86400.00 €	96198.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	12480.00 €	2020.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Assistance Technique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	650.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	99530.00 €	98218.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat	DSIL DC (obtenue 2020)	32 400.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	16.38 %
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département	CTD	52710.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	26.66 %
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		48 600.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	24.58 %
Total financements publics attendus		133710.00 €	0 €	67.62 %				
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		64038.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	32.38 %
TOTAL		197748.00 €	0 €	100%				

Action n°8

CRÉATION D'UNE DÉCHÈTERIE À PLAT – COMMUNE DE CHAMBORET – SYDED 87

Volet du CRTE : « Transition énergétique et écologique » / Engager et encourager les initiatives de transition écologique

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale	SYDED 87		
Statut juridique	Service public – Syndicat départemental		
Représentant légal	NOM-Prénom	AUZEMERY Alain	
	Fonction	Président	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	FAUCHER Amanda	
	Fonction	Directrice adjointe en charge du pôle technique	
	Coordonnées téléphoniques	06 32 88 62 59	
	Courriel	afaucher@syded87.org	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	ZA du Prouet - 59, rue de la Filature	
	Code postal	87350	Ville Panazol
	Tel. Fixe	05 55 12 12 87	
	Courriel	contact@syded87.org	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel <input checked="" type="checkbox"/> Immobilier	
Localisation du projet	Commune de référence	Chamborêt
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet	Communes de Nantiat, Breuilaufa, Le Buis, Cieux, Compreignac, Thouron, Vaulry
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	Janvier 2022
	Date d'achèvement du projet	1 ^{er} semestre 2023

Présentation détaillée du projet

Contexte :

Le SYDED (Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés) de la Haute-Vienne est un établissement public structuré en syndicat mixte ouvert, créé en avril 1997.

Regroupant la totalité des collectivités territoriales de la Haute-Vienne (10 Communautés de communes, un SICTOM et le Conseil Départemental) hors Communauté Urbaine Limoges Métropole, soit 175 communes pour 166 591 habitants, le SYDED a pour mission l'étude, la réalisation et la gestion de dispositifs de prise en charge et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

À ce titre, le syndicat gère :

- La collecte sélective en tri flux en apport volontaire (papiers, emballages ménagers et verre) sur la totalité de son territoire à l'exception de la Communauté de communes Val de Vienne où les déchets recyclables sont collectés en porte à porte ;
- Les déchèteries ;
- Le traitement des ordures ménagères dans le cadre de 4 stations de transit ;
- Une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) Alvéol, dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP)

En complément, le SYDED intervient de plus en plus massivement sur la prévention des déchets.

Objectifs de l'opération :

- Renforcer le maillage territorial des déchèteries sur la partie rurale de la Haute-Vienne, en comblant une zone blanche couvrant plusieurs communes où les usagers sont à plus de 15min de temps de trajet d'une déchèterie
- Améliorer le service public aux usagers de ces communes, en créant une déchèterie nouvelle génération, à plat, privilégiant le ré-emploi, le tri dans le cadre d'une logique d'économie circulaire
- Accueillir les usagers dans des conditions de sécurité optimales
- Réduire l'impact du transport des déchets

Détails de l'opération :

Le projet de création d'une nouvelle déchèterie (à l'échelle d'ELAN) sur la commune de Chamborêt consiste à renforcer le service proposé aux usagers sur un secteur géographique qualifié de zone blanche ; cela signifie que ses habitants se situent à plus de 15 minutes en voiture d'une déchèterie.

En complément, cette déchèterie doit permettre de créer un équipement moderne, nouvelle génération. Ce sera la première déchèterie dite « à plat » du SYDED, facile à exploiter au quotidien et rendant un service performant aux usagers en mettant bien en avant le réemploi et la réutilisation.

Sur le plan géographique, ce futur équipement se situera sur un terrain en cours d'acquisition à un propriétaire privé, à proximité des bourgs de Chamborêt et de Nantiat, en bordure de la RD 205. Le foncier nécessaire au projet, d'une superficie d'environ 5 000m² est classé au PLU communal en zone AUE, donc compatible avec la nature du projet.

Ce dernier a fait l'objet d'une étude de faisabilité en 2019, réalisée par l'ATEC 87. Le rapport intègre l'ensemble des phases destinées à sa concrétisation, du recours à une maîtrise d'œuvre, jusqu'à la réalisation des travaux.

Les caractéristiques principales du projet :

- 10 emplacements sur lesquels pourront être implantés des compacteurs ;
 - 1 emplacement réservé au « réemploi gros volume » ;
 - 1 espace dédié au dépôt des gravats ;
 - 1 espace pour le dépôt des déchets verts (tonte, branchage et gros bois) modulable selon les besoins ;
 - 1 plateforme de broyage ;
 - La collecte des huiles ;
 - Un éco-point ;
 - Une zone de stockage des DDS (Déchets Diffus Spécifiques ménagers) ainsi que des DDE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) - au sein d'un bâtiment dédié et adapté ;
 - Un local gardien d'une surface utile de 50m² disposant de différents espaces : accueil/bureau - vestiaires-sanitaires (WC et douche) - kitchenette
- + un espace « collecte » pour le textile - les cartouches d'encre usagées - le réemploi « petit volume »

Les box et espaces de dépôt seront bétonnés et couverts. La zone d'exploitation (dédiée au PL) sera également bétonnée pour faciliter son entretien.

La déchèterie sera gérée en régie par du personnel du SYDED.

L'espace réemploi sera organisé avec une association relevant de l'économie sociale et solidaire.

Le projet s'intègre dans le réseau départemental des déchèteries du SYDED. Il sera complémentaire aux déchèteries environnantes et existantes : Bessines sur Gartempe, Nouic et Nieul.

Résultats attendus :

- Un équipement de qualité présentant l'ensemble des filières existantes sur les déchèteries et intégrant les futures filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur) à décliner et contenues dans la loi AGECE (Anti-Gaspillage Économie Circulaire)
- Amélioration du service rendu aux usagers sur ce secteur géographique

- Accroissement du réemploi et de la réutilisation de divers objets, dans une logique d'économie circulaire et de préservation des ressources naturelles
- Optimisation de l'exploitation du site pour une réduction de l'impact du transport
- Accentuation du recyclage et valorisation des déchets au détriment du stockage
- Amélioration/facilitation du geste de tri
- Réduction des risques (prise en compte du risque de coactivité)
- Sensibilisation des usagers à la prévention des déchets

Articulation autour des axes stratégiques territoriaux fixés par l'Etat

- Transition écologique
- Numérique
- Politique de la ville
- Santé
- Social
- Education/Jeunesse
- Emploi
- Développement économique
- Culture
- Sécurité

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0 €	485000.00 €	200000.00 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	40000.00 €	10000.00 €	0 €	0 €	0 €
Assistance Technique	0 €	10000.00 €	5000.00 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €	535000.00 €	225000.00 €	0 €	0 €	0 €

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Région		0 €	0 €	30000.00 €	0 €	0 €	0 €	3.95%
Département		0 €	0 €	114350.00 €	0 €	0 €	0 €	15.05 %
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €	0 €	144350.00 €	0 €	0 €	0 €	19.00 %
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	535000.00 €	80650.00 €	0 €	0 €	0 €	81.00 %
TOTAL		0 €	535000.00 €	225000.00 €	0 €	0 €	0 €	100%

Action n°9

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA HALLE DES SPORTS COMMUNALE « LE DAC » - COMMUNE DE NANTIAT

Volet du CRTE : « Transition énergétique et écologique » / Favoriser l'emploi des énergies renouvelables

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale	Commune de Nantiat		
Statut juridique	Collectivité territoriale		
Représentant légal	NOM-Prénom	PERROT Daniel	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	PERROT Daniel	
	Fonction	Maire	
	Coordonnées téléphoniques	05 55 53 42 43	
	Courriel	commune.nantiat@nantiat.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	14, rue de l'Hôtel de Ville	
	Code postal	87140	Ville Nantiat
	Tel. Fixe	05 55 53 42 43	
	Courriel	commune.nantiat@nantiat.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel <input checked="" type="checkbox"/> Immobilier		
Localisation du projet	Commune de référence	Nantiat	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	Avril 2021	
	Date d'achèvement du projet	Décembre 2021	

Présentation détaillée du projet

Contexte :

La commune de Nantiat possède une halle des sports « le Dac », située rue André Virondeau et mise en service en 1992.

D'une surface totale de 2000m², ce complexe est équipé de 4 vestiaires. Il dispose d'une aire d'évolution de 41,50m sur 36,00m (2000m²). En 2001, celui-ci a déjà connu des travaux d'extension : 2 200m².

Le site est très fréquenté, accueillant près de 1000 licenciés. Il attire aussi bien les clubs sportifs et associations de la commune que celles et ceux des communes voisines. Quelques 450 élèves du collège Maryse Bastié et 180 écoliers de la primaire et de la maternelle l'utilisent également.

C'est une commodité structurante à l'échelle d'une partie du territoire communautaire. Elle répond à de multiples besoins.

En ce sens, la halle des sports est très exploitée. Elle vieillit et se dégrade rapidement.

A ce jour, il a été constaté divers défauts au niveau de sa structure, dont il convient d'en apporter les travaux nécessaires avant d'entamer la phase de rénovation énergétique.

A ce titre et concernant cet aspect énergétique, on estime que la consommation mensuelle en électricité (chauffage et éclairage) oscille entre 9 000 et 10 000€ en période hivernale et environ 1 000€ les autres mois, soit environ 52 000€ par an. Une consommation trop importante selon l'équipe municipale. Des défauts d'usages ont été constatés, mais l'explication vient également de la faible qualité de la couverture isolante du bâtiment (quasi-inexistante et dès lors peu efficace).

Objectifs de l'opération :

- Renforcer la structure
- Assurer une meilleure efficacité énergétique du bâtiment
- Permettre un accueil de qualité aux différents usagers, licenciés et ce au sein d'un complexe sécurisé et sécurisant
- Susciter l'instauration de nouveaux événements et nouvelles activités sportives

Détails de l'opération :

La première étape consistera donc en la consolidation de la structure, laquelle sera réalisée par l'entreprise RÉNOFORS, dont le siège social se trouve en région parisienne.

L'entreprise est spécialisée dans la mise en place de solutions originales et innovantes pour toutes les pathologies et/ou désordres apparaissant sur des bâtiments anciens et/ou contemporains.

La société est également le leader français de la restauration du Patrimoine et des Monuments Historiques, ce qui pour la commune de Nantiat se caractérise par l'intervention d'un professionnel du bâtiment de qualité.

Celle-ci devrait opérer le renforcement de la charpente en bois par la mise en place de bracons, afin de permettre dans un second temps la pose de l'isolation en toiture et des radiateurs à eau. Le coût de cette tranche de l'opération est évalué à 175 269.30€ HT.

Sur le plan *renovation énergétique* du bâtiment, seront réalisés des travaux d'isolation, d'étanchéité, d'électricité, de chauffage et d'éclairage.

L'ensemble des interventions contribuera à améliorer l'efficacité du complexe et de réduire à court, moyen et long terme, les coûts d'usages. L'objectif est en effet de réduire de moitié ces derniers.

A ce jour, l'audit conduit par le SEHV fait état d'une consommation de l'ordre de 124MWh/an.

L'entreprise BOUGNOTEAU, basée 30 rue Georges Fourest à Limoges, spécialisée entre autres, dans la réalisation de couvertures, travaux d'étanchéité, isolation thermique, pose de panneaux photovoltaïques, etc., réalisera les travaux d'étanchéité du complexe.

Il s'agira de la mise en place d'un sandwich isolant sur la toiture et de la pose d'un film étanche. Le coût de cette tranche de l'opération est évalué à 216 717.18€ HT.

L'entreprise LEMAIRE, basée 30 rue Paul Claudel à Limoges, effectuera les travaux d'électricité et de chauffage.

Elle aura pour mission la pose des radiateurs à eau dans le gymnase, CTA à batterie eau chaude dans les salles de gymnastique et de réunion, la mise en place d'un système de régulation, d'un système d'alarme et de l'éclairage LED dans l'ensemble du bâtiment. Le coût de cette tranche de l'opération est estimé à 298 918.73€ HT.

La SMAC de Limoges, 243 avenue des Casseaux à Limoges, aura à charge la pose de plaques polycarbonates plus performantes en isolation et effectuera la réfection de l'isolation du bardage des pignons. Le coût de cette tranche de l'opération est estimé à 213 500.00€ HT.

Etanche 2000 (RGE), localisée allée du Grand Pacage à Rilhac-Rancon, spécialisée en traitements de façades, réalisera l'isolation par l'extérieur du bâtiment. TE par sandwich de 20cm et peintures extérieures. Le coût de cette tranche de l'opération est estimé à 73 647.20€ HT.

Enfin, sera sollicitée l'association « Chantiers des chemins jacquaires », 3 rue Albert Calmette à Limoges, pour la réalisation de petits travaux.

L'association interviendra sur les menuiseries métalliques extérieures et les portes coupe-feu intérieures, et par ailleurs, des travaux de gros œuvre sur la sous-station. Le coût de cette tranche de l'opération est estimé à 26 692.67€ HT.

La municipalité a effectué les démarches, afin de faire reconnaître les travaux aux C2E (Certificats d'Économie d'Énergie), en vue de bénéficier d'une prime énergie, dont le montant devrait être compris entre 10 000 et 12 000€. La commune reste toutefois dans l'attente de la confirmation de son éligibilité.

Préalablement, ce sont trois études qui ont été commandées par la municipalité :

- Structure : 2 000€
- Sol : 3 600€
- Amiante : 615€

Résultats attendus :

- Optimisation des usages de l'énergie produite
- Pérennisation et renforcement des relations partenariales interclubs sportifs communaux
- Satisfaction accrue des professionnels et licenciés à l'égard des prestations proposées

Articulation autour des axes stratégiques territoriaux fixés par l'Etat

- **Transition écologique**
- Numérique
- Politique de la ville
- Santé
- Social
- Education/Jeunesse
- Emploi
- Développement économique
- Culture
- **Sécurité**

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	1004745.08 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	69905.64 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Assistance Technique	5000.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	6 215.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	1085865.72 €	0 €				

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département	CTD	54000.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4.97%
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics	Agence Nationale du Sport dans le cadre de France Relance	500000.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	46.05 %
Total financements publics attendus		554000.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	51.02 %
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		531865.72 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	48.98 %
TOTAL		1085865.72 €	0 €	100%				

Action n°10

Pour

LA CONSTRUCTION D'UN PÔLE AGRO-SOLAIRE & SOLIDAIRE - STRUCTURATION INTERCOMMUNALE

Volet du CRTE : « Transition énergétique et écologique » / Engager et encourager les initiatives de transition écologique

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale		Communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN)	
Statut juridique		Etablissement Public de Coopération Intercommunale	
Représentant légal	NOM-Prénom	AUZEMERY Alain	
	Fonction	Président	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	LATHIERE Delphine / DETIENNE Aurélien	
	Fonction	Directrice du Pôle Développement Territorial / Chargé de projets et des contractualisations	
	Coordonnées téléphoniques	05 55 56 44 56 – 07 88 14 69 90	
	Courriel	d.lathiere@elan87.fr / a.detienne@elan87.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	13, rue Gay Lussac	
	Code postal	87240	Ville AMBAZAC
	Tel. Fixe	05 55 56 04 84	
	Courriel	accueil@elan87.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel <input checked="" type="checkbox"/> Immobilier		
Localisation du projet	Commune de référence	Indéterminée	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet	Territoire communautaire	
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	2024	
	Date d'achèvement du projet	Indéterminée	

Présentation détaillée du projetContexte :

Les Pôles Agro-Solaires & Solidaires - PASS Durables sont nés des réflexions et études conduites par l'IFRADD (Institut Français du Développement Durable), lequel entend par les moyens dont il dispose et les dispositifs qu'il met en œuvre, faire reconnaître la démarche intégrale et durable qu'il a lui-même construite, auprès des diverses instances publiques de l'Etat, notamment les communes et les EPCI.

Aussi, dans un rapport transmis à la Communauté de communes ELAN, daté du 14 octobre 2021, l'IFRADD rend compte d'éléments contextuels nationaux, eu égard des activités agricoles et du maraîchage.

En somme, cette démarche vise à faire face d'une part, aux crises agricoles et d'autre part, aux critiques citoyennes, deux facteurs significatifs déclencheurs des initiatives portées au titre de cette démarche.

Par ailleurs, il s'agit de venir en aide à certains éleveurs, cultivateurs en situations difficiles, certains localisés dans les zones dites intermédiaires (couvrant 21 départements).

A ce titre, le département de la Haute-Vienne constitue l'un des départements cibles et identifiés comme précurseur au déploiement des Pôles Agro-Solaires & Solidaires.

A ce jour, une convention-cadre a d'ores et déjà été signée entre le département de la Haute-Vienne, la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne et l'IFRADD.

Par avenant, le SEHV (Syndicat d'Electricité de la Haute-Vienne) a récemment signé cette convention.

Il en sera de même, prochainement, par la CC ELAN.

Techniquement, il convient dès lors de préciser que les Pôles Agro-Solaires & Solidaires sont donc des structures caractérisées par le couplage d'une activité maraîchère à une activité productrice d'énergie (via le photovoltaïque). Leur dissociation ne peut avoir lieu, auquel cas la dénomination de « Pôle Agro-Solaire & Solidaire » deviendrait obsolète.

Objectifs de l'opération :

- Diversifier les activités productrices de denrées alimentaires à l'échelle du territoire communautaire
- Favoriser l'installation de jeunes entrepreneurs agricoles sur le territoire
- Garantir la sécurité des revenus de ces futurs entrepreneurs agricoles
- Permettre le développement d'une offre de formation dédiée à l'échelle de la CC ELAN, voire à l'échelle départementale
- Insuffler un processus de recentrage massif de la consommation en local (circuits-courts)
- Anticiper plus massivement le développement économique et la création d'emploi à l'échelle du territoire communautaire en considérant les potentiels de développement de structures de traitement/transformation des denrées alimentaires produites
- Assurer une meilleure résilience des cultures en vue de contrecarrer les effets du changement climatique

Détails de l'opération :

Au titre de cette opération, la CC ELAN s'entoure de différents partenaires (IFRADD, Chambre d'Agriculture, SAFER), en vue de mettre en œuvre et voir naître à l'échelle de son territoire, un Pôle Agro-Solaire & Solidaire. Les premières démarches/études sont en attente de concertations plus poussées entre ces différents partenaires, lesquelles devraient être imminentes et engageantes dans le courant de l'année 2022. A ce jour, aucun élément chiffré ne peut être dégagé.

Résultats attendus :

- Augmentation et diversification de la consommation en circuits-courts
- Diversification de la filière agro-alimentaire
- Création et diversification des emplois
- Indépendance alimentaire accrue à l'échelle du territoire communautaire, voire départementale
- Territoire modèle en matière de résilience des cultures face aux effets du changement climatique
- Territoire résilient et autonome en matière de production et consommation énergétique

Articulation du projet avec les équipements ou actions de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins

Cette opération fait écho à l'opération portée par la commune d'Ambazac, visant à développer une offre maraîchère (avec production certifiée Agriculture Biologique (AB)) et à promouvoir les circuits-courts (cf. Fiche action n°15)

Articulation autour des axes stratégiques territoriaux fixés par l'Etat

- Transition écologique
- Numérique
- Politique de la ville
- Santé
- Social
- Education/Jeunesse
- Emploi
- Développement économique
- Culture
- Sécurité

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Assistance Technique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €					

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €						
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL		0 €						

Action n°11

Pour

LE DÉPLOIEMENT DE L'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE SUR UN ENSEMBLE DE BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES

Volet du CRTE : « Transition énergétique et écologique » / favoriser l'emploi des énergies renouvelables

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale		Communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN)	
Statut juridique		Etablissement Public de Coopération Intercommunale	
Représentant légal	NOM-Prénom	AUZEMERY Alain	
	Fonction	Président	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	LATHIERE Delphine	
	Fonction	Directrice du Pôle Développement Territorial	
	Coordonnées téléphoniques	05 55 56 44 56 – 07 88 14 69 90	
	Courriel	d.lathiere@elan87.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	13, rue Gay Lussac	
	Code postal	87240	Ville AMBAZAC
	Tel. Fixe	05 55 56 04 84	
	Courriel	accueil@elan87.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel <input checked="" type="checkbox"/> Immobilier		
Localisation du projet	Commune de référence	Indéterminé	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet	Territoire communautaire	
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	2023	
	Date d'achèvement du projet	Indéterminée	

Présentation détaillée du projetContexte :

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Objectifs de l'opération :

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Détails de l'opération :

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Résultats attendus :

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Articulation autour des axes stratégiques territoriaux fixés par l'Etat

- **Transition écologique**
- Numérique
- **Politique de la ville**
- Santé
- Social
- Education/Jeunesse
- Emploi
- Développement économique
- Culture
- Sécurité

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Assistance Technique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €					

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €						
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL		0 €						

Action n°12

Pour

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS «MAIRIE» & «AUBERGE» - COMMUNE DE BREUILAUF

Volet du CRTE : « Transition énergétique et écologique » / Engager et encourager les initiatives de transition écologique

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale		Commune de Breuilaufa	
Statut juridique		Collectivité territoriale	
Représentant légal	NOM-Prénom	MAÎTRE Franck	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	MAÎTRE Franck	
	Fonction	Maire	
	Coordonnées téléphoniques	06 15 20 22 67	
	Courriel	mairie.breuilaufa@wanadoo.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse		30, rue Saint-Jean
	Code postal	87300	Ville BREUILAUF
	Tel. Fixe		05 55 53 30 90
	Courriel		mairie.breuilaufa@wanadoo.fr

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel <input checked="" type="checkbox"/> Immobilier		
Localisation du projet	Commune de référence	Breuilaufa	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	2023	
	Date d'achèvement du projet	2024	

Présentation détaillée du projetContexte :

La commune a sollicité un diagnostic énergétique auprès du SEHV. Ses résultats permettront d'envisager les travaux à prévoir et de déterminer en ce sens, le coût de l'opération.

Objectifs de l'opération :

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Détails de l'opération :

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Résultats attendus :

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Articulation autour des axes stratégiques territoriaux fixés par l'Etat

- **Transition écologique**
- Numérique
- Politique de la ville
- Santé
- Social
- Education/Jeunesse
- Emploi
- Développement économique
- Culture
- Sécurité

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Assistance Technique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €					

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €						
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL		0 €	100 %					

Action n°13

**INSTALLATION D'UNE CHAUDIÈRE A GRANULÉS POUR L'ALIMENTATION DU BÂTIMENT DE LA MAISON DE LA RÉSERVE -
COMMUNE DE SAINT-LÉGER-LA-MONTAGNE**

Volet du CRTE : « Transition énergétique et écologique » / Soutenir la filière bois

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale		Commune de Saint Léger la Montagne	
Statut juridique		Collectivité territoriale	
Représentant légal	NOM-Prénom	JOUANNETAUD Gisèle	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	Indéterminés	
	Fonction	Indéterminée	
	Coordonnées téléphoniques	05 55 39 80 83	
	Courriel	commune.saintlegerlamontagne@wanadoo.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	9, rue de la Fontaine	
	Code postal	87340	Ville SAINT LEGER LA MONTAGNE
	Tel. Fixe	05 55 39 80 83	
	Courriel	commune.saintlegerlamontagne@wanadoo.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel		
Localisation du projet	Commune de référence	Village de SAUVAGNAC, commune de SAINT LEGER LA MONTAGNE	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	Début 2022	
	Date d'achèvement du projet	Fin 2022	

Présentation détaillée du projet

Contexte :

Le bâtiment de la Maison de la Réserve est une propriété communale. La commune le loue au Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin. Il est utilisé comme local administratif, avec accueil du public. Hors horaires d'ouverture, le bâtiment ne peut être chauffé, en raison de l'utilisation actuelle d'une chaudière à bois (bûches) qu'il convient d'alimenter manuellement. Par ailleurs, le foyer de ladite chaudière (datant de 2011) est endommagé et ne peut être réparé. Il convient alors de revoir dans sa quasi-entièreté le système de chauffage du bâtiment et de se tourner vers un procédé plus actuel, plus fonctionnel et plus efficient.

Aussi, on précise certaines caractéristiques intrinsèques à la chaufferie de ce bâtiment, explicitées par l'étude du SEHV rendue en date du 06 décembre 2021.

La chaudière à bois (MORVAN type AFX217) d'une puissance nominale de 32kw est couplée à une chaudière propane d'appoint de secours de 23kw. Elle est aussi couplée à un ballon tampon de 500l qui présente un bon état général.

Les circuits desservis en aval du ballon sont le plancher chauffant en rez de chaussée et les radiateurs à l'étage permettant de chauffer les bureaux.

Compte tenu de l'état de la chaudière à bois, cette dernière serait remplacée par une chaudière aux granulés de bois de même puissance.

Certains chiffres liés aux consommations de ce bâtiment peuvent également être mis en avant :

- Bois bûches → 16 stères à l'année, soit $16 \times 1\,500\text{kWh} = 24\,000\text{kWh}$
- Propane → 1 tonne à l'année, soit 12 800kWh

La consommation annuelle est donc estimée à 36 800kWh.

Objectifs de l'opération :

- Proposer un système de chauffage en cohérence avec les usages du bâtiment
- Proposer un système de chauffage plus fonctionnel et plus efficient en adéquation avec la nécessité de réduction des consommations énergétiques des biens publics

Détails de l'opération :

Il convient en premier lieu de démonter le système de chauffage actuel. Ensuite, viendra la mise en place de la chaudière à granulés de bois et d'un silo (stockage), dont la capacité sera adaptée au besoin de chauffage du bâtiment.

Le ballon de 500l pourrait se voir remplacé et repositionné, de même que recalibré pour être pleinement en adéquation avec les usages et afin d'optimiser les volumes occupés.

Le lieu d'implantation de la chaudière aux granulés de bois est existant et ne nécessite pas de modification (il est celui de l'actuel chaudière à bois (bûches)).

Le silo quant à lui, sera implanté en lieu et place de l'actuel lieu de stockage des buches, avec une suggestion de cloisonnement par le SEHV, précisant que le choix reste à faire sur la nature de ce silo (textile ou à pans de bois).

Le volume maximum de stockage envisageable pourra conditionner ce choix.

Ici, ce sont donc des travaux de gros et d'étanchéité qui sont à prévoir.

En vue de réguler la consommation de la chaudière aux granulés de bois, celle-ci pourra être raccordée via un câble RJ45 à un boîtier électronique implanté dans les bureaux, afin de contrôler via un « Smartphone » le tirage de la chaudière et ce en fonction des besoins.

Résultats attendus :

- Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics communaux
- Optimisation de la gestion du système de chauffage du bâtiment
- Meilleure qualité d'usage du bâtiment

Articulation autour des axes stratégiques territoriaux fixés par l'Etat

- **Transition écologique**
- Numérique
- Politique de la ville
- Santé
- Social
- Education/Jeunesse
- Emploi
- Développement économique
- Culture
- **Sécurité**

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0 €	30000.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	3800.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Assistance Technique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €	38000.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €						
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL		0 €						

Action n°14

Pour mémoire

LA CRÉATION D'UN PÔLE «AFFAIRES» ET D'UNE BASE «SPORTS NATURE» SUR LE SITE DE MURET - COMMUNE D'AMBAZAC

Volet du CRTE : « Développement économique » / Accompagner les projets des entreprises

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale		Communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN)	
Statut juridique		Etablissement Public de Coopération Intercommunale	
Représentant légal	NOM-Prénom	AUZEMERY Alain	
	Fonction	Président	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	LATHIERE Delphine / DETIENNE Aurélien	
	Fonction	Directrice du Pôle Développement Territorial / Chargé de projets et des contractualisations	
	Coordonnées téléphoniques	05 55 56 44 56 – 07 88 14 69 90	
	Courriel	d.lathiere@elan87.fr / a.detienne@elan87.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	13, rue Gay Lussac	
	Code postal	87240	Ville AMBAZAC
	Tel. Fixe	05 55 56 04 84	
	Courriel	accueil@elan87.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Immatériel <input checked="" type="checkbox"/> Matériel <input checked="" type="checkbox"/> Immobilier		
Localisation du projet	Commune de référence	AMBAZAC	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet	Territoire communautaire / Département	
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	2024	
	Date d'achèvement du projet	Indéterminée	

Présentation détaillée du projet

Contexte :

La Communauté de communes ELAN s'attache à créer sur son territoire les conditions favorables au développement du tourisme d'affaire par la structuration d'une offre qualitative clé en main composée de :

- Salles équipées adaptées à l'organisation de petits séminaires, de réunions de travail, de formations... ;
- Services de restauration et d'hébergement ;
- Prestation de loisirs

ce ; en vue de répondre convenablement à une réelle demande.

Objectifs de l'opération :

- Soutenir l'implantation de nouvelles entreprises
- Favoriser la pratique du télétravail
- Susciter l'innovation, l'expérimentation et la créativité
- Structurer et rendre accessible l'offre d'activité de pleine nature et l'offre « affaires »
- Renforcer l'attractivité touristique du territoire et accroître les flux touristiques
- Créer des retombées positive sur l'économie de proximité
- Faciliter la mutualisation de moyens dans le cadre du fonctionnement du « pôle affaires », de la « station

sports nature » et de l'Office de tourisme intercommunal des Monts du Limousin

Détails de l'opération :

La présente opération consiste à créer un Pôle « affaires » sur la commune d'Ambazac, 1^{er} pôle structurant du territoire communautaire.

Le projet se situe sur le site de Muret. Il est desservi par la fibre optique et se situe à l'entrée de la ville d'Ambazac, à 2 minutes du centre-bourg, 15 min du centre-ville de Limoges, 10 min des zones économiques Nord et propose un environnement de qualité aux pieds des Monts d'Ambazac. Il accueille également des événements d'importance comme la course des Gendarmes et des Voleurs de Temps (15 000 personnes accueillies), Festi'zac (+ de 2000 personnes), etc.

Cette structure offrira des conditions et prestations de qualité nécessaires à l'organisation de réunions, petits séminaires, formations... ainsi qu'au télétravail et au coworking.

Y seront proposés, à minima, les services et équipements suivants :

- une salle de conférence modulable pouvant accueillir jusqu'à 150 personnes assises ;
- un espace de coworking / télétravail
- des bureaux
- une salle de réunion
- un espace de convivialité et de restauration

Ces espaces seront meublés et équipés de matériels adaptés (vidéo projecteurs, kits de visioconférence, photocopieur, matériel de sonorisation pour la salle de conférence, etc.) et disposeront d'un accès internet HD voire THD.

Selon les besoins, il pourrait être envisagé d'autres équipements informatiques (logiciels, imprimantes spécifiques, etc.) et d'autres services (aide à l'accomplissement de formalités administratives, solutions de domiciliation d'entreprises, réservation de restaurants, hôtels, taxis, etc.).

Le Pôle « affaires » sera aménagé dans un bâtiment existant localisé sur le site de Muret, dans un cadre naturel préservé, à proximité immédiate de :

- un village de gîtes pouvant accueillir jusqu'à 132 personnes (projet de rénovation à venir) ;
- un restaurant ;
- un complexe sportif (tennis, squash, centre équestre, base Trail, circuits de randonnées)

Ledit bâtiment est propriété de la commune d'Ambazac et a été mis à la disposition de la Communauté de communes ELAN via une convention adaptée pour la réalisation des travaux nécessaires.

A noter que dans le cadre d'un second projet porté par ELAN, visant à accroître et valoriser les activités sportives de nature, une partie des lieux réhabilités sera réservée aux activités de la future base « Sports Nature » communautaire. Cette base « Sports Nature » est en cours de structuration à l'échelle du territoire d'ELAN. Elle disposera de deux voire trois portes d'entrée où seront proposés des services d'accueil, d'information, de réservation d'activités, de location de matériels... ainsi que des activités sportives à pratiquer in situ.

Il est envisagé que le Bureau d'Informations Touristique (BIT) d'Ambazac puisse être transféré dans ce bâtiment (ce dernier est actuellement localisé dans le centre bourg de la commune) afin d'apporter un service accueil professionnel et qualifié au Pôle « affaires » ainsi qu'à la base « Sports Nature » et ainsi de rendre plus accessible l'offre touristique du territoire.

La promotion des offres « affaires » et « activités de pleine nature » proposée sur le site de Muret sera assurée par l'Office de Tourisme intercommunal des Monts du Limousin ainsi que par la Société publique Terres de Limousin.

La Communauté de communes ELAN confiera à un prestataire extérieur la réalisation d'une étude de faisabilité et de préfiguration dès le début de l'année 2022, avant d'engager une maîtrise d'œuvre pour la prévision des travaux à réaliser. Cette étude aura vocation à confirmer la viabilité de telles infrastructures, de préfigurer chacun des équipements (capacité et aménagement de la salle de conférence, nombre de bureau et équipements, services à proposer... en fonction des besoins des clientèles et du marché) et estimer les coûts d'investissement et de fonctionnement ainsi que leur plan de financement.

Résultats attendus :

Articulation autour des axes stratégiques territoriaux fixés par l'Etat

- Transition écologique
- Numérique
- Politique de la ville
- Santé
- Social
- Education/jeunesse
- Emploi
- Développement économique
- Culture
- Sécurité

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Assistance Technique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €					

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €						
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL		0 €						

Action n°15**LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ MARAÎCHÈRE ET DES CIRCUITS-COURTS – COMMUNE D'AMBAZAC**

Volet du CRTE : « Développement économique » / Recentrer la consommation sur le territoire

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale		Commune d'Ambazac	
Statut juridique		Collectivité territoriale	
Représentant légal	NOM-Prénom	CHE Stéphane	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (<i>Personne en charge du suivi de l'opération</i>)	NOM-Prénom	FRETY Arnaud	
	Fonction	Directeur Général des Services	
	Coordonnées téléphoniques	05 55 56 61 45	
	Courriel	dgs@ambazac.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	Place de l'Hôtel de Ville	
	Code postal	87240	Ville Ambazac
	Tel. Fixe	05 55 56 61 45	
	Courriel	accueil@ambazac.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel <input checked="" type="checkbox"/> Immobilier		
Localisation du projet	Commune de référence	Ambazac	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	2021	
	Date d'achèvement du projet	2024	

Présentation détaillée du projetContexte :

La présente opération est envisagée par la commune d'Ambazac.

Ce projet répond à la problématique rencontrée lors de phases de consultation réalisées par la commune auprès de producteurs locaux, pour se mettre en conformité avec la Loi Egalim, LOI n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.

Actuellement, les maraîchers du territoire communal disposent d'une clientèle leur permettant d'écouler la totalité de leurs productions. En ce sens, ils ne peuvent approvisionner le restaurant scolaire.

Par ailleurs, il apparaît sur le territoire une satisfaction modérée quant à l'accessibilité aux denrées produites localement.

Objectifs de l'opération :

- Développer une agriculture raisonnée s'inscrivant dans une logique de pleine satisfaction des besoins de la population
- Développer et valoriser la consommation de produits locaux en circuits-courts
- Assurer l'approvisionnement du restaurant scolaire communal en produits Bio
- Accroître l'offre de maraîchage sur le territoire

- Initier le développement de filières locales sur le territoire de l'Intercommunalité
- Participer à la formation et à l'émergence de techniques agricoles novatrices et durables (« pratiques agricoles de demain »), compatibles avec les enjeux environnementaux et climatiques actuels et futurs

Détails de l'opération :

Le projet de développement du maraîchage et des circuits-courts se déclinera en trois étapes :

- Création d'un site de maraîchage bio pour l'approvisionnement du restaurant scolaire et à destination de l'ensemble de la population communale,
- Mise en place d'un dispositif de formation dédié aux « pratiques agricoles de demain » (à l'échelle du territoire de l'Intercommunalité),
- Sensibiliser les propriétaires fonciers à la création de nouvelles zones de maraîchage (utilisation des terres agricoles dédiées à l'élevage ou friches agricoles vouées à une requalification en terres maraîchères)

Ce projet pourrait éventuellement s'inscrire dans la réalisation d'un Projet Alimentaire Territorial à plus ou moins long terme.

La création d'un site de maraîchage bio pour l'approvisionnement du restaurant scolaire et à destination de l'ensemble de la population communale se veut la phase la plus rapidement réalisable.

L'activité de maraîchage sera implantée sur une parcelle de 3 hectares, en périphérie immédiate du bourg et faisant déjà l'objet d'une appellation biologique, après étude réalisée par QualiSud, organisme de Certification, Inspection et Audit basée à Marmande.

Après réalisation de divers travaux et aménagements (défrichage de la parcelle, création d'un réseau d'eau avec un dispositif de pompage depuis l'étang du Petit JONAS, installation de serres, etc.), cette parcelle sera exploitée afin de répondre d'une part, aux besoins du restaurant scolaire et d'autre part, aux habitants du territoire.

L'exploitant, en régie ou par l'intermédiaire d'un professionnel via signature d'un bail rural, disposera également de locaux dédiés au stockage de matériels et de la production, à la vente et à son habitat.

L'objectif ici visé est d'assurer un cadre de travail et de vie agréable au prestataire qui sera retenu pour la gestion et l'exploitation du site.

Les travaux et aménagements à prévoir sont les suivants :

- Alimentation en eau et en électricité de la parcelle agricole ;
- Recherche et sécurisation de la ressource en eau pour l'arrosage ;
- Réhabilitation des bâtiments (ancienne pisciculture communale) pour création d'une zone de stockage des denrées et d'un local de vente & réhabilitation d'un ancien gîte en logement dédié à l'exploitant

La seconde phase du projet consiste à faire du site précité un lieu dédié à la formation et aux « pratiques agricoles de demain ».

L'objectif est de sensibiliser aux futures pratiques agricoles qui seront engagées pour les prochaines années sur le territoire, notamment en réponse au réchauffement climatique qui contraint dès à présent les exploitants à employer de nouveaux moyens de production et à mettre place des modes de gestion durable de leur(s) activité(s).

Enfin, la troisième phase visera à inciter les propriétaires fonciers du territoire à accueillir sur leurs parcelles des activités maraîchères afin de répondre complètement à la demande des habitants.

On précise que la commune s'est rapprochée de sites de formation européens et a pris contact avec des structures agricoles d'ores et déjà engagées dans la démarche « pratiques agricoles de demain ». C'est le cas de la ferme Bio du Petit Sart, localisée en Belgique, lauréate du « Prix du Développement Durable » porté par la Commission européenne.

L'étude portée par le cabinet QualiSud a validé, à nouveau, le classement de la parcelle en terre agricole avec appellation biologique.

Des entreprises ont été sollicitées afin d'entreprendre le défrichage de la parcelle. C'est la Société MAUGER qui est pressentie pour un montant de l'intervention évalué à 26 000€ TTC. La parcelle pourrait être défrichée avant

la fin de l'année 2021.

Concernant l'irrigation de la parcelle, la Société Arrolimousin a été sollicitée et a remis une proposition pour un montant estimé d'environ 70 000€ TTC. La création du réseau d'alimentation en eau pourrait être programmé au cours du 1^{er} semestre 2022.

Aussi, la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne a indiqué, au titre de l'étude qu'elle a conduite, qu'il fallait envisager près de 50 000€ HT pour le matériel dédié à l'activité maraîchère.

Résultats attendus :

- Accroissement de la part des parcelles, surfaces agricoles, dédiées aux pratiques du maraîchage et à l'approvisionnement en circuit-court
- Accroissement de la demande (à moyen et long terme) en denrées alimentaires produites localement
- Fourniture pérenne du restaurant scolaire en produits maraîchers bio

Articulation du projet avec les équipements ou actions/projets de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins

Articulation autour des axes stratégiques territoriaux fixés par l'Etat

- Transition écologique
- Numérique
- Politique de la ville
- Santé
- Social
- Education/Jeunesse
- Emploi
- Développement économique
- Culture
- Sécurité

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Aménagement de la parcelle agricole	20000.00 €	85000.00 €	65000.00 €	0 €	0 €	0 €
Réhabilitation de bâtiments	0 €	90000.00 €	80000.00 €	0 €	0 €	0 €
Acquisitions de parcelles/bâtiments/matériels	0 €	0 €	25000.00 €	25 000.00 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Assistance Technique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	20000.00 €	175000.00 €	170000.00 €	25 000.00 €	0 €	0 €

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	52 500.00 €	51000.00 €	7 500.00 €	0 €	0 €	28.46 %
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €	52 500.00 €	51000.00 €	7 500.00 €	0 €	0 €	28.46 %
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		20000.00 €	122 500.00 €	119 000.00 €	17 500.00 €	0 €	0 €	71.54 %
TOTAL		20000.00 €	175000.00 €	170 000.00 €	25 000.00 €	0 €	0 €	100%

CRÉATION D'UNE VOIE VERTE – NORD HAUTE-VIENNE

Volet du CRTE : « Développement économique » / structurer une offre d'activités sportives de pleine nature

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale		Commune de Bessines-sur-Gartempe	
Statut juridique		Collectivité territoriale	
Représentant légal	NOM-Prénom	BROUILLE Andréa	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	PARIS Bertrand	
	Fonction	Adjoint au Maire	
	Coordonnées téléphoniques	06 54 93 30 10	
	Courriel	b.parismairiebess@yahoo.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	1 place de la Liberté	
	Code postal	87250	Ville Bessines-sur-Gartempe
	Tel. Fixe	05 55 76 05 09	
	Courriel	commune.de.bessines@wanadoo.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel <input checked="" type="checkbox"/> Immatériel (étude, communication, formation, animation, ...)		
Localisation du projet	Commune de référence	Bessines-sur-Gartempe	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet	CC Gartempe/St-Pardoux – CC Haut-Limousin en Marche	
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	2025	
	Date d'achèvement du projet	Indéterminée	

Présentation détaillée du projet

Contexte :

Le projet consiste à créer une voie verte sur une distance de 34 km, étendue sur trois Communautés de communes : Haut-Limousin en Marche, Gartempe/St-Pardoux et Elan Limousin Avenir Nature. Il s'agit d'un parcours qui empruntera l'ancienne voie de chemin de fer reliant les communes de Magnac-Laval à Bessines-sur-Gartempe, passant par les communes Le Dorat, Droux, et Châteauponsac. Cette itinérance douce sera destinée aux promeneurs, cyclistes et autres sportifs (course à pied, randonnée, VTT). A la manière de la route touristique du Haut-Limousin, le départ/arrivée devrait se situer sur la commune de Bessines-sur-Gartempe.

La Communauté de communes ELAN devrait être traversée sur environ 2km, entre le lieu-dit Pont Rouge situé sur la RD 711, matérialisant la limite avec la commune de Châteauponsac et le croisement avec la voie communale reliant le village de Lavaugrasse depuis la RD 711.

A noter : à ce jour, un tronçon de 10 km entre les communes de Magnac-Laval et Luchapt (située dans le département de la Vienne (86) et frontalière du département de la Haute-Vienne), passant Le Dorat est en cours de réalisation.

Objectifs de l'opération :

- Créer un projet touristique d'ampleur au départ du village étape
- Renforcer l'attractivité du territoire
- Proposer une alternative à la mobilité

- Revaloriser le patrimoine ferroviaire délaissé
- Renforcer l'économie touristique
- Générer des évènements sportifs ou « familiaux »
- Faire un premier pas vers une reconnaissance « Villes et territoires cyclo touristiques »
- Renforcer l'offre des activités de pleine nature

Détails de/des opération(s) :

Il s'agira d'aménager une base de départ permettant aux utilisateurs de se stationner et de disposer d'un bâtiment dédié, faisant office de lieu d'information, d'échanges et possiblement voué au départ de manifestations sportives.

Résultats attendus :

- Une connexion avec les autres chemins de randonnée et véloroutes (PR, GRP, eurovéloroutes...)
- Des liaisons interdépartementales et vers les sites majeurs du territoire
- Création de partenariats avec des associations, porteurs de projets sportifs...
- Accroissement des mobilités douces via ce nouveau maillage d'axes de communication
- Diversification de l'offre sports-loisirs & sports-santé

Articulation du projet avec les équipements ou actions de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins

Ce projet s'inscrit dans la continuité de l'action engagée par le territoire Haut Limousin. Depuis 2016, une étude ayant pour but l'utilisation des anciennes voies de chemin de fer en vue de les aménager en voie verte a été menée. Cette dernière proposait l'établissement d'un parcours qui puisse être emprunté par les promeneurs et les cyclistes sur un tronçon compris entre Magnac-Laval et Bessines-sur-Gartempe sur un peu plus de 34 km, passant par Le Dorat, Droux, et Châteauponsac.

Un autre projet initié par la commune de Bessines-sur-Gartempe consiste à relier les bourgs de Morterolles et Bessines sur une distance d'un peu plus de 6 km afin de proposer un parcours « doux » franchissant la rivière *Gartempe* et permettant la matérialisation d'un axe reliant les Monts d'Ambazac et St-Pardoux vers le nord du département de la Haute-Vienne.

Finalement, ce parcours et son point de départ depuis Bessines (par ailleurs labellisée « Village étape ») vient compléter l'offre des Sports Nature portée par la Communauté de communes ELAN en proposant des équipements complémentaires aux parcours sportifs situés dans les Monts d'Ambazac qui quant à eux permettent des pratiques plus intensives : parcours VTT, randonnée, trail, VTT de descente. La difficulté de ce tronçon de 34 km est moindre par rapport au profil accidenté des Monts d'Ambazac et le projet de voie verte vise à proposer une offre « familiale », également une alternative en termes de mobilité et pour tous.

Articulation autour des axes stratégiques territoriaux fixés par l'Etat

- **Transition écologique**
- Numérique
- Politique de la ville
- Santé
- Social
- Education/Jeunesse
- Emploi
- **Développement économique**
- Culture
- Sécurité

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Construction d'une base de départ	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Travaux de requalification des anciennes voies ferrées	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Assistance Technique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €					

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €						
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL		0 €						

Action n°17

CRÉATION D'UNE LIAISON DOUCE ENTRE LES SITES DE MURET ET JONAS – COMMUNE D'AMBAZAC

Volet du CRTE : « Développement économique » / structurer une offre d'activités sportives de pleine nature

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale		Commune d'Ambazac		
Statut juridique		Collectivité territoriale		
Représentant légal	NOM-Prénom	CHE Stéphane		
	Fonction	Maire		
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	FRETY Arnaud		
	Fonction	Directeur Général des Services		
	Coordonnées téléphoniques	05 55 56 61 45		
	Courriel	dgs@ambazac.fr		
Coordonnées du maître d'ouvrage			Place de l'Hôtel de Ville	
	Code postal	87240	Ville	Ambazac
	Tel. Fixe	05 55 56 61 45		
	Courriel	accueil@ambazac.fr		

DÉSCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel		
Localisation du projet	Commune de référence	Ambazac	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	2022	
	Date d'achèvement du projet	2022	

Présentation détaillée du projet

Contexte :

Le projet de liaison douce entre les hameaux de Muret et Jonas comprend la création d'un chemin partagé entre piétons, cyclistes et cavaliers et vise à créer le lien et une continuité entre ces deux pôles attractifs et de loisirs de la commune d'Ambazac.

Le site de Muret, base équestre et point de départ de nombreux circuits de randonnées et/ou VTT, également reconnu comme l'une des bases de Trail majeures à l'échelle du territoire de la Communauté de communes ELAN devrait voir son offre enrichie par de futures bases secondaires, sur les communes de Jabreilles-les-Bordes, Bessines-sur-Gartempe et Compreignac.

Aujourd'hui, il constitue pour la commune d'Ambazac un site incontournable dédié aux sports « nature ».

Prochainement, il accueillera une Maison des Sports « Nature », projet communautaire, future porte d'entrée de cette typologie de pratique sportive sur le territoire de l'Intercommunalité.

Le site de Jonas, écrin de nature de la commune d'Ambazac, offre aux promeneurs et visiteurs des moments agréables au bord de son plan d'eau (étang de Jonas), une charmante balade sur son sentier circumlacustre et permet d'accueillir les touristes au sein de son camping 3 étoiles.

Il est lui aussi un site dédié aux sports « nature » avec sa base communautaire dévouée à l'enseignement de la pratique du VTT.

Il apparaît alors pertinent de créer une liaison douce entre ces deux portions de territoire de la commune

d'Ambazac, afin de favoriser et accroître la pratique des mobilités douces telles que citées précédemment.

Cette voie longera le cours d'eau du Beuvreix qui traverse la commune.

Deux sites présentant un intérêt patrimonial pour la commune d'Ambazac seront également mis à l'honneur.

Cette liaison douce permettra de transiter par une ancienne usine de porcelaine, activité économique enclavée sur le territoire haut-viennois et dont la renommée a traversé et traverse encore les frontières du territoire national et européen.

Les passants pourront également apprécier le site de la Pagode de l'étang du Petit Jonas et à mi-chemin entre ces deux sites, dans le Val du Beuvreix, un pumptrack, à destination des pratiquants amateurs ou compétiteurs de VTT, BMX, skateboard, trottinettes, draisiniennes, rollers, etc.

Objectifs de l'opération :

- Développer une voie piétonne, cyclable et équestre pour assurer la traversée sécurisée du bourg, dont ce dernier constitue également le point de départ pour relayer les deux sites.
- Inciter à l'usage de modes de transports alternatifs (pallier la dépendance aux véhicules thermiques)
- Relier deux sites communaux emblématiques dédiés à la pratique des sports « nature », véritables lieux de jonction à la pratique de multiples activités de plein air.

Détails de/des opération(s) :

Une étude de faisabilité a été confiée à l'ATEC 87. Les résultats sont espérés courant du mois décembre 2021. Les entreprises seront sollicitées en conséquence desdits résultats.

Résultats attendus :

- Accroissement des mobilités douces
- Accroissement de la part des produits et services consommés et/ou utilisés par la population communale, les promeneurs, sportifs ou touristes sur la commune

Articulation du projet avec les équipements ou actions/projets de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins

- Le projet s'inscrit dans la démarche de développement durable engagée par la Ville, se traduisant par la lutte contre le gaspillage alimentaire, la fabrication en interne de produits d'entretien écologiques et naturels, l'éradication du jetable, développement du maraîchage, etc.
- Le projet enclenche et promouvoit une forme de cohésion territoriale et vecteur d'une synergie entre deux sites dédiés au sport « nature ».
- Le projet complète l'offre de circuit de randonnée et autres pratiques sportives proposée par l'intercommunalité (circuit des Monts du Limousin) et le Département de la Haute-Vienne.

Articulation autour des axes stratégiques territoriaux fixés par l'Etat

- **Transition écologique**
- Numérique
- Politique de la ville
- Santé
- Social
- Education/Jeunesse
- Emploi
- **Développement économique**
- Culture
- Sécurité

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0 €	300 000.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Assistance Technique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostic(s)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €	300 000.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat	DETR DSIL	0 €	90000.00€ 90000.00€	0 €	0 €	0 €	0 €	60%
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département	CTD	0 €	48020.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	16%
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €	228 020.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	76%
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	71 980.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	24%
TOTAL		0 €	300 000.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	100 %

Action n°18

CRÉATION D'UN ITINÉRAIRE DE RANDONNÉE ENTRE LE CENTRE-BOURG DU VILLAGE DE MORTEROLLES-SUR-SEMME ET LE CENTRE-BOURG DE LA COMMUNE DE BESSINES-SUR-GARTEMPE

Volet du CRTE : « Développement économique » / structurer une offre d'activités sportives de pleine nature

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale	Commune de Bessines-sur-Gartempe		
Statut juridique	Collectivité territoriale		
Représentant légal	NOM-Prénom	BROUILLE Andréa	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	PARIS Bertrand	
	Fonction	Maire Adjoint	
	Coordonnées téléphoniques	06 54 93 30 10	
	Courriel	b.parismairiebess@yahoo.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	1 place de la Liberté	
	Code postal	87250	Ville Bessines-sur-Gartempe
	Tel. Fixe	05 55 76 05 09	
	Courriel	commune.de.bessines@wanadoo.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel		
Localisation du projet	Commune de référence	Bessines-sur-Gartempe	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet	Mortierolles-sur-Semme	
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	2 nd semestre 2022	
	Date d'achèvement du projet	2 nd semestre 2023	

Présentation détaillée du projet

Contexte :

La commune de Bessines-sur-Gartempe est constituée de deux bourgs principaux ; l'un situé au Sud sur Bessines et l'autre situé au Nord sur le village de Mortierolles-sur-Semme.

La vallée de la Gartempe marque la frontière naturelle entre les deux sites.

À ce jour, il n'existe pas de voie d'accès permettant la déambulation sécurisée des usagers du territoire entre les deux centres structurant de la commune de Bessines.

Afin d'offrir de nouvelles possibilités de mobilités aux usagers et ce de façon sécurisée, le projet de création d'une liaison douce se positionne parmi les priorités d'aménagements que s'est fixée la municipalité.

Le projet s'inscrit aussi dans le cadre d'un projet sportif plus vaste.

En effet, la commune de Bessines-sur-Gartempe souhaite le développement des pratiques sportives, volonté qui fait sens avec le projet de territoire de l'Intercommunalité qui souhaite promouvoir et développer son offre des Sports « Nature ».

L'attractivité touristique, par le développement de nouvelles structures et la mise en place de moyens d'interconnexion entre-elles s'en verrait également accrue.

Un Programme d'aménagements de sites et d'équipements a été instauré par la commune, dont les actions et projets suivants ont d'ores et déjà été réalisés :

- Création de 2 parcours Trail permanents (33 et 16 kilomètres), empruntant les chemins de Razès, Bersac-sur-Rivalier et Saint Pardoux au départ du stade de Welsh.
- Création d'un sentier découverte à proximité immédiate du centre-bourg dans la Vallée du Ri-Maury
- Aménagement d'un parcours pédestre dédié à la découverte du bâti ancien dans le centre-bourg
- Valorisation du tour de l'étang de Sagnat : randonnée, VTT, pêche. Dans le cadre d'un second projet communal, viendront agrémenter le site prochainement un ponton, la création d'une aire de jeux pour enfants incluant une tyrolienne et sera mis en place une zone de navigation aux abords de la chaussée réservée à la pratique du paddle.

En lien avec la thématique « Sport », les projets suivants seront également conduits :

- Construction d'un bâtiment sur le site de l'étang de Sagnat, qui fait aujourd'hui office de poste de secours, sera aussi aménagé pour recevoir des départs de compétitions sportives (Trail, nage en eaux libres, randonnées, ateliers pêche nature - organisés par la fédération départementale de pêche adressés aux enfants, compétitions de VTT) et permettre l'installation d'un dispositif d'entretien des vélos
- Création d'un parcours de graciation (remise à l'eau obligatoire) sur la Gartempe : pêche à la truite
- Création d'un parcours cyclo-touristique au départ du village étape

Le projet de création d'une liaison douce (ou itinéraire de randonnées) a vocation à offrir aux usagers actuels et futurs (piétons/randonneurs, cyclistes, etc.) une nouvelle voie d'approximativement 6 kilomètres, dont le point de départ se situera au niveau du City stade de Morterolles pour rallier la place Saint-Léger à Bessines.

Elle permettra entre autres, de rejoindre le circuit de motocross à proximité de la RD711 et aura vocation à être reconnue comme un axe doux et de jonction, offrant aussi la possibilité d'emprunter la voie verte Nord Haute-Vienne, accessible après la traversée de la voie ferrée, avant le village de Lavaugrasse.

In fine, le projet se veut attractif tant pour la commune de Bessines que pour l'Intercommunalité.

En effet, la liaison douce permettra de découvrir ou redécouvrir le patrimoine naturel et bâti du territoire, aujourd'hui appréciable par les promeneurs qui empruntent les voies pédestres réalisées par la municipalité dans la Vallée du Ri-Maury.

La commune de Bessines vise la complémentarité entre les structures existantes et futurs aménagements, afin de rendre l'offre pertinente et structurante.

Les accès devraient également être facilités pour rejoindre les sites de Saint Pardoux et le GRP des Monts d'Ambazac.

A noter : dans l'étude du projet, il apparaissait inconcevable de créer une portion piétonne sur le secteur de la RD220, dont le trafic routier est important (environ 5 500 véhicules/jour). Les voies communales sont nettement moins circulantes et leur linéaire accidenté conduit à réduire la vitesse.

En ce sens, les aménagements sur portions de voies communales ou à proximité directe sont apparus plus pertinents, pour raisons sécuritaires avant tout.

Plusieurs alternatives ont été étudiées, pourtant il persiste certaines contraintes qui seront apparentes en phase de conception :

- Faible largeur des voies communales
- La traversée de la RD711
- Le passage dans le village de Lavaugrasse où le rétrécissement entre les bâtiments oblige à emprunter la voie de circulation (faible distance)
- Stationnement illicite et persistant sur certaines portions de trottoirs au départ de Morterolles

Objectifs de l'opération :

- Inciter la population locale à l'emploi des mobilités douces
- Accroître l'offre d'activités sportives de pleine nature sur le territoire communal et communautaire
- Favoriser les déplacements intra et intercommunaux

- Créer un espace de déambulation sécurisé et sécurisant

Détails de l'opération :

L'opération est à considérer selon 4 phases :

- La création d'une piste d'une largeur d'1,50m côté droit (sens Morterolles-Bessines)
- La réalisation d'un usage de fossé côté droit de la voie communale pour élargir les emprises, terrassement et mise en place d'une bande de roulement type « Grave Non Traité 0/20, marron ». Les matériaux seront en provenance de la carrière DESMARAIS située à Dompierre-les-Églises.
- La mise en place de séparation physique aux endroits les plus exposés pour les piétons (virages, dénivelés, croisements)
- La mise en place d'une signalisation verticale en conformité avec la réglementation en vigueur

Une première étude a été réalisée par l'ATEC 87 en 2014. Le projet avait été évalué à environ 1 000 000.00€.

Début 2021, une nouvelle étude a été commandée à l'ATEC avec comme prérogative l'emprunt des voies communales et non la RD 220, afin d'éviter les coûts de franchissement de la Gartempe et d'éviter tout investissement dans des aménagements complémentaires (relatifs à la sécurité des personnes) autour de cet axe très fréquenté.

A ce jour, aucune entreprise n'a été sollicitée, dans l'attente du retour de l'ATEC.

La voie sera réalisée en stabilisé lorsqu'il est nécessaire de l'ajouter à l'assise de la route. Des éléments signalétiques seront mis en place ainsi que des barrières en bois pour protéger les usagers de la circulation.

Résultats attendus :

- Développement des échanges intercommunaux par le biais des mobilités douces
- Accroissement de la part des usages de moyens de transport alternatifs
- Accroissement de la visibilité des activités Sports Nature sur le territoire communal et intercommunal

Articulation du projet avec les équipements ou actions de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins

- Le projet s'inscrit dans le cadre du programme d'aménagements établie par la commune Bessines-sur-Gartempe.
- Le projet inclut à promouvoir une forme de cohésion territoriale, par le déploiement et l'enrichissement de l'offre de liaisons douces entre communes et villages du territoire intercommunal.
- De tels dispositifs, en lien avec les enjeux liés à la mobilité, visent à créer une véritable synergie entre les différents sites présentant des intérêts environnementaux et patrimoniaux. Aujourd'hui, ces derniers sont et/ou tendent à être valorisés par les communes et autres acteurs du territoire.
- Le projet fait sens avec la stratégie de l'Intercommunalité. ELAN met en œuvre des actions en faveur du développement des Sports Nature.
- Il complète l'offre de voies douces proposées par les autres communes, l'Intercommunalité et le Département de la Haute-Vienne. ELAN étant porteur d'un projet de création d'une base Sports Nature sur le site de Muret à Ambazac, le territoire intercommunal sera alors dotés d'équipements complémentaires, sécurisés et accessibles, qui viseront à accroître son dynamisme et son attractivité

Articulation autour des axes stratégiques territoriaux fixés par l'Etat

- Transition écologique
- Numérique
- Politique de la ville
- Santé
- Social
- Education/Jeunesse
- Emploi
- Développement économique
- Culture
- Sécurité

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0 €	160000.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Assistance technique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €	160000.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat	DSIL	0 €	32000.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	20%
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département	CTD	0 €	32000.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	20%
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €	64000.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	40%
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	96000.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	60%
TOTAL		0 €	160000.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	100 %

Action n°19

AMÉNAGEMENT DU SITE DU PLAN D'EAU COMMUNAL – COMMUNE DE LA JONCHÈRE SAINT-MAURICE

Volet du CRTE : « Développement économique » / mettre en place une politique touristique offensive

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale	Commune de La Jonchère Saint-Maurice		
Statut juridique	Collectivité territoriale		
Représentant légal	NOM-Prénom	HORRY Jean-Marie	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	HORRY Jean-Marie	
	Fonction	Maire	
	Coordonnées téléphoniques	05 55 39 80 18	
	Courriel	mairiedelajonchere@wanadoo.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	14, rue de Limoges	
	Code postal	87340	Ville La Jonchère Saint-Maurice
	Tel. Fixe	05 55 39 80 18	
	Courriel	mairiedelajonchere@wanadoo.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel <input checked="" type="checkbox"/> Immobilier	
Localisation du projet	Commune de référence	La Jonchère Saint-Maurice
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet	
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	2025
	Date d'achèvement du projet	Indéterminée

Présentation détaillée du projet

Contexte :

La commune de La Jonchère Saint-Maurice est propriétaire d'un plan d'eau situé en sortie de bourg, rue de la poste. A ce jour, seule l'activité pêche y est autorisée.

A proximité immédiate du stade et du terrain de tennis, le site est aussi très agréable pour la promenade. Des tables de pique-nique et des bancs sont déjà implantés et utilisés régulièrement.

Sur le terrain stabilisé ont déjà lieu certaines manifestations, comme des vides greniers, des fêtes, etc. qui contribuent à l'attractivité du site, toutefois, de façon ponctuelle.

La commune dispose de nombreux atouts touristiques, comme ses paysages naturels, ses divers panoramas, son arboretum, ses chemins de randonnée, son patrimoine bâti, culturel et naturel et son bike park implanté au cœur du massif forestier communal.

Le plan d'eau est l'un des atouts paysagers et patrimoniaux de la commune, lequel nécessite des travaux de restauration, de restructuration ou d'aménagement de nouvelles structures, en vue d'accroître et valoriser les activités proposées sur le site dans un intérêt culturel, patrimonial, économique et touristique.

Le site a vocation à répondre aux enjeux du bien vivre ensemble et à favoriser la création de liens sociaux par l'accueil d'une population touristique et de la population locale.

La commune souhaite rendre compte, par les travaux qui seront réalisés sur le site et la communication qui sera

faite post-travaux, de l'intérêt de préserver ce lieu d'activités et de détente de plein air.

En effet, milieu naturel d'intérêt pour la commune et le territoire de l'Intercommunalité, il convient d'en faire un usage raisonné où responsabilités individuelle et collective seront garantes de la pérennité des lieux, tant sur le plan écologique qu'en matière de gestion des infrastructures et de dynamisation.

Une étude de l'ATEC 87 a été réalisée, afin de définir les aménagements à prévoir et de prioriser leur réalisation.

Objectifs de l'opération :

- Mettre aux normes le plan d'eau communal
- Favoriser l'accès au chemin circumlacustre sur le site du plan d'eau à toutes périodes de l'année
- Développer les commodités de stationnement en vue de permettre aux véhicules de type « camping-car » d'effectuer leurs opérations techniques de première nécessité (vidange des eaux usées, etc.)
- Favoriser les relations d'échanges et de partages
- Valoriser un site communal dynamique et attractif offrant des activités de plein air
- Valoriser les attributs naturels du site (plan d'eau, zones humides, etc.), caractéristiques et témoins de la richesse environnementale du territoire communal et de l'Intercommunalité
- Participer au développement de l'offre touristique du territoire d'ELAN, inhérente aux activités de plein air

Détails de l'opération :

Au préalable, des travaux de rénovation et de mise aux normes du plan d'eau seront conduits. L'étude a été réalisée par le Cabinet Lehmann, situé 12, rue de la Fonderie à Limoges.

Une première tranche consistera en :

- L'abattage des arbres situés sur la digue
- Le curage du canal de dérivation (sur 500m.), facilitation de l'écoulement et réduction du risque inondation sur parcelles limitrophes
- Le curage du canal d'arrivée en queue d'étang
- La mise aux normes du répartiteur pour assurer le débit réservé dans le cours d'eau
- Une reprise usage située à l'aval du répartiteur pour assurer la franchissabilité du canal de dérivation
- La mise en place d'un enrochement pour sécurisation de la partie de la digue affaiblie
- La création d'une piste empierrée de 4m de large pour faciliter l'entretien

La seconde consistera en :

- La création d'un bassin de décantation pour collecter les boues lors des vidanges du plan d'eau
- La création d'une pêcherie en maçonnerie
- Des travaux de curage du fond de l'étang
- Une restauration du moine existant

Les aménagements cités par l'étude ATEC peuvent alors être engagés et consistent en :

- 1- Mise en place d'une lisse longeant le terrain de football

Ce dernier nécessite effectivement une remise aux normes, à effectuer en complétant le périmètre du terrain par la pose d'une main-courant identique à celle existante

- 2- La mise en accessibilité pour les moyens de transport doux au droit du lavoir

Il s'agit de créer un accès au droit de la clôture et du portail existant côté carrefour de la Tantaulie, pour faciliter la déambulation des piétons et cyclistes et ainsi faire découvrir une autre perspective du plan d'eau qui sur cette portion du site est aujourd'hui peu mise en valeur.

Des plantations et du mobilier viendront agrémenter cette zone.

- 3- La restauration et la valorisation du lavoir

Il s'agit notamment de travaux d'entretien et de mise en valeur : nettoyage et amélioration des espaces verts existants, nettoyage des pierres du lavoir et réfection des joints.

4- La création de cheminements piétons et d'une passerelle

La topographie du site est en effet favorable à la création de cheminements piétons également accessibles aux PMR. Certaines sections déjà empierrées et d'autres prochainement réalisées (cf. Première phase travaux) et la présence de petites passerelles en bois permettent de cheminer autour du plan d'eau et de faciliter la déambulation par des points de connexion.

5- La création d'un parcours santé autour de l'étang

6- La création d'un ponton pour favoriser l'accès aux PMR

Celui-ci se localiserait au droit de l'accès dédié aux pêcheurs et implique des travaux de terrassement et d'aménagement spécifiques pour rendre l'accessibilité optimale, entre le parking existant et ce ponton.

7- Le nettoyage et l'aménagement de certains espaces

Ces deux actions s'opèreraient sur l'arrière-terrain stabilisé et le court de tennis actuels

En effet, la commune tient à valoriser les espaces de jonction, entre les équipements proposés et existants et le plan d'eau

8- La création d'une aire de camping-car et d'une aire de service

Aujourd'hui, il n'existe pas d'équipements techniques spécifiques dédiés à l'accueil des camping-cars.

Cet aménagement apparaît pertinent au regard de ceux qui viennent déjà s'y stationner.

2 à 3 places de stationnement seraient créées à proximité immédiate de la future aire de service qui permettra aux usagers d'effectuer leurs opérations de vidange (eaux grises/eaux noires).

L'aire qui leur sera dédiée se situera le long de la RD19, d'une part pour leur faciliter l'accès et d'autre part pour faciliter les travaux de raccordement aux réseaux nécessaires.

9- La création d'un terrain multisports - « city stade »

L'opération vise à compléter l'offre existante et à anticiper de futures demandes.

Le site dispose déjà d'un terrain de football, d'un terrain de pétanque, de panneaux de basket et d'un court de tennis.

Il viendrait combler un espace actuellement délaissé entre le terrain stabilisé, le court de tennis et la rue du stade.

10- La création d'une aire de pique-nique avec jeux pour enfants et aménagements paysagers

Cet aménagement serait implanté aux abords d'un actuel poste privilégié par les pêcheurs et offrant un magnifique panorama sur le plan d'eau et les monts.

Un accès est déjà existant et permis, en empruntant l'avenue de la gare.

L'espace inutilisé aujourd'hui serait agrémenté de tables de pique-nique et jeux pour enfants

11- L'aménagement de la zone « drainée »

Il consisterait en l'implantation, en périphérie et en surplomb, d'une passerelle en bois permettant de prolonger le cheminement actuel et de permettre aux usagers, la découverte de cette zone humide et de tourbières.

Ces zones sont caractéristiques du territoire de l'intercommunalité et leur valorisation relèverait donc d'un intérêt patrimonial, de préservation, mais également culturel.

L'intégration de certaines espèces végétales caractéristiques de ces milieux humides viendrait compléter l'offre paysagère caractéristique de notre territoire.

Par ailleurs, la commune a été informée de l'opération d'enfouissement de réseaux électriques ENEDIS, ce dans le périmètre du site à aménager.

Aussi, initialement prévus en 2019 mais repoussés en 2022, des travaux sur le réseau d'assainissement devraient également être entrepris.

Résultats attendus :

- Diversification et accroissement de la fréquentation du site
- Accroissement des relations amicales et des partenariats entre les clubs sportifs qui utilisent les équipements sportifs en place
- Accroissement des retombées économiques locales

- Augmentation de la fréquentation des commerces du centre-bourg
- Meilleure visibilité des commerçants locaux
- Amélioration et consolidation de la santé économique et financière des acteurs économiques du territoire
- Accentuation des formes de prises de consciences individuelles et collectives à l'égard des enjeux de préservation des espaces naturels

Ce projet fait sens avec la volonté de la municipalité à sensibiliser les usagers du site aux pratiques sportives de pleine nature et à la préservation des espaces naturels. Il s'appuie sur le tissu associatif de la commune au titre de diverses activités comme la pêche, le VTT, la randonnée ou encore la pétanque.

Articulation du projet avec les équipements ou actions de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins

La présente opération s'articule avec le projet existant et de même nature localisé sur le site de Sagnat (étang de Sagnat), commune de Bessines-sur-Gartempe et du site du Pont à l'Âge, commune de Folles/Laurière.

Il s'agit d'une offre complémentaire sur le territoire de l'Intercommunalité, qui vient aussi alimenter l'offre proposée sur le site du lac de Saint Pardoux et de sa base de loisirs.

Ce projet présente également un lien avec le projet communautaire de création d'une base Sports Nature, qui se verra installée sur le site de Muret, commune d'Ambazac.

Le dispositif de stationnement dédié au camping-car viendra compléter l'offre disponible sur le territoire de la Communauté de communes ELAN, puisque seules les communes d'Ambazac, Bessines-sur-Gartempe, Fromental, Nieul et Saint Priest Taurion en disposent jusqu'alors.

Articulation autour des axes stratégiques territoriaux fixés par l'Etat

- **Transition écologique**
- Numérique
- Politique de la ville
- Santé
- **Social**
- Education/Jeunesse
- Emploi
- **Développement économique**
- Culture
- Sécurité

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0 €	0 €	0 €	0 €	385400.00 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	0 €	0 €	0 €	14800.00 €	0 €
Assistance technique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	0 €	0 €	0 €	37600.00 €	0 €
Frais complémentaires (assurances, etc.)	0 €	0 €	0 €	0 €	14000.00 €	0 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	451800.00 €	0 €

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €						
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL		0 €						

Action n°20

RÉHABILITATION DU GÎTE COMMUNAL SITUÉ SUR LE SITE DE L'ÉTANG COMMUNAL DE LA PAPETERIE – COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LAURIÈRE

Volet du CRTE : « Développement économique » / développer une offre patrimoniale et culturelle

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale	Commune de Saint Sulpice-Laurière		
Statut juridique	Collectivité territoriale		
Représentant légal	NOM-Prénom	PEYROT Jean-Michel	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	VANDERLICK Nicolas	
	Fonction	Maire adjoint	
	Coordonnées téléphoniques	06 48 16 99 36	
	Courriel	n.vanderlick@laposte.net	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	12, rue Jules Ferry	
	Code postal	87370	Ville Saint Sulpice-Laurière
	Tel. Fixe	05 55 71 46 46	
	Courriel	mairiestslauriere@orange.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Immobilier		
Localisation du projet	Commune de référence	Saint Sulpice-Laurière	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	2022	
	Date d'achèvement du projet	2023/2024	

Présentation détaillée du projet

Contexte :

La commune de Saint Sulpice-Laurière est propriétaire d'un étang communal aux abords duquel elle a fait bâtir au milieu des années 1980 un gîte en bois, réservé à l'accueil touristique du temps où celui-ci était fonctionnel.

Cette construction originale fut le fruit d'un partenariat avec le Lycée des Métiers du Bâtiment de Felletin pour la construction de la structure et de l'école Boule de Paris pour l'aménagement intérieur.

Ce projet unique vaut à ce gîte d'être qualifié de « prototype ».

Quelque 35 ans plus tard, le bâtiment existe toujours, mais nécessite des travaux de rénovation, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Par ailleurs, les éléments de structure se sont dégradés et donc affaiblis. En ce sens, la commune veut agir vite pour sauver ce bien.

Objectifs de l'opération :

- Réhabiliter un bâtiment datant des années 1980, faisant partie intégrante du patrimoine bâti communal
- Accroître l'offre d'hébergements touristiques (en l'occurrence 1 gîte) à l'échelle du territoire communautaire
- Accueillir régulièrement des résidences d'artistes et permettre des rencontres culturelles avec les habitants
- Favoriser les échanges et la cohésion sociale autour de ce lieu

- Valoriser le site de l'étang de la Papèterie

Détails de l'opération :

Outre sa première vocation touristique, nous souhaitons profiter de la situation géographique et de l'esthétique du gîte pour en faire un lieu dévolu à la culture.

En effet, forte de l'expérience réussie d'une résidence d'artistes (plasticiens) sur la commune durant l'été 2020 et en partenariat avec le FRAC-Artothèque et la DRAC de Nouvelle-Aquitaine, la commune est engagée et souhaite renouveler, pérenniser cette résidence.

Le projet, qui doit être finalisé en collaboration étroite avec la DRAC et le FRAC-Artothèque se décomposera en deux tranches :

- La consolidation et le réaménagement du gîte ;
- La construction d'un espace clos et suffisamment spacieux à proximité du gîte (et en respectant son style d'origine), adapté à la création artistique dans de bonnes conditions.

Pour la première tranche, des contacts ont été pris avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Vienne (CAUE-87) et la commune envisage un partenariat avec une filière scolaire de design ou d'architecture (ex : le lycée Loewy de La Souterraine).

Il s'agit ainsi de reproduire sensiblement la même opération de partenariat telle que réalisée dans les années 1980.

Il s'agit d'intégrer la jeune génération et futurs professionnels aux projets communaux.

Pour la seconde tranche, il reste à préciser le cahier des charges avec le Conseiller des Arts Plastiques de la DRAC, ce qui aurait dû être fait en fin d'année 2020, mais le second confinement à impacter le processus.

Dans une logique de non-concurrence et afin de diversifier l'offre culturelle proposée à l'échelle du territoire communautaire, la municipalité souhaite dédier le lieu à la peinture, la sculpture ou tous autres travaux plastiques.

Résultats attendus :

- Attractivité confortée du site de l'étang de la Papèterie
- Futur positionnement en tant que référence en matière d'offre culturelle dédiée aux Arts Plastiques et ainsi de contribuer à la diffusion de contenus, supports, objets/œuvres artistiques à l'échelle du territoire d'ELAN et au-delà
- Accroissement des moments de partage et de convivialité

Articulation du projet avec les équipements ou actions de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins

Le site à vocation touristique et artistique est pensé en synergie avec l'espace d'accrochage d'œuvres du FRAC-Artothèque de Nouvelle-Aquitaine, déjà présent dans la bibliothèque communale Annie LECLERC au sein de laquelle se déroulent déjà des médiations ponctuelles.

L'opération vise à s'intégrer pleinement au travers le projet culturel du territoire de Communauté de communes ELAN, en cours de maturation et déploiement. La musique et les arts du spectacle vivant sont déjà portés par certaines communes et associations.

En ce sens, la commune de Saint Sulpice-Laurière veut promouvoir les arts plastiques, afin de concourir à un développement culturel, économique et touristique équilibré sur l'ensemble du territoire et assurer à ce dernier une belle complémentarité en termes de propositions et événements culturels.

De plus, le projet s'inscrit en collaboration avec le FRAC-Artothèque de Nouvelle-Aquitaine, dans la politique de démocratisation culturelle, d'aide à la création et à l'accès facilité aux œuvres d'arts. Tel a été l'esprit de la municipalité lorsqu'elle a participé à la « Croisière de l'art » durant l'été 2020 avec, outre la résidence proprement dite, un moment de rencontre entre les artistes et les jeunes usagers d'un centre social.

Articulation autour des axes stratégiques territoriaux fixés par l'Etat

- Transition écologique
- Numérique
- Politique de la ville
- Santé
- Social
- Education/Jeunesse
- Emploi
- Développement économique
- Culture
- Sécurité

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0 €	0 €	80000.00 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	0 €	10000.00 €	0 €	0 €	0 €
Assistance technique	0 €	5000.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	1000.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais complémentaires (assurances, etc.)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €	6000.00 €	90000.00 €	0 €	0 €	0 €

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €						
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL		0 €	100 %					

Action n°21

PRÉSERVATION, RÉNOVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI COMMUNAL – LES ÉGLISES

Volet du CRTE : « Développement économique » / développer une offre patrimoniale et culturelle

Présentation globale de l'action

Le territoire d'ELAN accueille une grande majorité de visiteurs français (+93%). La part restante est représentée par la population anglaise, belge, néerlandaise et quelques espagnols.

Cette tendance s'explique par le caractère « étape » de notre territoire, sur la route de l'Espagne (notamment en période estivale). Vient ensuite le caractère sauvage et naturel de nos sites, particulièrement attrayants et riches. Les dispositifs permettant d'accueillir aisément les camping-caristes se développent au fil du temps, permettant une meilleure approche de certaines de nos communes, qui disposent de sites culturels, patrimoniaux et naturels d'intérêts. Il est estimé que le panier moyen pour cette clientèle itinérante est de 7,00€ par jour et par personne.

Par son caractère rural, le territoire de la Communauté de communes ELAN propose actuellement une offre culturelle et patrimoniale essentiellement accès vers des sites naturels (Réserve Naturelle de la Tourbière des Dauges, Arboretum de la Jonchère St Maurice, etc.), aussi tournée vers certains personnages célèbres (Espaces Izis et Suzanne Valadon) et enfin, l'histoire minière du territoire (Urêka, musée de Minéralogie et de Pétrographie).

Cette offre reste peu valorisée, dans le sens où les fréquentations y sont modestes (comparativement à l'attractivité touristique d'autres territoires). Celles-ci sont très dépendantes de la saisonnalité.

Par ailleurs, il y a une faible part de la professionnalisation à l'égard des différents sites et finalement une utilisation et une valorisation peu optimale.

Cette offre aurait vocation à créer une dynamique de territoire à l'année, mais reste très fluctuante.

À contrario, l'offre événementiel du territoire est très dynamique et est portée par des associations créées depuis plus de 10 ans, reconnues sur le territoire. Plusieurs exemples : Les Bandafolie's, le festival Graines de Rue, la course des Gendarmes et des Voleurs de Temps, la Broc'Amb, le Buis Blues Festival, etc.

Tous ces événements montés par des associations locales attirent une grande diversité de participants (locaux, frontaliers départementaux, étrangers) et génèrent des retombées économiques positives sur le territoire communautaire. Ils renvoient également une image dynamique et attractive.

Le territoire d'ELAN possède un large patrimoine bâti, à ce jour peu valorisé, chargé d'histoire et sur le plan architectural particulièrement intéressant. Certains sites sont d'ailleurs classés aux Monuments Historiques.

Ils sont peu connus ou du moins peu fréquentés par la population de passage et touristique et il convient d'y accorder un intérêt accru, dans la mesure où les communes sont très attachées à ce patrimoine et tendent à mettre en place des opérations (parfois coûteuses), pour protéger, rénover et valoriser ces sites.

En ce sens, l'Intercommunalité souhaite soutenir les communes dans leurs démarches et ainsi créer, une offre touristique et patrimoniale autour des sites architecturaux remarquables.

Le volontarisme d'ELAN se traduit effectivement par la stratégie économique et touristique qu'elle s'est fixée pour les prochaines années, c'est-à-dire développer l'offre par des mesures et actions offensives et ainsi accroître l'attractivité et le dynamisme du territoire dans sa globalité.

Il s'agira d'interconnecter les différents sites, afin que se forme un tissu homogène des lieux à visiter sur le territoire d'ELAN. L'opérationnalisation de la démarche pourra se faire en partenariat avec d'autres acteurs du territoire, tels que la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), la Fondation du Patrimoine, etc.

Objectifs de l'action :

- Préserver et valoriser le patrimoine bâti (classés ou non)
- Soutenir les communes dans leurs démarches de restauration de leurs édifices
- Développer l'offre touristique et patrimoniale du territoire communautaire en vue d'accroître les retombées économiques

- Valoriser et dynamiser l'image de l'Intercommunalité sur le plan touristique et économique
- Susciter un élan de concertation et de coopération entre les acteurs du territoire d'ELAN (communes, département, région, offices de tourisme, DRAC, Fondation du patrimoine, associations, etc.)

Résultats attendus :

- Développement des événements et activités culturels autour des sites patrimoniaux et notamment des édifices majeurs du territoire (églises, sites archéologiques, en ruine, etc.)
- Accroissement de la fréquentation touristique
- Diversification des partenariats entre acteurs touristiques et économiques impliqués sur territoire communautaire
- Augmentation de la visibilité touristique à l'échelle du territoire régional et national

Finalement, par cette présente action, seront mis en avant les opérations prochainement conduites par les communes de Thouron, Les Billanges, Saint-Sylvestre et Compreignac, visant à la préservation, rénovation et valorisation de leurs églises respectives.

Articulation autour des axes stratégiques territoriaux fixés par l'Etat

- Transition écologique
- Numérique
- Politique de la ville
- Santé
- Social
- Education/Jeunesse
- Emploi
- Développement économique
- Culture
- Sécurité

Articulation de l'action avec les équipements ou actions/projets de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins

La communauté de communes ELAN travaille pour le renforcement, l'accroissement et la diversification de son offre culturelle et touristique à l'échelle de son territoire (activités sportives de pleine nature, événements musicaux, artistiques, etc., valorisation des sites patrimoniaux, remarquables et d'intérêts). Elle souhaite accompagner et valoriser les opérations communales ayant vocation à rénover le patrimoine bâti (édifices religieux et autres monuments classés ou non).

Sa volonté prend d'autant plus de sens, que le recensement des projets communaux du territoire met en avant 4 opérations de rénovation d'églises, certaines à plusieurs millions d'euros.

Les communes porteuses de ces projets sont les suivantes :

- Thouron
- Saint Sylvestre
- Les Billanges
- Compreignac

L'objectif est de permettre à la population de passage et/ou touristique de se constituer un circuit de visites à l'échelle du territoire communautaire, au titre de la diversification de l'offre touristique, qui se voudra être diffuse et pérenne.

Cette logique permettra également la diversification des consommations à l'échelle de l'EPCI et donc de favoriser et accroître le développement économique du territoire.

Action n°21-1

RÉNOVATION ET VALORISATION DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE-ES-LIENS – COMMUNE DE THOURON

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale	Commune de Thouron		
Statut juridique	Collectivité territoriale		
Représentant légal	NOM-Prénom	BASCANS Max	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	BASCANS Max	
	Fonction	Maire	
	Coordonnées téléphoniques	05 55 53 48 49	
	Courriel	mairie.thouron@wanadoo.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	Le Bourg	
	Code postal	87140	Ville Thouron
	Tel. Fixe	05 55 53 48 49	
	Courriel	mairie.thouron@wanadoo.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Immobilier		
Localisation du projet	Commune de référence	Thouron	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	2026	
	Date d'achèvement du projet	Indéterminée	

Présentation détaillée du projet

Contexte :

La commune de Thouron possède une église datant de l'époque mérovingienne. En 1012, Ubertus, seigneur de Thouron, fit don à l'abbaye Saint Martial de Limoges de son église.

La population locale et les touristes de passage peuvent apprécier l'actuel construction romane datant du 12ième siècle, ayant été restaurée en 1498, 1728 et 1888.

Éléments de la structure notables ; l'église se compose d'un clocher à ardoises et d'une nef à 3 travées, dont le chœur, plus étroit, la termine.

Aux documents officiels, l'édifice est identifié sur la parcelle AA31 du registre cadastral communal.

À l'intérieur de l'église, se trouve un autel de marbre blanc, construit entre mars et juin 1901. Il a fait l'objet d'une donation à l'église par les époux ADRET - DE LA GUERONNIÈRE, famille propriétaire du château voisin de 1830 à 1946. Ce dernier est classé monument historique et soumis à gestion par les bâtiments de France.

L'église se situe donc dans son périmètre tous travaux à réaliser (dans l'urgence ou programmés), doivent être concertés avec les architectes des bâtiments de France.

Les locaux et visiteurs peuvent y contempler certaines œuvres, créées ou cédées pour/à l'Église Saint-Pierre-es-Liens à différentes époques (tableaux, fresques, vitraux, etc.), dont certaines ont fait l'objet de travaux de

restauration ambitieux. C'est le cas du tableau de la « Sainte Trinité », ayant retrouvé ses attributs en 2019, après près de 450 heures de travail effectué par l'atelier Tilmant d'Auxy (expert en restauration d'œuvres d'art).

En ce sens, la municipalité et les habitants de Thouron sont attachés à leur église, car depuis des décennies, les messes religieuses et autres cérémonies (mariages, baptêmes, obsèques) ont marqué et marquent encore leur mémoire et la mémoire collective locale.

Un problème de taille fait aujourd'hui réagir la municipalité qui met tout en œuvre pour y remédier.

L'édifice se fragilise, devient de plus en plus insalubre, causant l'accroissement du phénomène d'insécurité à l'égard des usagers.

Ainsi, des travaux importants vont y être prochainement réalisés.

Objectifs de l'opération :

- Protéger et valoriser le patrimoine historique communal
- Susciter l'intérêt patrimonial du site
- Améliorer la qualité d'accueil des usagers dans ce lieu de culte

Détails de l'opération :

L'opération de restauration portera sur l'intérieur et l'extérieur de la structure, dont les grandes phases sont succinctement énumérées ci-après :

Les travaux intérieurs :

- Rénover les murs intérieurs
- Installer l'électricité et l'éclairage scénique de l'église
- Installer un chauffage adapté au volume qu'il convient de chauffer
- Restaurer les boiseries intérieures
- Rénover entièrement la sacristie
- Installer un procédé d'assèchement de type Mur-Tronc MT 200

Les travaux extérieurs :

- Rénover les murs et les façades de l'église
- Installer un électro-tintement sur la cloche
- Réviser et rénover la charpente et la toiture du corps principal de l'église, ainsi que la sacristie
- Installer un paratonnerre

À noter : afin de régler les problèmes de remontée d'humidité, il pourra également être envisagé un drainage périphérique des murs avec la mise en place d'un drain et d'une couche de cailloux, dont le coût serait évalué à environ 5 000€.

Résultats attendus :

- Accroissement de l'aspect sécuritaire au sein de l'édifice
- Développement de l'activité touristique communale
- Reconnaissance du patrimoine bâti communal à l'échelle du territoire communautaire et inscription de celui-ci dans le maillage des sites patrimoniaux, remarquables et d'intérêts, reconnus et portés par l'offre culturelle et touristique d'ELAN

Articulation du projet avec les équipements ou actions de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins

La présente opération intègre la dynamique de préservation, de rénovation et de valorisation du patrimoine bâti également saisie par les communes de Saint-Sylvestre, Les Billanges et Compreignac.

Elle fait sens avec la stratégie culturelle et touristique portée par la Communauté de communes ELAN.

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	204000.00 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	22440.00 €
Assistance technique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	13000.00 €
Diagnostics	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1500.00 €
Frais complémentaires (assurances, etc.)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €	240940.00 €				

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €						
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	240940.00 €	100 %
TOTAL		0 €	240940.00 €	100 %				

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale		Commune de Saint-Sylvestre	
Statut juridique		Collectivité territoriale	
Représentant légal	NOM-Prénom	TERRANA Angélique	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	TERRANA Angélique	
	Fonction	Maire	
	Coordonnées téléphoniques	05 55 71 33 66	
	Courriel	mairie.stsyv@wanadoo.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse		Le Bourg
	Code postal	87240	Ville Saint-Sylvestre
	Tel. Fixe		05 55 71 33 66
	Courriel		mairie.stsyv@wanadoo.fr

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Immobilier		
Localisation du projet	Commune de référence	Saint-Sylvestre	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	Indéterminée	
	Date d'achèvement du projet	Indéterminée	

Présentation détaillée du projet

Contexte :

L'église Saint-Sylvestre de Saint-Sylvestre a été bâtie au 13^{ième} siècle et fut remaniée à deux reprises, au 15^{ième} et 17^{ième} siècle.

La nef est formée de deux travées voûtées en ogive du 13^{ième} siècle et d'une troisième travée à l'est rajoutée au 15^{ième} siècle.

Cette dernière accueille le chœur, trois chapelles sur sa partie gauche et deux chapelles sur la partie droite.

Au sein de l'édifice, l'éclairage y est restreint et se fait par d'étroites fenêtres. Au 17^{ième} siècle, vient s'ajouter à la structure le clocher, flan ouest et la sacristie à l'est.

Le clocher est de base carrée. Il est construit en pierre et est surplombé d'une charpente composée d'un fût octogonal couvert d'ardoises. Un chapeau de même forme vient coiffer cet élément de structure.

L'église est inscrite aux Monuments Historiques et abrite le buste reliquaire de Saint Étienne de Muret (15^{ième} siècle) et un phylactère d'argent doré donné à Grandmont par Guy DE MONTVALLIER au 13^{ième} siècle.

À ce jour, l'église présente un état général inquiétant, d'où la prise de mesures par la municipalité pour en restreindre son accès.

La commune, l'une de celle ciblée par la population touristique et/ou de passage sur le territoire d'ELAN, tient impérativement à préserver cet édifice qui attire le regard des curieux et qui occasionnellement en cours d'année, magnifie quelques représentations musicales au franc succès.

Pour se faire et ainsi assurer la préservation, de même que pérenniser les dispositifs de valorisation de ce site, la commune de Saint Sylvestre a fait appel à l'expertise de deux Architectes du Patrimoine, ayant rendus leur

diagnostic en février 2021 et estimée approximativement le montant des travaux à prévoir.

Détails de l'opération :

Nombreuses sont les études qui devront être menées pour rendre compte avec précision des failles que présente l'édifice et ainsi permettre d'affiner le coût des travaux à prévoir.

En 2020, la première étude a été conduite. Monsieur Jérôme BAGUET, architecte du patrimoine, a réalisé le diagnostic architectural pour un montant de 7 000.00€ HT, dont 25% ont été subventionnés par l'Etat, soit 1 750.00€.

En sus de Monsieur BAGUET, différents architectes du patrimoine ont été rencontrés et ont permis d'énumérer les études et diagnostics qu'il convient de réaliser :

- Diagnostic plomb et amiante ;
- Recherches de peintures murales y compris inscriptions extérieures ;
- Sondages par carottage dans le mur est de la sacristie ;
- Diagnostic campanile ;
- Caractérisation des pierres et recherches de pierre de substitution ;
- Sondages archéologiques ;
- Travaux de maçonnerie en accompagnement des sondages archéologiques

La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pourrait être en mesure d'en financer une partie. La commune va en ce sens effectuer des demandes de subventions.

Concernant les travaux, il convient de les hiérarchiser afin d'en avoir une meilleure lisibilité. La DRAC pourra à nouveau être sollicitée en tant que financeur.

5 phases prioritaires ont été soulevées ; elles concernent l'église et la sacristie :

- Restauration de la sacristie ;
- Assainissement extérieur de l'église ;
- Restauration extérieure de l'église hors clocher ;
- Restauration du clocher y compris la chambre des cloches et le beffroi ;
- Assainissement intérieur

Les coûts prévisionnels ont été renseignés, considérant l'approbation des dérogations par la CCDSA (Chambre Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité) et du SRA (Service Régional de l'Archéologie). Reste à la municipalité à obtenir la validation par ces services compétents, avant d'espérer engager les travaux de rénovation.

Ces 5 phases constituent ensemble, la plus grosse part du coût de l'opération : 1 980 000€ HT.

Interviendra dans un second temps la phase de restauration intérieure (vitraux, etc.) et de mise aux normes, d'un montant prévisionnel de 580 000€ HT, qui se réalisera sous réserve des résultats de l'étude portant sur les recherches de peintures murales.

Enfin, seront restaurés le mobilier intérieur et le système de chauffage, parallèlement aux abords de l'édifice. L'église, la sacristie et le parvis sont donc les trois espaces concernés.

Cette dernière phase de l'opération est estimée à 550 000€ HT.

In fine, le coût prévisionnel global de l'opération s'élève à 3 110 000€ HT.

Il s'agit d'un très lourd investissement pour la commune de Saint-Sylvestre, dont il convient de préciser que la population est inférieure à 1 000hab.

Articulation du projet avec les équipements ou actions de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins

Au même titre que l'opération 4.1, la présente opération intègre la dynamique de préservation, de rénovation et de valorisation du patrimoine bâti également saisie par les communes de Thouron, Les Billanges et Compreignac. Elle fait sens avec la stratégie culturelle et touristique portée par la Communauté de communes ELAN.

La DRAC est quant à elle porteuse d'un projet de mise en valeur des trésors de Grandmont.

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Assistance technique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais complémentaires (assurances, etc.)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €					

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €						
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL		0 €	100 %					

Action n°21-3

RÉNOVATION ET VALORISATION DE L'ÉGLISE DE LA NATIVITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE – COMMUNE DE LES BILLANGES

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale	Commune de Les Billanges		
Statut juridique	Collectivité territoriale		
Représentant légal	NOM-Prénom	PERTHUISOT Manuel	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom		
	Fonction		
	Coordonnées téléphoniques		
	Courriel		
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	Le Bourg	
	Code postal	87340	Ville Les Billanges
	Tel. Fixe	05 55 56 56 24	
	Courriel	mairiedesbillanges@orange.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Immobilier		
Localisation du projet	Commune de référence	Les Billanges	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	2021	
	Date d'achèvement du projet	Indéterminée	

Présentation détaillée du projet

Contexte :

L'église de la Nativité de Saint Jean-Baptiste de la commune de Les Billanges est formée d'une seule nef, longue de 18,75m, sans aucun ornement.

C'est l'une des constructions romanes les plus originales de la Haute-Vienne.

Les dates 1622 et 1746 que l'on trouve sur deux pierres en haut de l'ouverture du chœur, sont celles des opérations de réparations qui ont eu lieu jadis.

C'est une église fortifiée. Les deux contreforts qui sont aux angles du chevet, sont surmontés d'échauguettes, pourvues de créneaux et de meurtrières.

Au-dessus de la porte, on remarque encore les traces d'autres meurtrières.

À l'intérieur, sont conservés deux trésors de Grandmont attribués le 9 août 1790.

L'un est une statue de Saint Étienne de Muret, œuvre d'orfèvrerie des plus remarquables. Celui-ci est debout, vêtu d'une aube et d'une riche dalmatique, la tête nue et le crâne rasé. Il porte seulement la couronne monacale. Les bras soutiennent un reliquaire en forme de livre, placé sur un coussin, où l'on peut distinguer la reproduction du reliquaire de la Sainte Croix.

L'autre, un très beau bras reliquaire de Saint Félicien, en bois, recouvert d'argent doré incrusté de pierres datant du 13^{ème} siècle.

On trouve également au sein de cette église une Vierge à l'enfant, en bois, datant du 13^{ème} siècle.

À droite de l'entrée, se trouve un baptistère en pierre et une petite cloche posée au sol, recueillie à la chapelle d'Entrecolles (aujourd'hui site en ruine).

Sur la place, une croix simple surmonte un haut fait octogonal de pierre.
L'église de la Nativité de Saint Jean-Baptiste est fréquentée tous les ans par de nombreux touristes et présente aujourd'hui quelques défauts de structure. Elle s'est affaiblie et l'usure naturelle opérante depuis des décennies oblige la municipalité à y entreprendre différents travaux, pour assurer l'accueil sécurisant des visiteurs.
Pour ce faire, la commune de Les Billanges a récemment déposé un permis de construire pour réaliser cette opération.

Détails de l'opération :

Les travaux porteront sur les éléments de structure suivants :

- Les plafonds ;
- La charpente ;
- La toiture ;
- Les murs ;

Le système électrique va également être révisé.

Précisions autres : « Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Articulation du projet avec les équipements ou actions de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins

Au même titre que l'opération 4.1 et 4.2, la présente opération intègre la dynamique de préservation, de rénovation et de valorisation du patrimoine bâti également saisie par les communes de Thouron, Saint Sylvestre et Compreignac.

Elle fait sens avec la stratégie culturelle et touristique portée par la Communauté de communes ELAN.

Au même titre que l'opération 4.2, l'opération fait le lien avec le projet porté par la DRAC, visant à mettre en valeur les trésors de Grandmont.

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	176112.14 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Assistance technique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais complémentaires (assurances, etc.)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	176112.14 €	0 €				

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat	DSIL Plan de relance	26416.82 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	15.00 %
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		70444.86 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	40.00 %
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		44028.04 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	25.00 %
Total financements publics attendus		140889.72 €	0 €	80.00 %				
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		35222.42 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	20.00 %
TOTAL		176112.14 €	0 €	100%				

Action n°21-4

RÉNOVATION ET VALORISATION DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN – COMMUNE DE COMPREIGNAC

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale	Commune de Compreignac		
Statut juridique	Collectivité territoriale		
Représentant légal	NOM-Prénom	PLEINEVERT Jacques	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet <i>(Personne en charge du suivi de l'opération)</i>	NOM-Prénom	BERTHIER-SOLIS Valérie	
	Fonction	Secrétaire générale	
	Coordonnées téléphoniques	05 55 71 00 23	
	Courriel	mairie@compreignac87.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	4, Place du 11 novembre 1918	
	Code postal	87140	Ville Compreignac
	Tel. Fixe	05 55 71 00 23	
	Courriel	mairie@compreignac87.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Immobilier		
Localisation du projet	Commune de référence	Compreignac	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	Début 2022	
	Date d'achèvement du projet	Indéterminée	

Présentation détaillée du projet

Contexte :

L'église Saint Martin de Compreignac est semble-t-il l'église fortifiée la plus importante de la Haute-Vienne. Elle est classée aux Monuments Historiques par arrêté du 9 avril 1910.

Au début du 13^{ème} siècle, a été construit une maison forte à laquelle fut rattaché une chapelle. Cette dernière faisait corps avec les remparts de la ville murée.

En partie détruite par les Anglais en 1371, seuls résistèrent les murs des 2 premières travées de la nef et ceux du croisillon nord.

À la fin du 14^{ème} et au début du 15^{ème} siècle, une opération d'agrandissement et de fortification voit le jour.

L'édifice, long de 30m sur 6m de large est alors un véritable site défensif : créneaux, trous ronds servant de canonnières, mâchicoulis, puits sous le sanctuaire pour une plus longue autonomie aux défenseurs, souterrain pour entreposer le ravitaillement, porte sud protégée par d'imposantes barres de fer.

Seul le clocher-mur à l'ouest reste peu fortifié.

L'entrée est marquée par un portail à 4 voussures retombant sur une frise-chapiteau est de style limousin, datant du 13^{ème} siècle.

En le franchissant, on trouve à l'intérieur une vierge décapitée et des cippes funéraires.

L'édifice est voûté d'ogives et possède un chevet éclairé par une baie de style gothique. À l'est, le chœur occupe 2 travées.

Enfin, différentes œuvres et autres éléments du patrimoine culturel sont abrités au sein de l'église Saint Martin :

- Différents vitraux : la Vierge à l'enfant, Sainte Catherine, Saint Martin, le Christ et Saint Europe ;

- Une sculpture en bois du 17^{ème} siècle de la Vierge à l'enfant
- Une peinture du 17^{ème} siècle de l'Adoration des Mages

Afin de valoriser son patrimoine bâti et culturel, la municipalité de Compreignac souhaite entamer pour partie, la rénovation de son unique lieu de culte et y apporter des travaux de mises en conformité.

Détails de l'opération :

L'opération a pour objet :

- La restauration de la toiture et de l'édicule au revers du pignon ouest ;
- La protection anti-volatil des combles ;
- La restauration voire le remplacement de l'horloge ;
- La mise en accessibilité des PMR ;
- La mise en conformité du paratonnerre ;
- La restauration ou le remplacement de la porte d'entrée principale de l'église

Cette opération a été montée par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), investie de la mission d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Concernant la Maîtrise d'œuvre (MOE), une consultation a été lancée durant l'été 2021. Les négociations avec le candidat sont abouties, mais la commune doit attendre l'accord de la DRAC au titre de la subvention qui sera accordée (ou l'autorisation d'engagement de l'opération par anticipation) pour notifier le marché à l'attributaire. A ce jour, la typologie et la nature des matériaux/équipements qui seront employés n'est pas connue, car une consultation préalable doit avoir lieu avec l'ABF (Architecte des Bâtiments de France).

Articulation du projet avec les équipements ou actions de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins

Au même titre que l'opération 4.1, 4.2 et 4.3 la présente opération intègre la dynamique de préservation, de rénovation et de valorisation du patrimoine bâti également saisie par les communes de Thouron, Les Billanges et Saint Sylvestre.

Elle fait sens avec la stratégie culturelle et touristique portée par la Communauté de communes ELAN.

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0 €	226217.00 €	452434.00 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	13210.00 €	13210.00 €	0 €	0 €	0 €
Assistance technique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais complémentaires (assurances, etc.)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €	239427.00 €	465644.00 €	0 €	0 €	0 €

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics	DRAC	0 €	119713.50 €	232822.00 €	0 €	0 €	0 €	50%
Total financements publics attendus		0 €	119713.50 €	232822.00 €	0 €	0 €	0 €	50%
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	119713.50 €	232822.00 €	0 €	0 €	0 €	50%
TOTAL		0 €	239427.00 €	465644.00 €	0 €	0 €	0 €	100 %

Maquette financière globale, toutes opérations comprises

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	176112.14 €	226217.00 €	452434.00 €	0 €	0 €	204000.00 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	13210.00 €	13210.00 €	0 €	0 €	22440.00 €
Assistance technique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	13000.00 €
Diagnostics	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1500.00 €
Frais complémentaires (assurances, etc.)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	176112.14 €	239427.00 €	465644.00 €	0 €	0 €	240940.00 €

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat	DSIL Plan de relance	26416.82 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2.35%
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		70444.86 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	6.28%
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics	DRAC	44028.04 €	119713.50 €	232822.00 €	0 €	0 €	0 €	35.34 %
Total financements publics attendus		140889.72 €	119713.50 €	232822.00 €	0 €	0 €	0 €	43.97 %
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		35222.42 €	119713.50 €	232822.00 €	0 €	0 €	240940.00 €	56.03 %
TOTAL		176112.14 €	239427.00 €	465644.00 €	0 €	0 €	240940.00 €	100%

Action n°22

Pour

LANCEMENT DE L'ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT ET DE REVALORISATION DU SITE DU PONT À L'ÂGE – RESTRUCTURATION DE LA SALLE POLYVALENTE - PHASE 1 – COMMUNES DE LAURIÈRE & FOLLES

Volet du CRTE : « Développement économique » / mettre en place une politique touristique offensive

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale	Communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN)		
Statut juridique	Etablissement Public de Coopération Intercommunale		
Représentant légal	NOM-Prénom	AUZEMERY Alain	
	Fonction	Président	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	LATHIERE Delphine	
	Fonction	Directrice du Pôle Développement Territorial	
	Coordonnées téléphoniques	05 55 56 44 56 – 07 88 14 69 90	
	Courriel	d.lathiere@elan87.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	13, rue Gay Lussac	
	Code postal	87240	Ville AMBAZAC
	Tel. Fixe	05 55 56 04 84	
	Courriel	accueil@elan87.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Immatériel (étude) <input checked="" type="checkbox"/> Matériel <input checked="" type="checkbox"/> Immobilier		
Localisation du projet	Commune de référence	Laurière, Folles	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet	Territoire communautaire	
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	2022	
	Date d'achèvement du projet	Indéterminée	

Présentation détaillée du projet

Contexte :

La CC ELAN est propriétaire du site du Pont à l'Âge situé sur les communes de Laurière et Folles. Ce site est composé d'un plan d'eau de plusieurs hectares, d'espaces boisés et de prairie.

Une ancienne station hydroélectrique est présente sur les lieux. Celle-ci pourrait se voir à nouveau mise en fonction.

Par ailleurs, le site dispose d'une salle polyvalente qu'il convient de restructurer. Un camping (avec chalets), des parkings et un mini-golf viennent compléter l'offre d'ores et déjà en place.

Le camping était sous gestion d'un prestataire privé, dont le contrat de délégation de gestion par ce dernier est arrivé à terme. Un nouveau contrat devra être signé.

Objectifs de l'opération :

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Détails de l'opération :

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Résultats attendus :

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Articulation autour des axes stratégiques territoriaux fixés par l'Etat

- **Transition écologique**
- Numérique
- Politique de la ville
- Santé
- **Social**
- Education/Jeunesse
- Emploi
- **Développement économique**
- **Culture**
- Sécurité

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Assistance Technique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €					

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €						
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL		0 €						

Action n°23

Pour

LANCLEMENT DE L'ÉTUDE DE RÉHABILITATION DE L'ANCIEN BÂTIMENT ÉMETTEUR TDF – COMMUNE DE NIEUL

Volet du CRTE : « Développement économique » / développer une offre patrimoniale et culturelle

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale		Communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN)	
Statut juridique		Etablissement Public de Coopération Intercommunale	
Représentant légal	NOM-Prénom	AUZEMERY Alain	
	Fonction	Président	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	LATHIERE Delphine	
	Fonction	Directrice du Pôle Développement Territorial	
	Coordonnées téléphoniques	05 55 56 44 56 – 07 88 14 69 90	
	Courriel	d.lathiere@elan87.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	13, rue Gay Lussac	
	Code postal	87240	Ville AMBAZAC
	Tel. Fixe	05 55 56 04 84	
	Courriel	accueil@elan87.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Immatériel (étude)		
Localisation du projet	Commune de référence	NIEUL	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	2022	
	Date d'achèvement du projet	Indéterminée	

Présentation détaillée du projet**Contexte :**

La CC ELAN est propriétaire de l'ancien bâtiment émetteur TDF situé sur la commune de Nieul.

Le site est en friche et le bâtiment est très largement endommagé. D'importants travaux sont à prévoir.

Réparti sur différents niveaux, le bâtiment offre une superficie conséquente de plusieurs milliers de m² et permettrait alors d'abriter diverses activités. Plusieurs fonctions pourraient être attribuées à ce site idéalement situé.

Le coût de la réhabilitation dans son entièreté est vraisemblablement très conséquent, ce pour quoi la CC ELAN souhaite engager courant 2022 une étude permettant d'illustrer plus finement le potentiel du bâtiment et chiffrer de manière global le coût des travaux.

Objectifs de l'opération :

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Détails de l'opération :

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Résultats attendus :

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Articulation autour des axes stratégiques territoriaux fixés par l'Etat

- Transition écologique
- Numérique
- Politique de la ville
- Santé
- Social
- Education/Jeunesse
- Emploi
- Développement économique
- Culture
- Sécurité

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Assistance Technique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €					

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €						
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL		0 €						

Action n°24

CRÉATION D'UN ESPACE CULTUREL - COMMUNE DE LE BUIS

Volet du CRTE : « Développement économique » / Développer une offre patrimoniale et culturelle

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale		Commune de Le Buis	
Statut juridique		Collectivité territoriale	
Représentant légal	NOM-Prénom	THOMAS Jean-Claude	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	THOMAS Jean-Claude	
	Fonction	Maire	
	Coordonnées téléphoniques	05 55 53 43 83	
	Courriel	mairie.lebuis@wanadoo.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	2, impasse des Ecoliers	
	Code postal	87140	Ville Le Buis
	Tel. Fixe	05 55 53 43 83	
	Courriel	mairie.lebuis@wanadoo.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel <input checked="" type="checkbox"/> Immobilier		
Localisation du projet	Commune de référence	Le Buis	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	Début 2022	
	Date d'achèvement du projet	Courant 2023	

Présentation détaillée du projetContexte :

A ce jour et sur le territoire de la Communauté de communes ELAN, aucune des 24 communes ne disposent d'un espace culturel permettant d'accueillir une population artistique éclectique, française, européenne ou internationale et ce, dans une perspective de création d'événements d'ampleurs, dépassant les limites administratives de notre EPCI, département, région, etc.

Pourtant, bien que certaines communes assistent au vieillissement de leur population, la commune du Buis se rajeunie progressivement. 12 naissances ont été inscrites ces 3 dernières années portant la population à près de 200 hab.

Le rajeunissement de la population se caractérise pour les communes et l'ensemble des territoires concernés, par des perspectives d'évolutions, de dynamisme et d'attractivité accrues, qui font naître de nouveaux projets, novateurs et structurants.

Sur le territoire de la Communauté de communes ELAN, de manière générale, les événements musicaux ou plus globalement artistiques se font rares, à l'instar d'autres territoires, tels que la Communauté Urbaine Limoges Métropole dont la population est très largement supérieure à ELAN.

Elle dispose par ailleurs d'un pôle structurant qu'est la ville de Limoges, avec une offre culturelle très développée.

En ce sens, le territoire communautaire se confronte à une population de plus en plus demandeuse, qui est peu satisfaite de l'offre culturelle proposée et de sa diversité.

La commune du Buis, qui se situe à l'Ouest du territoire de l'Intercommunalité est in fine, tournée vers des dispositifs culturels existants, mais sur d'autres EPCI, tels que Haut-Limousin en Marche. Le théâtre du Cloître, commune de Bellac et la Ferme de Villefavard (centre de Rencontres Artistiques), commune de Villefavard, satisfont davantage à la demande culturelle faite sur leur territoire intercommunal.

A noter que sur la Communauté de communes ELAN, il n'existe pas et dans un rayon de 20km autour du Buis, une structure capable d'accueillir des événements de type « représentations théâtrales » ou « concerts » de grande ampleur.

Pour pallier ces manquements et diversifier l'offre sur le territoire, la commune du Buis, dans sa volonté de soutien à l'une de ses associations nommées « L'école buissonnière », souhaite créer un véritable lieu, modulable et aux dotations élargies (*matériel scénique, matériaux spécifiques répondant à l'acoustique particulière et préconisée dans ce type de structure, etc.*) à la différence d'un bâtiment de type « salle des fêtes ».

L'objectif est bien entendu de disposer d'un bien communal qui dépasse la simple fonction de salle des fêtes et qui puisse être à la fois extrêmement rentable par la multiplicité des événements qui pourront y être réalisés, mais aussi capable de satisfaire au maximum la demande.

Un tel dispositif implanté sur la commune du Buis, viserait à accroître et insuffler un élan culturel et artistique à l'échelle d'ELAN.

En effet, l'association « L'école buissonnière » a depuis 2006 amorcée cette dynamique, d'abord au Buis puis à l'échelle du secteur Ouest de l'Intercommunalité, en créant le Buis Blues Festival, visant à réunir sa population autour d'événements culturels et à promouvoir la musique blues.

En 2008, le festival a par exemple fait un passage sur la commune de Nieul, en partenariat avec le pôle lecture public de l'Intercommunalité.

En 2016, il était présent sur la commune de Breuilaufa pour l'une de ses représentations.

Sur sa forme, le Buis Blues Festival a lieu depuis quelques années sur 4 jours, de passage sur certaines communes d'ELAN, avant une ultime représentation au Buis, ayant réunie lors de la dernière édition près de 1700 personnes.

Au total, ce sont approximativement 4000 personnes qui assistent chaque année aux différentes représentations.

Les organisateurs de l'événement se félicitent d'avoir pu acquérir depuis la création de « L'école buissonnière », les compétences nécessaires permettant d'assurer la bonne gestion et le bon déroulé du festival.

Objectifs de l'opération :

- Accroître la dynamique culturelle locale et intercommunale
- Diversifier l'offre culturelle en vue de répondre à une demande accrue d'organisation d'événements sur le territoire communautaire
- Favoriser l'organisation d'événements publics et privés en vue de répondre décemment à la demande locative de biens publics sur le territoire
- Donner une meilleure visibilité à la commune à l'échelle d'ELAN
- Favoriser le développement économique locale en intégrant la participation des prestataires touristiques locaux et des commerçants, artisans, etc.
- Faire valoir ses valeurs identitaires locales
- Impliquer la jeune génération

Détails de l'opération :

La création d'un espace culturel a nécessité l'achat d'une parcelle de 4000m² située sur le périmètre communal, pour un montant de 90 000€ HT.

L'ATEC 87 a été sollicitée pour réaliser une étude de faisabilité et estimer le coût des travaux à prévoir. Les estimations figurent dans la maquette financière de l'opération et seront réévaluées post-acquisition de la parcelle.

Partenariats envisagés ou exercés : partenariat associatif avec « L'école buissonnière ».

Résultats attendus :

- Accroissement de la demande inhérente à l'organisation d'événements publics ou privés
- Accroissement du « capital satisfaction » des usagers du territoire
- Accroissement de l'implication de la jeune génération à l'égard des projets de territoire, public sensible à l'égard de l'organisation de cette typologie d'événements
- Amélioration et consolidation de la santé économique et financière des acteurs économiques du territoire
- Augmentation de la part d'installation de nouveaux entrepreneurs sur la commune ou alentours
- Multiplication des partenariats avec les prestataires publics et privés du territoire communautaire
- Mutualisation et uniformisation de l'offre culturelle, artistique et musicale à l'échelle d'ELAN

Articulation autour des axes stratégiques territoriaux fixés par l'Etat

- Transition écologique
- Numérique
- Politique de la ville
- Santé
- Social
- Education/Jeunesse
- Emploi
- Développement économique
- Culture
- Sécurité

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS**Dépenses d'investissement**Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Achat terrain	90000.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Travaux	0 €	0 €	920000.00 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	80375.00 €	20000.00 €	0 €	0 €	0 €
Assistance Technique	0 €	11200.00 €	6500.00 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	6000.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	90000.00 €	97575.00 €	946500.00 €	0 €	0 €	0 €

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	24500.00 €	236625.00 €	0 €	0 €	0 €	23.03 %
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		0 €	24500.00 €	236625.00 €	0 €	0 €	0 €	23.03 %
Europe		0 €	24500.00 €	236625.00 €	0 €	0 €	0 €	23.03 %
Autres financements publics		0 €	0 €	47325.00 €	0 €	0 €	0 €	4.17%
Total financements publics attendus		0 €	73500.00 €	757200.00 €	0 €	0 €	0 €	73.26 %
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		90000.00 €	24075.00 €	189300.00 €	0 €	0 €	0 €	26.74 %
TOTAL		90000.00 €	97575.00 €	946500.00 €	0 €	0 €	0 €	100%

Action n°25

RESTRUCTURATION DU DOMAINE DE MURET - CENTRE ÉQUESTRE & GÎTES - COMMUNE D'AMBAZAC

Volet du CRTE : « Développement économique » / Structurer une offre d'activités sportives de pleine nature

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale		Commune d'Ambazac		
Statut juridique		Collectivité territoriale		
Représentant légal	NOM-Prénom	CHE Stéphane		
	Fonction	Maire		
Responsable du projet <i>(Personne en charge du suivi de l'opération)</i>	NOM-Prénom	FRETY Arnaud		
	Fonction	Directeur Général des Services		
	Coordonnées téléphoniques	05 55 56 61 45		
	Courriel	dgs@ambazac.fr		
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	Place de l'Hôtel de Ville		
	Code postal	87240	Ville	AMBAZAC
	Tel. Fixe	05 55 56 61 45		
	Courriel	accueil@ambazac.fr		

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel		
	<input checked="" type="checkbox"/> Immobilier		
Localisation du projet	Commune de référence	Ambazac	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	2022	
	Date d'achèvement du projet	2023	

Présentation détaillée du projet

Contexte :

La commune d'Ambazac est propriétaire d'un ensemble de bâtiments sur le domaine de Muret regroupant :

- un village de 26 gîtes
- un restaurant
- des équipements sportifs
- un centre équestre

Le site de Muret est incontournable pour la population d'Ambazac (promenades, pratiques sportives, détente, etc.). Aussi, c'est une population touristique qui vient chaque année profiter des attributs du site, notamment en raison de son caractère propice aux activités sportives de pleine nature.

Afin de compléter l'offre territoriale et d'agrémenter ce site (dans une logique de valorisation et développement économique et touristique), la Communauté de communes ELAN a quant à elle pour projet la création d'un Pôle « affaires » et d'une base dédiée aux Sports « Nature », dont l'offre de cette dernière serait constituée par

agrégation des offres d'activités sportives d'ores et déjà portées par divers prestataires privés locaux et établis sur le territoire communautaire.

D'autre part, le site accueille chaque année de nombreuses manifestations dont "Les gendarmes et les voleurs du temps" ou encore "Festizac".

Aussi, le centre équestre est un équipement reconnu et apprécié au niveau régional. Au 1^{er} septembre 2021, il comptait environ 175 licenciés (hors renouvellements de licences en cours). En 2020, c'était 235 licenciés répertoriés.

Il emploie 3 salariés (en CDI à temps complet).

Cette structure accueille régulièrement des stagiaires dans le cadre de stages découverte ou de validation de diplômes.

Enfin, le centre équestre accueille actuellement 3 apprentis et 1 personne mise à disposition au titre du partenariat avec l'association « Trisomie 21 ».

Il fait l'objet d'une délégation de service public dont le contrat actuel viendra à échéance au 1^{er} août 2022. Une nouvelle consultation est en cours afin de confier la gestion de cette structure à un délégataire à cette échéance.

Dans le cadre de sa politique sportive, la ville d'Ambazac entend soutenir et promouvoir la pratique sportive, accessible à tous, en offrant à chacun la possibilité de trouver une activité adaptée à ses besoins.

A travers cette structure, la commune souhaite rendre la pratique de l'équitation accessible à tous, en garantissant la qualité et la diversité des activités proposées et offrir un pôle d'activités équestres de qualité visant à satisfaire tous les publics.

Ainsi, le centre équestre a pour mission de proposer des actions ciblées en direction des écoles et de publics spécifiques, par la création de partenariats avec les établissements accueillant des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap, jeunes en formation professionnelle, l'EHPAD de Muret (Ambazac), les hôpitaux de Limoges ou toute autre structure locale (médicale, paramédicale, etc.).

Une telle commodité participe largement au rayonnement touristique de la commune, avec la présence des 26 gîtes et une étroite collaboration entretenue avec les acteurs locaux et notamment l'office du tourisme.

Impliqué régulièrement dans le cadre de manifestations organisées par la commune, soit par l'externalisation d'activités équestres, soit par l'accueil sur site d'activités non équestres (courses, cross, VTT, « Les gendarmes et les voleurs de temps » qui se tient traditionnellement le week-end de la Pentecôte, Festizac,...), le centre équestre est véritablement un acteur fort pour la commune d'Ambazac.

Le domaine de Muret connaît deux difficultés susceptibles d'obérer à terme son existence et son rayonnement sportif et touristique :

- Le centre équestre, créé dans les années 1980, est confronté à la présence d'amiante sur ses toitures. Ce matériau est désormais reconnu pour son caractère cancérigène, notamment par inhalation. De plus, il subit une détérioration régulière en raison de son exposition aux éléments climatiques/météorologiques. Ainsi, 1800m² de toiture sont donc à remplacer par des matériaux sans danger lors de l'entretien régulier.
- Le village de 26 gîtes, construit quelques années après et permettant l'accueil de groupe notamment, est également vieillissant. Cette structure, très appréciée au vu des taux de fréquentation annuelle et permettant de toucher une clientèle européenne, nécessite une réhabilitation afin de répondre aux

exigences et besoins des touristes, aux standards de plus en plus élevés en matière d'hébergements touristiques. Une réhabilitation des gîtes permettra de conserver un accueil de qualité et de pérenniser l'attrait touristique de la commune, du territoire et finalement de favoriser son développement économique.

Objectifs de l'opération :

Ces deux axes de restructuration permettront ainsi de répondre aux objectifs suivants :

- Maintenir la prestance du site et son image en vue de renforcer son attractivité touristique
- Préserver la santé des usagers du site (touristes, licenciés, agents techniques/d'entretien, etc.)
- Accroître l'offre d'activités sportives et touristiques communale et du territoire communautaire
- Favoriser le développement économique communal et du territoire communautaire
- Répondre aux attentes en matière de Développement Durable et de transition écologique grâce à l'emploi de matériaux moins nocifs pour l'Homme et l'environnement, l'emploi de procédés techniques innovants, en concertation avec les acteurs des filières spécialisées

Détails de l'opération :

Rafraîchissement des gîtes pour un accueil de qualité (isolation, normes handicapées, adaptation à l'âge...)
Réfection des toitures en amiante des boxe et manèges

Plus de précisions à venir : « l'opération est en cours de préfiguration »

Résultats attendus :

- Valorisation pérenne du site de Muret grâce à la mise en œuvre d'opérations d'entretien, voire de gros œuvre permettant de préserver les structures communales existantes
- Renforcement des valeurs identitaires communales
- Développement de l'offre de commerces aux alentours

Articulation du projet avec les équipements ou actions de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins

Ce projet s'articule avec une autre opération portée par la commune d'Ambazac, visant à aménager une liaison douce entre l'étang du Grand Jonas et le domaine de Muret.

Par ailleurs, il s'articule avec l'opération portée par la Communauté de communes ELAN, visant à créer une base Sports « Nature » ainsi qu'un Pôle « affaires » (site de Muret). Le bâtiment appartient à la commune d'Ambazac. L'offre d'activités sportives et touristiques gagne donc à largement se développer dans les prochaines années à venir.

Articulation autour des axes stratégiques territoriaux fixés par l'Etat

- Transition écologique
- Numérique
- Politique de la ville
- Santé
- Social
- Education/Jeunesse
- Emploi
- Développement économique
- Culture
- Sécurité

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0 €	90 000 €	90 000 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Assistance Technique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €	90 000 €	90 000 €	0 €	0 €	0 €

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat	DETR	0 €	27000.00 €	27000.00 €	0 €	0 €	0 €	60%
	DSIL		27000.00 €	27000.00 €				
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €	54000.00 €	54000.00 €	0 €	0 €	0 €	60%
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	36000.00 €	36000.00 €	0 €	0 €	0 €	40%
TOTAL		0 €	90000.00 €	90000.00 €	0 €	0 €	0 €	100%

Action n°26

Pour

RESTAURATION DE LA SACRISTIE DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE – COMMUNE DE SAINT-LÉGER-LA-MONTAGNE

Volet du CRTE : « Développement économique » / développer une offre patrimoniale et culturelle

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale		Commune de Saint Léger la Montagne	
Statut juridique		Collectivité territoriale	
Représentant légal	NOM-Prénom	JOUANNETAUD Gisèle	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	Indéterminés	
	Fonction	Indéterminée	
	Coordonnées téléphoniques	05 55 39 80 83	
	Courriel	commune.saintlegerlamontagne@wanadoo.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	9, rue de la Fontaine	
	Code postal	87340	Ville SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE
	Tel. Fixe	05 55 39 80 83	
	Courriel	commune.saintlegerlamontagne@wanadoo.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel <input checked="" type="checkbox"/> Immobilier	
Localisation du projet	Commune de référence	Village de SAINT-PIERRE commune de SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet	
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	Fin 2022
	Date d'achèvement du projet	Indéterminée

Présentation détaillée du projet

Contexte :

L'église et sa sacristie attenante, située dans le village de Saint-Pierre, l'un des villages de la commune de Saint Léger la Montagne, est inscrite aux Monuments Historiques depuis le 31 mai 1988. La sacristie présente un état de délabrement avéré et inquiète par rapport à la stabilité de sa structure. Le facteur risque est ici à largement considérer.

Objectifs de l'opération :

- Sécuriser la partie de l'édifice abritant la sacristie
- Maintenir la fonctionnalité de cette partie de l'église Saint-Pierre
- Respecter et préserver les caractéristiques historiques de l'édifice

Détails de l'opération :

Cette opération consiste en la dépose de la toiture, des tuiles, des liteaux et des chevrons, puis la démolition manuelle du mur en pierre. Il est inévitable de procéder à des reprises de fondations avant la phase de maçonnerie en élévation en pierres de parement hourdées au mortier de chaux joints creux. Lesdits joints seront au mortier prêt à l'emploi de type « PRB belle époque » finition grattée à la langue de chat. En dernier lieu viendra la pose la toiture.

Résultats attendus :

- Préservation et sécurisation du patrimoine bâti communal
- Valorisation des sites historiques communaux

Articulation autour des axes stratégiques territoriaux fixés par l'Etat

- Transition écologique
- Numérique
- Politique de la ville
- Santé
- Social
- Education/Jeunesse
- Emploi
- Développement économique
- Culture
- Sécurité

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Assistance Technique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €					

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €						
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL		0 €						

Action n°27

AMENAGEMENT DU PLAN D'EAU DE JONAS - COMMUNE D'AMBAZAC

Volet du CRTE : « Développement économique » / mettre en place une politique touristique offensive

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale	Commune d'Ambazac		
Statut juridique	Collectivité territoriale		
Représentant légal	NOM-Prénom	CHE Stéphane	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	FRETY Arnaud	
	Fonction	Directeur Général des Services	
	Coordonnées téléphoniques	05 55 56 61 45	
	Courriel	dgs@ambazac.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	Place de l'hôtel de ville	
	Code postal	87240	Ville AMBAZAC
	Tel. Fixe	05 55 56 61 45	
	Courriel	accueil@ambazac.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel		
Localisation du projet	Commune de référence	AMBAZAC	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	2021	
	Date d'achèvement du projet	2024	

Présentation détaillée du projet

Contexte :

Le plan d'eau de Jonas se situe sur la commune d'Ambazac, au Nord-Est du centre-bourg, aux pieds des Monts d'Ambazac. Trois cours d'eau viennent l'alimenter ; l'un par la queue Ouest, l'autre par la queue Nord et un dernier nettement plus petit, par l'anse.

Sa superficie est d'environ 24 ha.

L'ensemble du site est propriété communale.

En 1971, la municipalité demande aux 30 propriétaires riverains de vendre leurs parcelles pour agrandir le petit étang de l'époque. Cette opération eu lieu en 1976 et sa remise en eau la même année.

Ces travaux ont alors été envisagés en vue de diversifier l'offre touristique communale, par la construction de l'actuel camping municipal. Ce lieu devient alors incontournable pour les habitants et les touristes.

Depuis cette période de grands travaux, aucun autre aménagement majeur n'a eu lieu jusqu'à aujourd'hui, ni même de réel entretien jusqu'à l'arrêt de la baignade et l'incident sur la digue en 2015.

Suite à la réparation de la digue, la municipalité a décidé de travailler à l'amélioration globale du site.

En premier lieu, il s'agit de permettre à l'ensemble des usagers du site de déambuler pleinement autour du plan d'eau.

Par ailleurs, l'abaissement du niveau d'exploitation de l'étang de plusieurs dizaines de centimètres a permis à de nouvelles espèces d'oiseaux d'y élire domicile.

A ce titre, un partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) de la Haute-Vienne a été lancé.

De nombreux promeneurs peuvent effectuer le tour du plan d'eau sur un sentier pédagogique aménagé, aux abords duquel ont été implantées 4 tables de lecture.

A ce jour, le plan d'eau de Jonas trouve son orientation dans les activités de loisirs.

La pêche y est très largement pratiquée (de mars à septembre), permise grâce à la classification de celui-ci en catégorie 1.

Une zone permettant l'accès aux pêcheurs à mobilité réduite a récemment été aménagée.

Aussi, l'aménagement d'un parcours santé permet aux usagers de pratiquer une activité physique et sportive.

Enfin, d'autres loisirs tel que le modélisme naval peuvent ponctuellement exploiter le plan d'eau pour leurs activités.

Sur le plan des commodités de « confort », la commune a investi dans des toilettes sèches pour répondre à la fréquentation du site.

Aujourd'hui, la municipalité souhaite y restaurer la baignade, or les problématiques de pollution sur le bassin versant et le volume de sédiments contaminés (phosphore principalement) dans l'eau ne permettent pas d'envisager une simple réouverture de la baignade.

De fait, les élus travaillent avec le bureau d'études Géonat sur la possibilité de mettre en place un système alternatif Aigua Natura (dispositif breveté), consistant à :

- -1- isoler le site de baignade du reste du plan d'eau avec une séparation étanche
- -2- prélever de l'eau dans le milieu naturel (ruisseau de Crochepot et plan d'eau)
- -3- traiter l'eau prélevée grâce à des systèmes de filtres à sable et à charbon actif
- -4- alimenter le site de baignade

Une attention particulière sera portée sur la faune et la flore en raison de la qualité environnementale du site, considérant par exemple son aspect « réserve » ornithologique et les enjeux reposant sur les espèces présentes.

Objectifs de l'opération :

- Valoriser le site de Jonas et son patrimoine naturel et paysager
- Disposer d'un site support permettant l'accueil des scolaires
- Garantir une meilleure qualité de l'eau, tant du ruisseau de Crochepot que du plan d'eau en vue d'y développer de nouvelles activités (baignade, etc.)
- Aménager un bassin baignade en eau naturelle sans traitement chimique et accessible gratuitement
- Développer des infrastructures visant à sensibiliser les usagers à la nature
- Aménager une zone de pique-nique avec barbecue fixe pour écarter/limiter tout éventuel feu sauvage

Détails de l'opération :

Les premières avancées de cette opération sont précisées ci-après :

- Remise d'un rapport de la LPO en octobre 2020 pour définir les objectifs d'amélioration du fonctionnement écologique du plan d'eau tout en conciliant les activités pratiquées sur le site.
- Le sentier d'interprétation autour du plan d'eau a été inauguré le 3 juillet 2021.
- Analyses d'eau régulières. Il est important de préserver au maximum la qualité de la ressource en eau, notamment sur le ruisseau de Crochepot. Des concentrations trop élevées en Escherichia Coli ont été mesurées. Les premiers éléments de terrain mettent en lumière la question de l'abreuvement du bétail dans le cours d'eau.
- La municipalité a d'ores et déjà commencé à travailler avec le bureau d'études Géonat. Ce dernier a rendu en novembre 2021 la répartition budgétaire prévisionnelle du projet.
Aussi, il préconise en amont une intervention sur le bassin du petit Jonas...
- La municipalité a pris contact avec la LPO pour la création d'observatoire autour du plan d'eau

« De plus amples détails sont à venir, l'opération est effectivement en cours de préfiguration. »

Résultats attendus :

- Réduire significativement la pollution de l'eau
- Permettre au site de Jonas de devenir un site attractif, permettant d'apporter de nouvelles sources de revenus aux acteurs économiques de la commune (gérant du camping et commerçants)
- Assurer un cadre de vie de qualité, polyvalent, permettant aisément le « vivre ensemble » (relations intergénérationnelles, etc.)
- Concilier loisirs, sports, divertissements et sensibilisation à la biodiversité

Articulation du projet avec les équipements ou actions de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins

La création d'un cheminement doux permettra de relier ce site au centre bourg.

Un travail avec les associations locales est en cours. Il doit aboutir à la réouverture des chemins communaux actuellement fermés. La connexion (à pied ou à vélo) du site de Jonas sera alors possible avec les communes limitrophes.

Articulation autour des axes stratégiques territoriaux fixés par l'Etat

- Transition écologique
- Numérique
- Politique de la ville
- Santé
- Social
- Education/Jeunesse
- Emploi
- Développement économique
- Culture
- Sécurité

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	8000.00 €	40000.00 €	415000.00 €	286700.00 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €		5000.00 €	3000.00 €	0 €	0 €
Assistance Technique	0 €	9280.00 €	9620.00 €	720.00 €	0 €	0 €
Diagnostcs/études	0 €	12500.00 €	13000.00 €	11640.00 €	0 €	0 €
TOTAL	8000.00 €	61780.00 €	442620.00 €	302060.00 €	0 €	0 €

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat	DETR DSIL	0 €	9267.00 € 9267.00 €	66393.00€ 66393.00€	45309.00€ 45309.00€	0 €	0 €	29.71 %
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €	18534.00 €	132786.00€	90618.00 €	0 €	0 €	29.71 %
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		8000.00 €	43246.00€	309834.00€	211442.00€	0 €	0 €	70.29 %
TOTAL		8000.00 €	61780.00 €	442620.00€	302060.00€	0 €	0 €	100%

Action n°28**REQUALIFICATION DU CENTRE-BOURG – TRANCHE 2 – RUE DU 8 MAI 1945 – COMMUNE DE NIEUL**

Volet du CRTE : « Cohésion territoriale » / Adapter les services et les équipements aux besoins de la population

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale		Commune de Nieul	
Statut juridique		Collectivité territoriale	
Représentant légal	NOM-Prénom	TRICARD Béatrice	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	RUAUD Jean-Luc	
	Fonction	Maire Adjoint	
	Coordonnées téléphoniques	05 55 75 80 23	
	Courriel	mairie.nieul87@gmail.com	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	12, rue du 8 mai 1945	
	Code postal	87510	Ville Nieul
	Tel. Fixe	05 55 75 80 23	
	Courriel	mairie.nieul87@gmail.com	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel <input checked="" type="checkbox"/> Immobilier		
Localisation du projet	Commune de référence	Nieul	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	Octobre 2021	
	Date d'achèvement du projet	Décembre 2021/Janvier 2022	

Présentation détaillée du projetContexte :

La Commune de Nieul, située au sud-ouest du territoire de la Communauté de communes ELAN, en bordure limitrophe de la Communauté Urbaine Limoges Métropole, est une commune attractive, traversée par un axe de délestage, la D20, faisant la jonction entre la N141 et la N147 (axes structurants haut-viennois).

Elle constitue l'un des 8 bourgs-relais identifiés sur le territoire communautaire (Nantiat, Nieul, Razès, Compreignac, Saint-Sulpice-Laurière, La Jonchère-Saint-Maurice, Saint-Laurent-les-Églises et Saint-Priest-Taurion). Elle dispose d'un ensemble de commerces localisés pour partie en centre-bourg, à proximité directe de la place Emile Foussat (place principale), des écoles, du château et de la mairie.

La Commune se veut dynamique et attrayante. Son offre de services marchands et non marchands répond aux besoins de première nécessité de la population locale et rayonne sur les Communes voisines (Saint-Gence, Peyrilhac, Saint-Jouvent, etc.).

La Commune accueille également une population touristique de passage grâce à son Château, son aire de camping-cars, ses chemins de randonnée, ses deux restaurants (dont l'un est étoilé).

Afin d'accroître l'attractivité de son centre-bourg, la Commune a entrepris des travaux d'aménagement et d'embellissement en 2020. L'opération comporte 5 phases, dont la première s'est terminée au début du mois de mars 2021. La seconde devrait débuter dès le mois de septembre 2021.

En ce sens, la commune se fixe les objectifs structurants suivants :

- Créer un contexte urbain qualitatif, fonctionnel et intégré au niveau architectural et paysager (aménagements paysagers, mobiliers urbains, etc.)
- Conforter le pôle commercial du cœur de bourg en assurant un stationnement cohérent, en sécurisant la circulation automobile, les cheminements piétons et cyclistes et en favorisant la boucle marchande
- Mettre en valeur le parc, l'étang, le château et le patrimoine bâti de qualité et les relier au bourg en créant une continuité piétonne.

Par cette opération, la municipalité espère aussi inciter les commerçants à améliorer, embellir leurs vitrines.

Objectifs de l'opération :

- Améliorer les trottoirs existants
- Valoriser les cheminements alternatifs
- Soigner les lieux d'accroche des cheminements doux
- Étoffer le maillage des cheminements piétons pour assurer la qualité de vie des habitants, l'attractivité du bourg et la cohérence du tissu urbain
- « Mieux » tirer parti du paysage communal
- Atténuer l'aspect routier
- Envisager le devenir des 3 places publiques majeures de manière concomitante
- Tirer parti des différences et complémentarités des 3 places
- Améliorer les liaisons piétonnes entre les 3 places

Détails de l'opération :

La seconde tranche de travaux concerne la rue du 8 mai 1945, dans sa partie basse, de part et d'autre de la Mairie. Elle rejoint la place Émile Foussat (place de l'école primaire) dont les travaux ont été réalisés à l'issue de la tranche 1. La requalification porte ainsi sur 165 mètres linéaires, pour une superficie de 2 200m² environ.

Sur le principe, les travaux vont consister à :

- réduire l'emprise de la chaussée (largeur 6 mètres) en créant un revêtement différencié, matérialisant la bande de stationnement côté école ;
- affirmer la présence de la mairie par un traitement différencié sur chaussée et le plateau traversant « long » au droit de la mairie (revêtement résine aspect désactivé) ;
- renforcer le caractère de petite avenue notamment en évitant les réponses « banalisantes » et routières de type chicane, écluse ;
- améliorer l'aspect et le confort des trottoirs (bétons désactivé côté mairie, bicouche en mignonnette claire côté école) ;
- supprimer les tilleuls sur le trottoir pour disposer d'un cheminement fluide et plus confortable puis replanter des arbres plus adaptés à l'environnement urbain ;
- Annoncer de manière plus lisible et plus qualitative l'arrivée dans le cœur de bourg sur la place Emile Foussat.

Le projet intègre des travaux de végétalisation, principalement devant la mairie et par intermittence côté école, afin de rompre la linéarité. Ces travaux viendront compléter les premiers aménagements réalisés en tranche 1 (gazons, arbustes, arbres, vivaces).

A noter que les conteneurs des HLM (anciens logements de la gendarmerie) entreposés de façon hebdomadaire au droit de la mairie, seront déplacés pour permettre la plantation d'arbustes et vivaces en pied de pignon du bâtiment. Végétaux grimpants et arbres agrémenteront également les abords du bâtiment. *

Par ailleurs, en vue d'assurer la bonne réalisation des différentes phases de cette opération, un diagnostic complémentaire sur le passage des réseaux a été réalisé.

Concernant l'accessibilité à la mairie :

Actuellement, l'accès aux PMR est permis par l'entrée principale de la mairie, située rue du 8 mai 1945, grâce à une rampe d'accès, présentant l'inconvénient d'être effectivement trop abrupte. Cet espace sera remodelé au profit d'une pente nettement plus douce, qui longera les ailes gauche et droite de la mairie.

En réflexion se pose la question de l'accès principal aux PMR à l'arrière de la mairie, c'est à dire via le parking et donc à proximité directe de la place de stationnement prévue à l'effet des PMR.

Résultats attendus :

- Meilleure hiérarchisation des mobilités en centre-bourg
- Réduction de la vitesse à l'approche des commerces et lieux « hautement » fréquentés (écoles, etc.)
- Meilleure organisation du parc permettant le stationnement des véhicules motorisés – réduction du stationnement désordonné et/ou illicite
- Mise en valeur des commerçants et autres structures de services (école, mairie, bibliothèque, château, etc.)
- Accroissement des mobilités alternatives/douces en centre-bourg
- Redynamisation de la place Chanoine Fayaud en vue de disposer d'une dynamique homogène de centre-bourg entre les différentes places communales

Articulation autour des axes stratégiques territoriaux fixés par l'Etat

- Transition écologique
- Numérique
- Politique de la ville
- Santé
- Social
- Education/Jeunesse
- Emploi
- Développement économique
- Culture
- Sécurité

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux préparatoires	21150.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Terrassement	12241.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Assainissement des eaux pluviales	25010.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Bordures et caniveaux	60565.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Serrurerie	3990.00€	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Voirie et revêtements de surface	89035.00€	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Signalisation	3360.00€	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Divers	5300.00€	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Mobilier	4400.00€	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Plantations et engazonnement	15778.00€	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Réfection de la route départementale	34764.04€	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Imprévus 5%	13764.04€	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	20233.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Assistance Technique	1574.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	2556.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	313720.08 €	0 €				

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		76377.91 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	24.35 %
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		115640.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	36.86 %
Europe		28900.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	9.21%
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		220917.91 €	0 €	70.42 %				
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		92 802.17 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	29.58 %
TOTAL		313720.08 €	0 €	100%				

Action n°29

**REVITALISATION DU CENTRE-BOURG & CRÉATION D'UN PÔLE DE VIE CITOYENNE ET SOCIALE ET D'ANIMATION –
COMMUNE D'AMBAZAC**

Volet du CRTE : « Cohésion territoriale » / Adapter les services et les équipements aux besoins de la population

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale	Commune d'Ambazac		
Statut juridique	Collectivité territoriale		
Représentant légal	NOM-Prénom	CHE Stéphane	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	FRETY Arnaud	
	Fonction	Directeur Général des Services	
	Coordonnées téléphoniques	05 55 56 61 45	
	Courriel	dgs@ambazac.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	Place de l'Hôtel de Ville	
	Code postal	87240	Ville Ambazac
	Tel. Fixe	05 55 56 61 45	
	Courriel	accueil@ambazac.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel <input checked="" type="checkbox"/> Immobilier		
Localisation du projet	Commune de référence	Ambazac	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	Janvier 2022	
	Date d'achèvement du projet	Décembre 2026	

Présentation détaillée du projet

Contexte :

La Commune d'Ambazac est propriétaire d'un ensemble immobilier de plus de 1 000 m² situé en centre-bourg, qui abritait antérieurement la caserne des pompiers, puis le centre technique municipal. Ce bâtiment est aujourd'hui vacant et constitue une réelle friche immobilière. Sa localisation au cœur du centre-ville et sa superficie lui confèrent un réel potentiel et une opportunité pour la Commune de regrouper en son sein différents services à la population actuellement dispersés géographiquement.

Ainsi, la Commune projette de réhabiliter ce bâtiment pour y installer un Pôle de la vie citoyenne, sociale et d'animation. L'objectif premier est bien entendu de maintenir et accroître les services rendus à la population, en valorisant les actions locales en matière d'animation sociale, de loisirs et de services.

Ce projet permettra d'offrir sur un même site des bureaux à destination de la commune (facilitant la proximité des services publics vis-à-vis de la population), des salles de réunion et des espaces de stockage des matériels. Ce regroupement générera naturellement les interactions entre les associations et l'animation du centre-ville.

Il faut également indiquer que le tissu associatif, riche et essentiel pour l'animation du territoire, est accueilli dans de nombreux locaux municipaux. Les bâtiments se révèlent souvent peu adaptés à l'activité de ces associations (ex absence d'espaces de stockage) et génèrent des coûts de fonctionnement de plus en plus lourds (fluides, chauffage...).

En ce sens, le bâtiment permettra d'accueillir :

- Une partie du Centre d'Animation Sociale d'Ambazac, qui met en œuvre des animations et propose des services à la population (ex : accompagnement des personnes âgées et des familles, des jeunes, préservation et développement du lien intergénérationnel, santé...)
- D'un point de vue géographique, le futur pôle se situerait à proximité immédiate de la nouvelle Maison du Département accueillant les assistantes sociales.
- La population de manière générale et les associations, lesquelles pourront présenter leurs activités, faire valoir leurs projets associatifs. Il se constituerait alors un véritable lieu d'échange et de partage, un lieu où ressources culturelles et intellectuelles s'associeraient en faveur d'un enrichissement des savoirs personnels et collectifs.
- La radio locale associative (Open FM), pour laquelle un local sera dédié, lui permettant d'être implantée au cœur de l'effervescence du centre-bourg et donc d'accroître les campagnes de communication et participer à sa redynamisation.
- De façon hebdomadaire et ponctuelle, des producteurs locaux, afin de compléter l'offre commerciale privée implantée de façon permanente sur le centre-bourg : épicerie « vrac », Place de l'Hôtel de Ville et le primeur, avenue Markt Eckental. Ce dispositif vise à promouvoir la consommation en circuit-court.

Objectifs de l'opération :

- Inciter à l'installation de nouveaux entrepreneurs
- Favoriser la création d'emplois sur la commune
- Développer l'attractivité et l'accessibilité du centre-bourg d'Ambazac en apportant de la cohérence entre les aménagements et les dispositifs en place et à venir.
- Développer l'économie locale et renforcer la cohésion sociale et territoriale
- Faciliter l'action et le maintien du tissu associatif local
- Faciliter les liens intergénérationnels
- Accueillir sur un même lieu de nombreuses associations dans des locaux adaptés tant sur l'aspect "aménagement" que sur l'aspect sécurité (normes) et énergétiques (limitation des dépenses de chauffage par un bâtiment aux dernières normes thermiques).

Détails de l'opération :

S'agissant du Pôle de vie citoyenne et sociale et d'animation, une étude a été confiée à l'ATEC 87, laquelle rend à présent compte d'un certain nombre de résultats. Pour autant et à ce stade, les travaux ne sont pas planifiés.

Un diagnostic plomb/amiante a été réalisé ainsi qu'un document d'arpentage rédigé par un géomètre.

Ainsi, le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 2 748 850.00€ HT (travaux, études, maîtrise d'œuvre).

Plus précisément, il est envisagé la création de bureaux, de salles de réunion, d'une salle de repos avec kitchenette, de logements de type studios (dont certains en accès PMR) ainsi que des vestiaires/sanitaires, des box modulables et des espaces multi-activités pour les associations (salle de danse, ring de boxe, etc.).

S'agissant de l'aménagement des cheminements piétons, l'étude a été confiée au cabinet A2i en vue de conduire, à ce titre, une réflexion globale à l'échelle du centre-bourg. Les travaux ne sont pas lancés sur l'avenue Charles de Gaulle.

Résultats attendus :

- Diversification de l'offre de services et de produits sur la commune
- Accroissement des taux de fréquentation au sein du parc commercial - centre-bourg
- Renforcement des valeurs identitaires, sociales et culturelles sur le territoire de la commune
- Maintien et développement du tissu associatif dans de meilleures conditions d'accueil et de fonctionnement
- Maintien du lien social et intergénérationnel

Articulation autour des axes stratégiques territoriaux fixés par l'Etat

- Transition écologique
- Numérique
- Politique de la ville
- Santé
- Social
- Education/Jeunesse
- Emploi
- Développement économique
- Culture
- Sécurité

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Aménagement de cheminements piétons						
Travaux	0 €	250000.00 €	200000.00 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	15000.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Signalétique commerces	0 €	9 000.00 €	9 000.00 €	0 €	0 €	0 €
Embellissement vitrines	0 €	2000.00 €	3000.00 €	3000.00 €	0 €	0 €
Achat local commercial et aménagement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Pôle de la vie citoyenne, sociale et d'animation						
Maîtrise d'œuvre	0 €	6 000.00 €	80000.00 €	60000.00 €	65 650.00 €	60000.00 €
Travaux	0 €	0 €	0 €	815000.00 €	800000.00 €	800000.00 €
Etudes complémentaires	0 €	48 100.00 €	5 100.00 €	3000.00 €	3000.00 €	3 000.00 €
TOTAL	15000.00 €	315 100.00 €	297 100.00 €	881000.00 €	868 650.00 €	863 000.00 €

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	94530.00 €	89130.00 €	264300.00 €	260595.00 €	258900.00 €	29.86 %
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €	94530.00 €	89130.00 €	264300.00 €	260595.00 €	258900.00 €	29.86 %
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		15000.00 €	220570.00 €	207970.00 €	616700.00 €	608055.00 €	604100.00 €	70.14 %
TOTAL		15000.00 €	315100.00 €	297100.00 €	881000.00 €	868650.00 €	863000.00 €	100%

Action n°30

CRÉATION D'UN POINT LECTURE – COMMUNE DE SAINT-PRIEST-TAURION

Volet du CRTE : « Cohésion territoriale » / Adapter les services et les équipements aux besoins de la population

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale		Commune de Saint-Priest-Taurion	
Statut juridique		Collectivité territoriale	
Représentant légal	NOM-Prénom	ROSSANDER Claudette	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	VIROLE Emmanuelle	
	Fonction	Directrice Générale des Services	
	Coordonnées téléphoniques	05 55 39 72 55	
	Courriel	e.virole.mairie.st-priest-taurion@wanadoo.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	24, rue Jean Gagnant	
	Code postal	87480	Ville Saint-Priest-Taurion
	Tel. Fixe	05 55 39 70 38	
	Courriel	st-priest-taurion@wanadoo.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel <input checked="" type="checkbox"/> Immobilier		
Localisation du projet	Commune de référence	Saint-Priest-Taurion	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	Mai 2021	
	Date d'achèvement du projet	Décembre 2021	

Présentation détaillée du projet

Contexte :

La commune souhaite renforcer sa politique culturelle envers la population et notamment les plus jeunes. Elle souhaite redynamiser le point lecture qui existe actuellement, en partenariat avec la Bibliothèque Départementale de la Haute-Vienne (BDHV). Un tri des ouvrages a été effectué.

La BDHV s'est engagée à fournir les livres et les logiciels nécessaires au suivi, et à véhiculer ses conseils et son savoir-faire.

Plus précisément, le point lecture se situe au sein d'un bâtiment communal défini comme « espace socio-culturel », à proximité des écoles et de la mairie.

Objectifs de l'opération :

- Proposer une offre culturelle de qualité à la population communale
- Favoriser le développement culturel et l'éveil par la lecture chez les jeunes
- Réhabiliter et renforcer la visibilité du point lecture actuel

Détails de l'opération :

Le projet vise finalement en la rénovation d'un bâtiment existant (fenêtres, sols, etc.) et à son équipement, adapté à l'égard de ce qui existe dans d'autres structures, pour être à la fois fonctionnel, pratique, voire innovant.

L'opération se décompose en différentes étapes :

- Rénovation de l'ensemble des huisseries de l'espace socio-culturel (aluminium double vitrage) – Entreprise MVF – Montant : 35 237.48€ HT
- Rénovation du sol du point lecture – Entreprise Sols Boutic – Montant : 964.00€ HT
- Rénovation éclairage – Entreprise REXEL – pose réalisée en régie – Montant : 43.89€ HT
- Rénovation de la porte et des faux plafonds – Entreprise Margot et Fils – Montant : 964.00€ HT
- Rénovation de la salle attribuée au point lecture – Entreprise TECHNO PEINT – travaux de peinture réalisés en régie – Montant : 291.27€ HT
- Amélioration de l'accessibilité/rampe d'accès – Entreprise PROLIANS ACC – pose réalisée en régie – Montant : 133.18€
- Acquisition de mobiliers dédiés à l'activité de bibliothèque – Entreprise MANUTAN – Montant : 3 904.73€ HT
- Assistance logiciel dédié à l'activité de bibliothèque – Entreprise Chevillon – Montant : 50.00€ HT

Partenariats envisagés ou exercés :

- Bibliothèque Départementale de la Haute-Vienne (conseils et suivi, fourniture du fonds de livres et du logiciel)

Résultats attendus :

- Ouverture au public deux fois par semaine (mardi 15h30/17h00 et samedi 10h00/12h00)
- Permanences tenues par certains élus et bénévoles
- Augmentation de la fréquentation et notamment du jeune public
- Diversification des usages scolaires
- Développement de l'offre « animation »

Articulation du projet avec les équipements ou actions de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins

Le projet de réhabilitation du point lecture communal aurait vocation à compléter l'offre culturelle sur le territoire communautaire, ici en matière d'instruction et par la valorisation de l'utilisation des livres.

La commune de Saint Sulpice Laurière porte effectivement un projet similaire (agrandir sa bibliothèque communale), en vue d'accroître la visibilité de la structure sur la commune, mais également d'en permettre un accès facilité par un ensemble d'usagers du territoire communautaire. C'est une opération qui vise à répondre aux besoins généraux de la population en matière d'accessibilité à l'Information (livres, autres ouvrages, outils numériques, etc.)

Les bibliothèques sont effectivement des lieux de cohésion sociale, d'échanges et de partages des connaissances, pour lesquels la diversité des supports à disposition contribue à les rendre riches, nombreux et constructifs.

Articulation autour des axes stratégiques territoriaux fixés par l'Etat

- Transition écologique
- Numérique
- Politique de la ville
- Santé
- Social
- Education/Jeunesse
- Emploi
- Développement économique
- Culture
- Sécurité

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	43536.42 €	3000.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Assistance Technique	50.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	43586.42 €	3000.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		0 €	3250.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	6.98%
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €	3250.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	6.98%
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		43336.42 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	93.02 %
TOTAL		43336.42 €	3250.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	100%

Action n°31

AGRANDISSEMENT DE LA MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE (MSP)

Volet du CRTE : « Cohésion territoriale » / Adapter les services et les équipements aux besoins de la population

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale		Commune de La Jonchère Saint-Maurice	
Statut juridique		Collectivité territoriale	
Représentant légal	NOM-Prénom	HORRY Jean-Marie	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	HORRY Jean-Marie	
	Fonction	Maire	
	Coordonnées téléphoniques	05 55 39 80 18	
	Courriel	mairiedelajonchere@wanadoo.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	14, rue de Limoges	
	Code postal	87340	Ville La Jonchère Saint-Maurice
	Tel. Fixe	05 55 39 80 18	
	Courriel	mairiedelajonchere@wanadoo.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel <input checked="" type="checkbox"/> Immobilier		
Localisation du projet	Commune de référence	La Jonchère Saint-Maurice	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	Courant 2023	
	Date d'achèvement du projet	Courant 2024	

Présentation détaillée du projetContexte :

La commune dispose depuis septembre 2013 d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP).

D'une superficie de 260m², cette structure à ce jour ne dispose plus de surfaces disponibles pour accueillir de nouveaux praticiens, sachant qu'un nouveau bureau a été aménagé en 2019 (ayant nécessité des modifications d'agencement), pour accueillir une sage-femme.

Ce premier manque de place constaté, a conduit la commune à réhabiliter un local communal, non-attenant au bâtiment « MSP », afin de pouvoir accueillir un cabinet d'orthophoniste en septembre 2020.

Finalement, tendre au regroupement des structures pour les praticiens médicaux et paramédicaux, apparaît comme l'une des solutions ou alternatives adaptées au maintien de l'activité médicale à l'échelle communale, voire pour accroître l'offre à ce jour disponible sur le territoire.

Partie de ce constat, la commune envisage la construction d'une extension de la MSP en vue d'anticiper les futures demandes d'installations des professionnels de santé sur le territoire.

Cette initiative est confortée par le bilan territorial d'actions de la MSP, qui met en avant une réduction à moyen terme de la part des praticiens médicaux, notamment les médecins généralistes (prévisions (-4) lors des 4 prochaines années), mais aussi les masseurs kinésithérapeutes et les dentistes.

Il est noté un accroissement des demandes des praticiens paramédicaux : deux médecins, une orthophoniste, un dentiste, nutritionnistes, sophrologues.

En ce sens, la commune prend conscience que les nouvelles générations de professionnels de santé tendent à privilégier une installation au sein des structures de type « MSP ».

Dans le cadre d'une démarche collaborative, les professionnels de la structure actuelle et la municipalité portent vigoureusement ce projet.

Grâce à ces premiers éléments mis en évidence par le diagnostic territorial de santé et après analyse des éventuels futurs besoins, le projet pourra présenter les caractéristiques décrites au point *détails de l'opération*.

Objectifs de l'opération :

- Assurer le confort de vie de la population et permettre l'accessibilité accrue aux soins (diversité, qualité, efficacité)
- Favoriser l'installation de jeunes praticiens médicaux et paramédicaux en milieu rural
- Réduire et pallier le risque de désertification médicale dans les campagnes
- Améliorer les conditions de travail des actuels médecins
- Susciter une dynamique de travail collaborative tant en interne qu'avec l'ensemble des autres structures de santé de proximité (Hôpitaux, cliniques, EHPAD, etc.)

Détails de l'opération :

Structuration de la surface disponible (incluant bâtiment actuel et futur agrandissement) :

- 2 espaces médecins composés d'un bureau et d'une salle d'examen ;
- 1 espace sage-femme composé d'un bureau et d'une salle d'examen ;
- 1 espace type salle de soins pour permettre l'accueil d'un podologue, pédicure (potentiellement mutualisable avec une autre activité) ;
- 1 espace cabinet dentaire ;
- 1 salle de réunion (échanges entre praticiens, réunions préventives, etc.)
- 1 bureau « assistante médicale »
- 1 local dédié au stockage des archives
- 2 espaces salle d'attente (distinction entre médical et paramédical)

Afin de garantir ce projet, la commune doit d'abord faire l'acquisition d'une parcelle jouxtant l'actuel bâtiment « MSP », sans quoi l'agrandissement ne pourrait voir le jour.

Une négociation avec un propriétaire pour l'acquisition de terrain est en cours.

L'agrandissement vise à augmenter la superficie actuelle de la MSP d'environ 220m², en privilégiant l'emploi de matériaux type « bois », au travers une logique de soutien à l'économie sylvicole locale, prégnante sur la commune et plus largement sur le territoire communautaire.

Cet agrandissement vise à intégrer les principes fixés par l'Etat et la Communauté de communes ELAN, en prenant en considération les enjeux environnementaux et écologiques actuels.

Il s'agira alors d'un bâtiment fonctionnel, bas-carbone et économe en énergie.

Une étude de faisabilité a été réalisée par l'ATEC 87. Par ailleurs, un contact a été pris afin de lancer un appel à projet pour la maîtrise d'œuvre (architecte).

Les locaux listés précédemment seront mis à disposition des professionnels de santé après signature d'un bail, afin que la municipalité puisse percevoir des loyers permettant de couvrir les annuités d'emprunt qu'elle devra contracter.

Partenariats envisagés ou exercés :

- Les praticiens médicaux déjà installés à La Jonchère Saint Maurice
- ARS

Résultats attendus :

- Accueil de jeunes praticiens médicaux et paramédicaux
- Renforcement des fonctions des maisons de santé pluridisciplinaires en milieu rural
- Meilleure prise en charge de la patientèle locale (personnes âgées, enfants, etc.)
- * Accueil de nouveaux résidents sur la commune (du fait de l'offre de services médicaux renforcée et diversifiée)
- * Apparition d'un phénomène de rajeunissement de la population

Articulation du projet avec les équipements ou actions de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins

Cette présente opération fait sens avec d'autres dynamiques communales opérantes sur le territoire communautaire, telles que celle visant à accueillir et soutenir l'installation de jeunes médecins sur la commune de Nieul. Celle-ci est d'autant plus bienvenue que les communes voisines ont vu partir leurs médecins (départs en retraite).

La Jonchère Saint Maurice anticipe d'une certaine manière, les risques de départs soudains, au risque d'être dépourvu d'un tel service et vise à soulager et contenter les communes voisines qui peinent à attirer des professionnels de santé.

Articulation autour des axes stratégiques territoriaux fixés par l'Etat

- Transition écologique
- Numérique
- **Politique de la ville**
- **Santé**
- Social
- Education/Jeunesse
- **Emploi**
- **Développement économique**
- Culture
- Sécurité

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0 €	0 €	503000.00 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	0 €	60378.00 €	0 €	0 €	0 €
Assistance Technique	0 €	0 €	10700.00 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	1500.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	1500.00 €	0 €	574228.00 €	0 €	0 €	0 €

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €						
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL		0 €	100 %					

Action n°32

CRÉATION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE (MSP) – COMMUNE DE NANTIAT

Volet du CRTE : « Cohésion territoriale » / Adapter les services et les équipements aux besoins de la population

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale		Commune de Nantiat	
Statut juridique		Collectivité territoriale	
Représentant légal	NOM-Prénom	PERROT Daniel	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	RAISSON Marcel	
	Fonction	Maire adjoint	
	Coordonnées téléphoniques	05 55 53 42 43 ou 06 85 07 63 06	
	Courriel	m.raisson@gmail.com	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	14, rue de l'Hôtel de Ville	
	Code postal	87140	Ville Nantiat
	Tel. Fixe	05 55 53 42 43	
	Courriel	commune.nantiat@nantiat.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel <input checked="" type="checkbox"/> Immobilier		
Localisation du projet	Commune de référence	Nantiat	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet	Thouron, Berneuil, Chamborêt, Le Buis, Roussac, Saint Symphorien sur Couze, Vaulry, village de Conore	
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	2018	
	Date d'achèvement du projet	Fin 2022	

Présentation détaillée du projet

Contexte :

- La commune de Nantiat dispose d'un cabinet médical privé, géré par une SCM (Société Civile de Moyens), qui a accueilli jusqu'à 5 médecins généralistes il y a quelques années et qui n'en compte plus que 3 aujourd'hui. Les loyers pratiqués par la SCM sont relativement élevés freinant ainsi l'installation de nouveaux praticiens.
- La situation démographique de la commune est marquée par un vieillissement de la population
- Se trouvent également à Nantiat : deux cabinets d'infirmiers, une pharmacie, un dentiste, un EHPAD accueillant 82 résidents, un centre de secours (pompiers), une gendarmerie, un collège et une gare

Objectifs de l'opération :

- Maintenir et développer une offre de soins médicaux pluridisciplinaires, adaptés aux besoins de la population et des résidents de l'EHPAD ;
- Favoriser l'accueil de nouveaux praticiens ;
- Conforter la fonction structurante de Nantiat à l'échelle du territoire Ouest de la Communauté de communes ELAN ;
- Participer à la PDSA (Permanence Des Soins Ambulatoires)

Détails de l'opération :

La commune de Nantiat, considérée comme « bourg centre », a acquis et va réhabiliter un bâtiment situé au 26 rue Montplaisir, actuellement occupé par le cabinet médical précité, pour réaliser une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) qui accueillera au moins deux médecins généralistes, un dentiste, un kinésithérapeute, un orthophoniste, un pédicure, un ostéopathe et une IDE.

La configuration du bâtiment pourrait offrir trois bureaux supplémentaires et donc permettre l'installation de trois autres praticiens médicaux, y compris un cabinet permettant d'accueillir les urgences médicales.

Cette opération intégrera un projet de santé à établir préalablement avec les professionnels qui occuperont les bureaux du bâtiment « MSP » ainsi qu'avec les deux cabinets d'infirmiers situés à proximité et implantés sur la commune.

A ce jour, la participation du dentiste pressenti semble incertaine.

L'accueil et le secrétariat pourraient être mutualisés entre les différents professionnels de santé qui exerceront au sein du bâtiment « MSP ».

Par ailleurs, une entité « Nantiat Santé » a été créée en septembre 2021.

La création de cette MSP doit répondre aux besoins :

- De la population de Nantiat (dont les résidents de la maison de retraite) et de ses environs, en proposant une offre de soins médicaux adaptée, regroupée, accessible et diversifiée ;
- Des praticiens médicaux, en matière de conditions de travail, de mutualisation et d'organisation professionnelle

Cette structure contribuera ainsi à renforcer l'attractivité de la commune, en ce sens sous l'angle de l'accueil de nouveaux habitants et nouveaux praticiens.

Une étude de faisabilité a été réalisée, après l'appel d'offre, par la Mutualité Française, la MSA et l'ORS pour un montant de 31 000.00€.

Concernant la réalisation des travaux, l'appel d'offre est en cours et doit s'échoir le 30/11/2021.

Ces travaux seront, d'un point de vue prévisionnel, réalisés sur une période de 46 semaines au cours de l'année 2022, en site occupé, ce qui s'apparente donc à des opérations « tiroir ».

Modalités de fonctionnement :

- La commune de Nantiat louera les bureaux aux professionnels de santé (dans le cadre d'un bail à « Nantiat Santé ») et pratiquera des loyers modérés afin de favoriser l'installation de nouveaux médecins ;
- Les services techniques de la commune assureront l'entretien des espaces verts extérieurs et l'entretien des locaux eux-mêmes sera quant à lui délégué.

Partenariats envisagés ou exercés :

La mise en œuvre du projet nécessitera une concertation préalable avec :

- Les médecins généralistes exerçant actuellement sur la commune au sein du cabinet médical privé précité, souhaitant tous intégrer le bâtiment « MSP » ;
- Les nouveaux médecins souhaitant s'installer dans le bâtiment « MSP » ;
- Les infirmiers (sur site propre) ;
- Le centre de secours ;
- La pharmacie (sur site propre) ;
- L'EHPAD ;
- La faculté de médecine de Limoges (afin de favoriser l'installation de nouveaux médecins au sein du bâtiment « Maison France Service » et d'accueillir des stagiaires) ;
- Les partenaires institutionnels (ARS, Région, etc.)

Une harmonisation des logiciels informatiques entre les divers sites permettra une meilleure appréhension et un suivi plus efficient des patients, selon les habilitations des divers professionnels de santé.

Résultats attendus :

- Au minimum, la création d'un emploi : la mutualisation du secrétariat et de l'accueil pourrait contribuer à la création d'un emploi de type « accueil/secrétariat » au sein de l'actuel bâtiment « MSP » ;
- Solidarité et cohésion sociale : la nouvelle structure favorisera l'égalité d'accès aux soins médicaux pour l'ensemble des usagers ;
- Maîtrise des énergies : la future MSP pourra être raccordée au futur réseau de chaleur envisagé par la municipalité (cf. fiche action N°2-6). Par ailleurs, une réfection totale de l'isolation des murs et de la toiture, le changement de toutes les menuiseries extérieures, une régulation du chauffage, le changement de la chaudière, engendrera d'ores et déjà une très nette diminution de la consommation d'énergie et une importante diminution des coûts d'exploitation, ainsi qu'un meilleur confort d'utilisation.
- Augmentation de la part des professionnels du corps médical à Nantiat ;
- Installation de nouveaux habitants et rajeunissement de la population

Articulation du projet avec les équipements ou actions de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins

Le territoire communautaire compte plusieurs MSP implantées sur différentes communes. Ces dernières lancent de nouvelles actions, afin de les réhabiliter, les agrandir et ainsi accueillir de nouveaux praticiens. Cette dynamique vise à pallier certains déficits territoriaux en matière de couverture des services de santé, à faciliter l'accès au soin des habitants et usagers du territoire par la diversification des pratiques et à mutualiser et améliorer les conditions de travail desdits praticiens.

Les futures relations espérées entre ces structures de santé vise à garantir, sur le territoire communautaire, une couverture territoriale homogène en matière d'accès au soin.

Aussi, participant au processus de revitalisation de notre bassin de vie, ces projets ont pour objectif la captation accrue de professionnels de santé.

Articulation autour des axes stratégiques territoriaux fixés par l'Etat

- Transition écologique
- Numérique
- Politique de la ville
- Santé
- Social
- Education/Jeunesse
- Emploi
- Développement économique
- Culture
- Sécurité

COÛTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	152536.19 €	590000.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	15180.00 €	52727.50 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Assistance Technique	9463.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	1985.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	179164.19 €	642727.50 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat	DETR DSIL	0 €	228510.00€ 200000.00€	0 €	0 €	0 €	0 €	52.14 %
Région		0 €	110000.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	13.38 %
Département		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €	538510.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	65.52 %
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	283 381.69 €	0 €	0 €	0 €	0 €	34.48 %
TOTAL		0 €	821891.69 €	0 €	0 €	0 €	0 €	100%

Action n°33

AGRANDISSEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE – COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LAURIÈRE

Volet du CRTE : « Cohésion territoriale » / Adapter les services et les équipements aux besoins de la population

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale	Commune de Saint-Sulpice-Laurière		
Statut juridique	Collectivité territoriale		
Représentant légal	NOM-Prénom	PEYROT Jean-Michel	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	VANDERLICK Nicolas	
	Fonction	Maire Adjoint	
	Coordonnées téléphoniques	06 48 16 99 36	
	Courriel	n.vanderlick@laposte.net	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	2, rue Jules Ferry	
	Code postal	87370	Ville Saint-Sulpice-Laurière
	Tel. Fixe	05 55 71 46 46	
	Courriel	mairiestslauriere@orange.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel <input checked="" type="checkbox"/> Immobilier		
Localisation du projet	Commune de référence	Saint-Sulpice-Laurière	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	2023	
	Date d'achèvement du projet	2023	

Présentation détaillée du projet

Contexte :

L'actuelle bibliothèque multimédia Annie LECLERC a été inaugurée en 2017. Le lieu dispose d'une superficie d'environ 110m².

Assez rapidement est apparue la nécessité de créer une réserve et une pièce dévolues à l'entrepôt de documents.

La municipalité a fait le constat, trois ans après son ouverture. La bibliothèque a su rencontrer son public et susciter un engouement fort. Elle compte plus de 300 abonnés, sur une commune de 850 habitants.

Sa réussite s'explique, entre autres, par l'émergence et le développement d'initiatives culturelles en lien avec le livre, mais aussi les arts plastiques et le développement des partenariats avec les écoles.

La commune est propriétaire d'un bâtiment attenant à la bibliothèque, qu'il convient de rénover en vue d'établir sa jonction avec l'actuelle bibliothèque. Agrandir une telle structure vise à élargir l'offre déjà disponible, toucher de nouveaux publics et satisfaire aux nombreuses demandes culturelles et sociales, accrues.

Objectifs de l'opération :

- Rendre plus adaptée et fonctionnelle l'actuelle bibliothèque, tant pour les agents que pour les usagers
- Faire rayonner à plus large échelle sur le territoire communautaire la lecture publique et la culture de manière générale

- Accueillir les jeunes, adolescents et étudiants - faciliter l'accès aux livres, faciliter les travaux de groupe, permettre l'accès à un ensemble de ressources et supports au plus grand nombre
- Former les personnes peu à l'aise avec les outils informatiques - il s'agit de favoriser l'inclusion numérique, de lutter contre l'illectronisme et de permettre le prêt de outils numériques aux personnes désireuses de développer leurs compétences
- Créer un espace d'accrochage, d'expositions, de spectacles ou de rencontres, en complément des cimaises présentes dans le bâtiment actuel, permettant aujourd'hui d'apprécier, à l'année, des œuvres du FRAC- artothèque de Nouvelle-Aquitaine
- Impulser les rencontres intergénérationnelles
- Créer un espace de coworking

Détails de l'opération :

En vue de voir aboutir ce projet, des travaux importants de rénovation sont indispensables (toiture, sols, isolation, huisseries), afin de créer un espace adapté et fonctionnel en synergie avec le corps de la structure existante.

L'espace à créer se composera :

- D'une zone en Rez-de-chaussée d'environ 45m², accessible aux PMR, dévolue aux jeunes - adolescents - étudiants, à l'espace numérique et aux rencontres culturelles
- D'un étage en mezzanine d'environ 50m², partagé entre une partie réservée au personnel pour le stockage de documents et autres équipements et une partie aménageable dédiée au coworking
- D'une terrasse

Un accès communiquant entre les deux bâtiments est prévu et devrait se faire via la terrasse.

L'intérieur fera l'objet d'un aménagement complet (mobilier, équipements numériques, etc.).

En raison du contexte pandémique (Covid-19) et des retards occasionnés par celui-ci, l'ATEC 87 (Agence Technique du Département de la Haute-Vienne) devrait réaliser une étude durant le 3^{ème} trimestre 2021 ou 1^{er} trimestre 2022.

Partenariats envisagés ou exercés :

Pour ce qui relève de l'inclusion numérique, la municipalité souhaite se rapprocher de la Bibliothèque Départementale de la Haute-Vienne (BDHV), avec qui elle entretient déjà un partenariat de qualité.

Pour le volet artistique, la commune compte sur la collaboration avec le Conseiller Arts-Plastiques de la DRAC, déjà rencontré à Saint Sulpice Laurière lors d'une résidence d'artistes organisée conjointement avec le FRAC-Artothèque de Nouvelle-Aquitaine. Les échanges sont amorcés mais aucune signature pour le moment, la phase d'étude du projet n'ayant pas encore été lancée.

Résultats attendus :

- Amélioration de la qualité d'accueil des usagers
 - Accueil spécifique et dédié des adolescents au sein de la bibliothèque
- Accessibilité élargie aux différents supports culturels
- Accentuation des relations de partage, d'échange entre usagers et acteurs publics ou privés du territoire (voire à plus grande échelle)
- Possibilité de disposer d'un espace de réserve, dont la demande actuelle se fait de plus en plus connaître

Articulation du projet avec les équipements ou actions de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins

À l'échelle du territoire communal et communes voisines proches :

- Développement des partenariats avec les écoles : Jabreilles les Bordes, Bersac sur Rivalier, Laurière, La Jonchère Saint Maurice
- Diversification de l'offre culturelle proposée par les résidences d'artistes d'arts plastiques organisées par le FRAC-Artothèque de Nouvelle-Aquitaine
- Accroissement des liens avec les associations subventionnées (plus de 20 sur la commune)

- Diversification de l'offre de structures accueillant des événements culturels (la salle polyvalente communale en cours de rénovation)

À l'échelle du territoire communautaire :

- Diversification de l'offre et des partenariats avec la BDHV
- Inscription au Programme « La culture au grand jour » porté par le département de la Haute-Vienne
- Complémentarité et coopération avec l'offre culturelle portée par la Communauté de communes ELAN

Articulation autour des axes stratégiques territoriaux fixés par l'Etat

- Transition écologique
- Numérique
- Politique de la ville
- Santé
- Social
- Education/Jeunesse
- Emploi
- Développement économique
- Culture
- Sécurité

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0 €	0 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	0 €	16 000 €	0 €	0 €	0 €
Assistance Technique	0 €	0 €	4 000 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €	0 €	220 000 €	0 €	0 €	0 €

« Non disponible car l'opération est en cours de préfiguration »

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €						
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL		0 €	100 %					

Action n°34

**REVITALISATION DU CENTRE-BOURG – PHASE 1: CRÉATION D’UN TIERS-LIEU AUTOUR DU NOUVEAU PÔLE
BISTROT/RESTAURATION – CONSTRUCTION D’UNE HALLE DE MARCHÉ – COMMUNE DE FOLLES**

Volet du CRTE : « Cohésion territoriale » / Adapter les services et les équipements aux besoins de la population

Identification du maître d’ouvrage

Raison sociale		Commune de Folles	
Statut juridique		Collectivité territoriale	
Représentant légal	NOM-Prénom	POULET Jean-Paul	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (<i>Personne en charge du suivi de l’opération</i>)	NOM-Prénom	POULET Jean-Paul	
	Fonction	Maire	
	Coordonnées téléphoniques	05 55 71 48 83	
	Courriel	mairie.folles@orange.fr	
Coordonnées du maître d’ouvrage	Adresse		Le Bourg
	Code postal	87250	Ville FOLLES
	Tel. Fixe		05 55 71 48 83
	Courriel		mairie.folles@orange.fr

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel <input checked="" type="checkbox"/> Immobilier		
Localisation du projet	Commune de référence	FOLLES	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	2022	
	Date d’achèvement du projet	Indéterminée	

Présentation détaillée du projet
Contexte :

Le première phase du projet a pour objectif la relance économique du cœur du village. Elle s’organise autour de la création en centre-bourg d’un pôle tiers-lieu/bistrot de village / halle de marché sur le site de l’ancienne épicerie.

Le local de l’épicerie ainsi que l’ancien garage sont réhabilités et mis aux normes pour accueillir le nouveau bistrot du village. Deux salles distinctes permettront d’offrir des services de restauration au quotidien et d’organiser de l’événementiel ponctuel (banquets, mariages, etc.). Un coin épicerie sera conservé dans les locaux. Afin d’animer la traversée du bourg, une grande terrasse végétalisée sera aménagée en bordure de la rue principale.

En limite Nord du site et visible depuis la rue principale, sera édifée une halle de marché. L’idée ici est d’offrir un équipement à tous les producteurs locaux afin de promouvoir leurs produits lors de marchés hebdomadaires. Cette halle couverte permettra également l’organisation d’événements culturels indépendamment des conditions météorologiques plutôt incertaines dans notre région : concerts, projections et animations diverses.

Enfin, à l’arrière de ces locaux et ouverts sur la future agora prévue en phase 3 du projet, un espace de travail en coworking sera créé et mis à disposition des concitoyens. Il répondra à une demande déjà existante au niveau de la commune.

Objectifs de l'opération :

- Relancer l'économie de la commune
- Diversifier l'offre de services à la population
- Accroître la visibilité des acteurs locaux
- Favoriser la mise en œuvre d'événements/manifestations (mariages, concerts, etc.)

Détails de l'opération :

La présente opération portera ainsi sur un ensemble de 4 bâtiments communaux et la création d'une halle de marché.

Pour se faire des travaux de gros œuvre seront entrepris (terrassements, maçonnerie, travaux de plomberie, électricité, chauffage, végétalisation, embellissement, etc.). Le coût global des travaux est évalué à 806 110.00€HT, chiffrés grâce à l'étude confiée à un architecte résident de la commune. Cette étude a d'ailleurs été transmise auprès des services développement territorial/développement économique de la CC ELAN.

En sus et compris dans ce montant global, des travaux d'aménagement de parkings, de voirie et d'éclairage public seront effectués.

Les premières opérations devraient débiter courant du 1^{er} semestre 2022.

Résultats attendus :

- Redynamisation du centre-bourg
- Augmentation de la fréquentation communale permise par la diversification de l'offre de services/produits
- Potentiel d'accroissement de la population à court, moyen et long terme
- Valorisation des acteurs locaux et diversification des partenariats à un ensemble de prestataires locaux

Articulation du projet avec les équipements ou actions de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins

Dans une logique de revitalisation/redynamisation des centres-bourgs, la présente opération s'articule également avec les opérations portées par les communes de Nieul et Ambazac (cf. Fiches actions n°28 & 29)

Articulation autour des axes stratégiques territoriaux fixés par l'Etat

- Transition écologique
- Numérique
- Politique de la ville
- Santé
- Social
- Education/Jeunesse
- Emploi
- Développement économique
- Culture
- Sécurité

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0 €	806110.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	80611.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Bureau de contrôle/SPS	0 €	6000.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Concessionnaires/raccordements	0 €	4000.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais de publication	0 €	1200.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Imprévus (3% travaux)	0 €	24183.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €	922104.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €						
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL		0 €						

Action n°35

RÉHABILITATION ET AGRANDISSEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE – COMMUNE D'AMBAZAC

Volet du CRTE : « Cohésion territoriale » / Adapter les services et les équipements aux besoins de la population

Identification du maître d'ouvrage

Raison sociale	Commune d'Ambazac		
Statut juridique	Collectivité territoriale		
Représentant légal	NOM-Prénom	CHE Stéphane	
	Fonction	Maire	
Responsable du projet (Personne en charge du suivi de l'opération)	NOM-Prénom	FRETÏ Arnaud	
	Fonction	Directeur Général des Services	
	Coordonnées téléphoniques	05 55 56 61 45	
	Courriel	dgs@ambazac.fr	
Coordonnées du maître d'ouvrage	Adresse	Place de l'hôtel de ville	
	Code postal	87240	Ville Ambazac
	Tel. Fixe	05 55 56 61 45	
	Courriel	accueil@ambazac.fr	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel <input checked="" type="checkbox"/> Immobilier		
Localisation du projet	Commune de référence	AMBAZAC	
	Territoire(s) ou autres communes couvertes par le projet		
Calendrier prévisionnel	Date de commencement du projet	2022	
	Date d'achèvement du projet	2025	

Présentation détaillée du projet

Contexte :

La cuisine centrale située rue Anna Beillot, prépare les repas des écoliers de grande section ainsi que ceux des écoles élémentaires Jacques Prévert et Paul Cézanne qui déjeunent sur le site. Les agents municipaux ont également accès à ce service. La cuisine centrale exporte également, en liaison chaude, les repas pour la crèche « Les Galopins » et pour les élèves de petite et moyenne sections qui déjeunent quant à eux, dans la salle de restaurant de l'école maternelle Charles Perrault. Si les enfants de l'école maternelle sont servis à table, les élèves de l'école élémentaire bénéficient d'un self-service.

En période scolaire, ce service fonctionne pour les repas du midi, dès le jour de la rentrée à raison de 4 jours par semaine : lundi, mardi, jeudi et vendredi. Cela représente environ un peu moins de 80 000 repas par an, environ 550 repas chaque jour et une centaine les mercredis et pendant les vacances.

Les repas sont confectionnés dans la cuisine du restaurant scolaire par un personnel qualifié en restauration collective composé de 4 cuisiniers et 3 aides cuisine.

Les déchets compostables sont valorisés sur place grâce au pavillon de compostage installé à proximité du restaurant scolaire.

Le protocole sanitaire dû à l'épidémie de Covid-19 a obligé la délocalisation d'une classe de l'école Prévert dans une salle de l'ALSH, ceci pour permettre une distanciation de 2 mètres entre chaque groupe classe.

Une inspection de la DDETSPP en 2021 a constaté une non-conformité mineure au niveau des locaux et des équipements.

Les locaux ont une quinzaine d'année mais se révèlent mal adaptés. Ainsi, ils ne répondent pas aux besoins du personnel en termes d'aménagement (pas de vestiaire femme ; chambres de stockage étroites et de faible contenance, absence de protection des parois par du carrelage ou de l'inox, aménagement de la cuisine engendrant des difficultés dans la manipulation et l'organisation des postes de travail...) et rendent difficile le respect de l'exigence « qualité & hygiène » attendus.

La configuration des locaux ne permet pas de répondre de manière satisfaisante aux besoins des élèves venant déjeuner. Ainsi, la ligne de self est trop haute pour de jeunes enfants.

Le positionnement des locaux d'hygiène (WC, lave-mains) entrave les flux de circulation des élèves et cette situation est rendue plus criante dans le cadre des mesures Covid à mettre en œuvre, afin de protéger les enfants rationnaires.

Enfin, le matériel, vétuste, tombe très régulièrement en panne. Il génère de grandes difficultés dans la réalisation des repas et un coût de réparation de plus en plus élevé et de plus en plus pénible à supporter.

Il faut également souligner que l'espace disponible pour la restauration des élèves est limité et le contexte sanitaire rend très compliqué l'aménagement de la salle afin de permettre aux rationnaires de respecter les consignes de distanciation.

L'étroitesse des locaux amène à faire coexister les enfants avec les agents municipaux qui ont la faculté de déjeuner dans cet établissement.

Le restaurant scolaire ne permet pas d'envisager une augmentation de la capacité d'accueil alors que les prévisions en matière de fluctuation de la population scolaire témoigneraient de l'augmentation de la part de cette dernière.

Objectifs de l'opération :

- Agrandir le restaurant scolaire : cuisine et salle de restauration
- Créer des réserves froides +/-, des réserves sèches, une légumerie pour stocker et travailler des produits frais
- Créer une pièce réfrigérée pour les préparations froides, afin de permettre l'élaboration de pâtisseries faites maison
- Créer des vestiaires non-mixtes
- Remplacer la ligne de self en l'adaptant à la taille des enfants
- Favoriser l'adaptation du contenu des assiettes et ainsi lutter contre le gaspillage alimentaire

Détails de l'opération :

Le projet porte à la fois sur une restructuration de la partie cuisine (organisation des zones de travail, du matériel, des chambres de stockage ou de conservation, les locaux sociaux...) mais également sur un agrandissement de la salle de restauration, afin d'augmenter la capacité d'accueil. Un nouveau positionnement des locaux d'hygiène est à prévoir, de même qu'un renouvellement important du matériel.

Une étude approfondie débouchera sur un marché de maîtrise d'œuvre et des travaux. La spécificité et l'enjeu majeur de cette opération est de permettre la coexistence des travaux et le maintien des services de repas pour les enfants et le personnel municipal.

Résultats attendus :

- Promouvoir une consommation alimentaire responsable, saine et durable
- Mise en conformité afin de répondre aux obligations introduites par la loi Egalim
- Possibilité d'obtention d'un Eco-label
- Diversification des actions en faveur du « fait maison »
- Reconnaissance significative en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire
- Mise en œuvre d'actions tels que les dons alimentaires, se traduisant par la redistribution des produits non-consommés

Articulation du projet avec les équipements ou actions de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins

Articulation avec le projet d'installation d'une zone de maraîchage sur la commune (cf. Fiche action n°15) pour un approvisionnement local en produits de qualité, dans une logique de développement et valorisation des circuits-courts.

Articulation autour des axes stratégiques territoriaux fixés par l'Etat

- Transition écologique
- Numérique
- Politique de la ville
- Santé
- Social
- Education/jeunesse
- Emploi
- Développement économique
- Culture
- Sécurité

COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses d'investissement

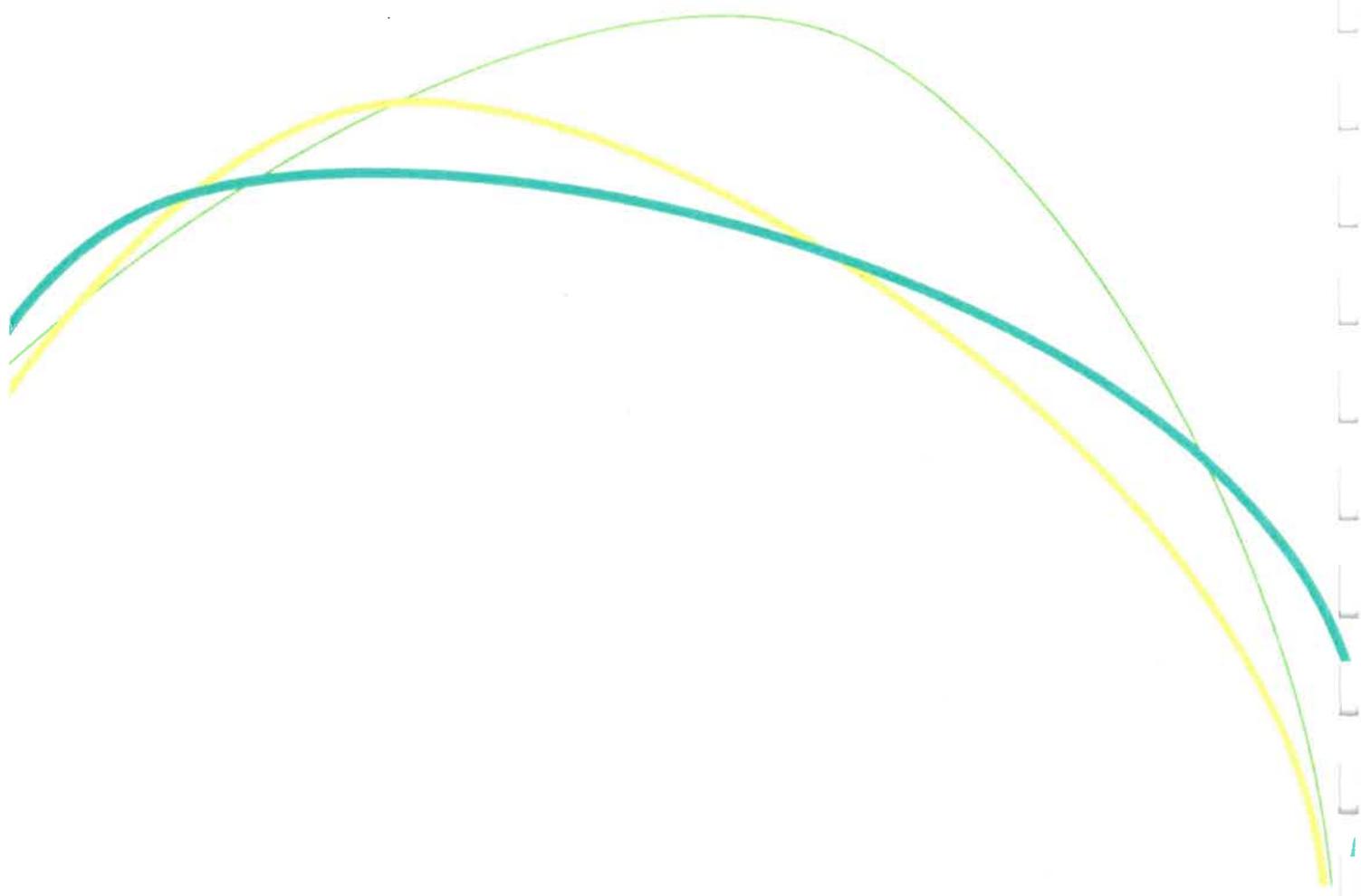
Dépenses prévisionnelles : TTC

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0 €	0 €	0 €	693000.00 €	567000.00 €	0 €
Maîtrise d'œuvre	0 €	0 €	27720.00 €	72900.00 €	41580.00 €	0 €
Assistance Technique	0 €	7200.00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostics	0 €	12000.00 €	52800.00 €	5800.00 €	5000.00 €	0 €
TOTAL	0 €	19200.00 €	80520.00 €	771700.00 €	613580.00 €	0 €

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Dispositifs de financement ou appel à projet (ex. CTD...)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
Etat	DETR DSIL	0 €	2 880.00 € 2880.00 €	12 078.00€ 12078.00€	115 755.00€ 115755.00€	92 037.00€ 92037.00€	0 €	30%
Région		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Département	CTD	0 €	3840.00 €	16104.00 €	154340.00 €	122716.00 €	0 €	20%
Europe		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres financements publics		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total financements publics attendus		0 €	9600.00 €	40260.00 €	385850.00 €	306790.00 €	0 €	50%
Financements privés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autofinancement		0 €	9600.00 €	40260.00 €	385850.00 €	306790.00 €	0 €	50%
TOTAL		0 €	19200.00 €	80520.00 €	771700.00 €	613580.00 €	0 €	100 %

IV. Synthèse du CRTE



Fiches action	Actions proposées	
<i>Volet du CTE « Transition énergétique et écologique »</i>		
<i>Objectifs du projet de territoire d'ELAN :</i>		
Favoriser l'emploi des énergies renouvelables		
Fiche n°1	Déploiement de l'énergie photovoltaïque (MO : Folles, Vaulry, Ambazac, Jabreilles-les-Bordes)	P 29
Fiche n°9	Rénovation énergétique de la halle des sports communale – « le Dac » (MO : Nantiat)	P 92
Fiche n°11	Le déploiement de l'énergie photovoltaïque sur un ensemble de bâtiments communautaires (MO : CC ELAN)	P 99
<i>Objectifs du projet de territoire d'ELAN :</i>		
Engager et encourager les initiatives de transition écologique		
Fiche n°3	Le déploiement du dispositif d'horloge astronomique en faveur d'une gestion optimisée et durable de l'éclairage public (MO : Jabreilles-les-Bordes, Folles, Bessines-sur-Gartempe)	P 65
Fiche n°4	Restructuration et rénovation énergétique de la salle polyvalente (MO : Saint-Sylvestre)	P 75
Fiche n°5	Amélioration de la performance énergétique de l'école (MO : La Jonchère Saint-Maurice)	P 79
Fiche n°6	Rénovation énergétique du bâtiment « mairie » (MO : Folles)	P 82
Fiche n°8	Création d'une déchèterie à plat sur la commune de Chamborêt (MO : SYDED 87)	P 98
Fiche n°10	La construction d'un Pôle Agro-Solaire & Solidaire – structuration intercommunale (MO : CC ELAN)	P 96
Fiche n°12	Rénovation énergétique des bâtiments « mairie » & « auberge » (MO : Breuilaufa)	P 101
<i>Objectifs du projet de territoire d'ELAN :</i>		
Soutenir la filière bois		
Fiche n°2	La création de réseaux de chaleur (MO : La Jonchère Saint-Maurice, Folles, Laurière, Saint-Sylvestre, Bersac-sur-Rivalier, Nantiat, Fromental, Compreignac)	P 41
Fiche n°7	Restructuration des salles locatives et amélioration de leur performance énergétique – village de vacances (MO : Bersac-sur-Rivalier)	P 85
Fiche n°13	Installation d'une chaudière à granulés pour l'alimentation du bâtiment de la Maison de la Réserve (MO : Saint-Léger la Montagne)	P 103

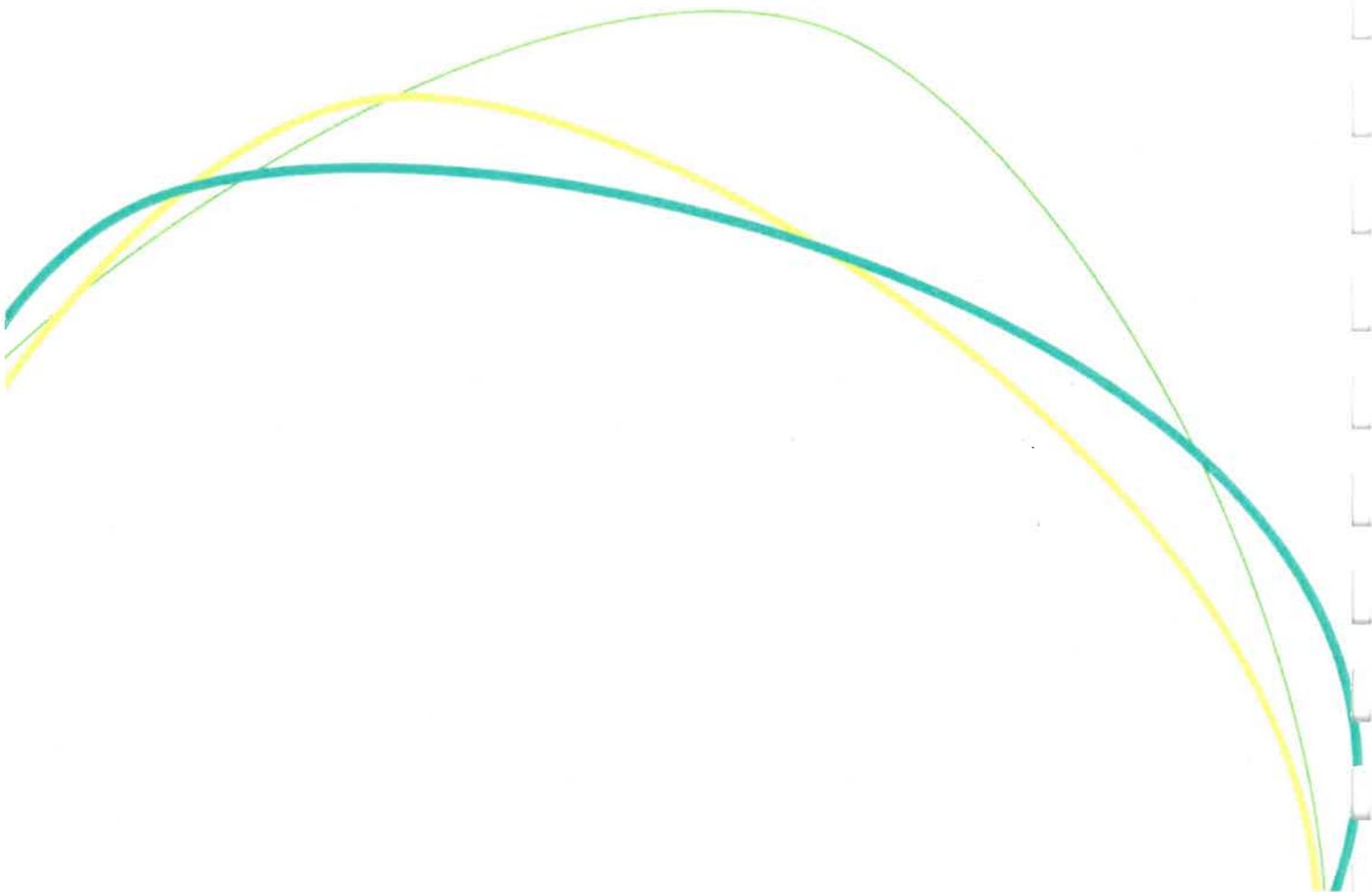
Volet du CATE « Développement économique »		
<i>Objectifs du projet de territoire d'ELAN :</i>		
Accompagner les projets des entreprises		
Fiche n°14	La création d'un Pôle « affaires » et d'une base « Sports Nature » sur le site de Muret – commune d'Ambazac (MO : CC ELAN)	P 106
<i>Objectifs du projet de territoire d'ELAN :</i>		
Recentrer la consommation sur le territoire		
Fiche n°15	Le développement de l'activité maraîchère et des circuits-courts (MO : Ambazac)	P 109
<i>Objectifs du projet de territoire d'ELAN :</i>		
Mettre en place une politique touristique offensive		
Fiche n°19	Aménagement du site du plan d'eau communal (MO : La Jonchère Saint-Maurice)	P 123
Fiche n°22	Lancement de l'étude d'aménagement et de revalorisation du site du Pont à l'Âge – restructuration de la salle polyvalente – communes de Laurière & Folles (MO : CC ELAN)	P 146
Fiche n°27	Aménagement du plan d'eau de Jonas (MO : Ambazac)	P 162
<i>Objectifs du projet de territoire d'ELAN :</i>		
Structurer une offre d'activités sportives de pleine nature		
Fiche n°16	Création d'une voie verte – Nord Haute-Vienne (87) (MO : Bessines-sur-Gartempe)	P 113
Fiche n°17	Création d'une liaison douce entre les sites de Muret et Jonas (MO : Ambazac)	P 116
Fiche n°18	Création d'un itinéraire de randonnée entre le centre-bourg du village de Morterolles-sur-Semme et le centre-bourg de Bessines-sur-Gartempe (MO : Bessines-sur-Gartempe)	P 119
Fiche n°25	Restructuration du domaine de Muret – centre équestre & gîtes (MO : Ambazac)	P 155
<i>Objectifs du projet de territoire d'ELAN :</i>		
Développer une offre patrimoniale et culturelle		
Fiche n°20	Réhabilitation du gîte communal situé sur le site de l'étang communal de la papeterie (MO : Saint-Sulpice-Laurière)	P 128
Fiche n°21	Préservation, rénovation et valorisation du patrimoine bâti – Les églises (MO : Thouron, Saint-Sylvestre, Les Billanges, Compreignac)	P 131
Fiche n°23	Lancement de l'étude de réhabilitation de l'ancien bâtiment émetteur TDF – commune de Nieul (MO : CC ELAN)	P 149
Fiche n°24	Création d'un espace culturel (MO : Le Buis)	P 151
Fiche n°26	Restauration de la sacristie de l'église Saint-Pierre (MO : Saint-Léger la Montagne)	P 159

Adapter les services et les équipements aux besoins de la population

Fiche n°28	Requalification du centre-bourg – tranche 2 – rue du 8 mai 1945 (MO : Nieul)	P 166
Fiche n°29	Revitalisation du centre-bourg & création d'un Pôle de vie citoyenne et sociale et d'animation (MO : Ambazac)	P 170
Fiche n°30	Création d'un point lecture (MO : Saint-Priest-Taurion)	P 174
Fiche n°31	Agrandissement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) (MO : La Jonchère Saint-Maurice)	P 177
Fiche n°32	Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) (MO : Nantiat)	P 181
Fiche n°33	Agrandissement de la bibliothèque communale (MO : Saint-Sulpice-Laurière)	P 185
Fiche n°34	Revitalisation du centre-bourg – phase 1 : création d'un tiers-lieu autour du nouveau pôle bistrot-restauration / construction d'une halle de marché (MO : Folles)	P 189
Fiche n°35	Réhabilitation et agrandissement du restaurant scolaire (MO : Ambazac)	P 192



V.
**Maquette financière
pluriannuelle**

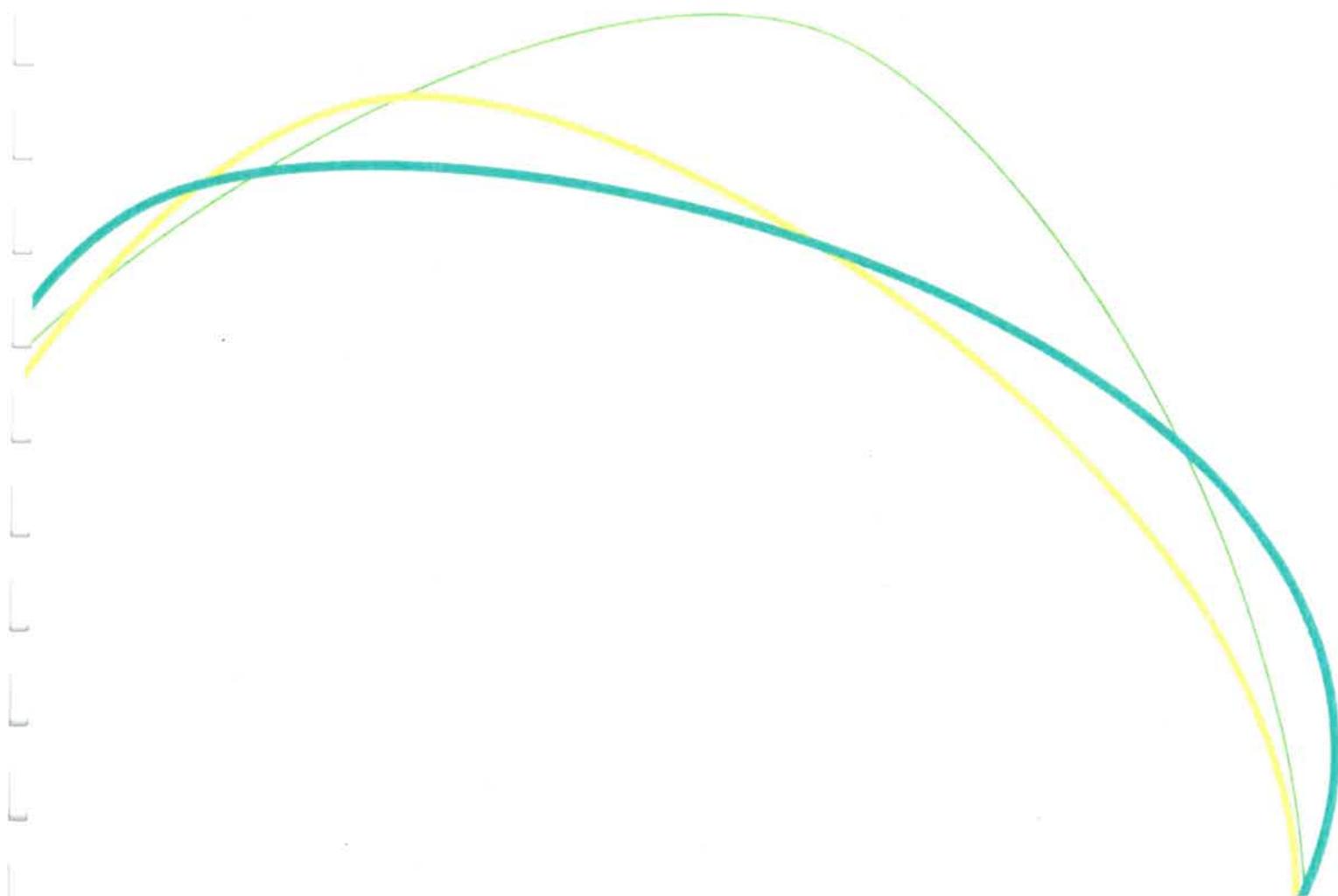


Maquette financière pluriannuelle CRTE – Communauté de communes Élan Limousin Avenir Nature

N° fiche action	N° Maître d'ouvrage (MO)	Nom de l'action	Calendrier prévisionnel de démarrage de l'opération	Montant total de l'opération (en € HT)	Reste à charge / part MO (en € HT)	Total des financements État (en € HT)	Total des autres financements (en € HT)	Financements État				Autres financements (Aéro, ANR, MCF, CAF, Banque des Territoires...)	
								DSIL Plan de relance (DRI, scénarios 2020 et 2021, DSIL, Région au 1er septembre 2021)	DETR	DSIL droit commun	Valet territorial CPER / FNADT		Auras (AAP, contrats...)
Orientation stratégique 1 : Transition énergétique et écologique													
1		Déploiement de réseaux photovoltaïques		488 640,00 €	368 640,00 €		120 000,00 €					120 000,00 €	
1a	Commune de Follies	Implantation de panneaux photovoltaïques au sein de l'ancienne carrière communale	Indéterminé										
1a	Commune de Vaulry	Implantation de panneaux photovoltaïques sur d'anciennes zones de captage d'eau potable	Indéterminé										
1a	Commune d'Ambazac	Création d'un parc photovoltaïque en autoconsommation (Bâtiments)	2019	488 640,00 €	368 640,00 €		120 000,00 €					120 000,00 €	
1a	Communes de Labralles-Bordes	Installation de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble des bâtiments communaux	Indéterminé										
2	Commune de La Jonchère Saint-Maurice	Création d'un réseau de chaleur biomasse alimentant différents bâtiments communaux	Indéterminé	1 061 867,00 €	859 353,00 €	171 008,00 €	31 500,00 €	148 000,00 €	23 000,00 €		31 500,00 €		
2a	Commune de Follies	Création d'un réseau de chaleur biomasse entre le bâtiment "mairie" et le bâtiment "ancienne poste"	Indéterminé										
2a	Commune de Laurière	Création d'un réseau de chaleur biomasse alimentant différents bâtiments communaux	2022										
2a	Commune de Saint-Sylvestre	Création d'un réseau de chaleur biomasse alimentant différents bâtiments communaux	Indéterminé										
2a	Commune de Saint-Jovély	Création d'un réseau de chaleur biomasse alimentant différents bâtiments communaux et logements collectifs publics	2023										
2a	Commune de Nantiat	Création d'un réseau de chaleur biomasse alimentant différents bâtiments communaux	2022	628 766,00 €	425 658,00 €	171 008,00 €	31 500,00 €	148 000,00 €	23 000,00 €		31 500,00 €		
2a	Commune de Fromental	Création d'un réseau de chaleur biomasse alimentant le bâtiment "mairie" et des logements sociaux	2022										
2a	Commune de Compiègne	Création d'une chaufferie biomasse au sein d'un bâtiment communal en vue d'alimenter la création d'un réseau de chaleur alimentant différents bâtiments communaux	2023	433 695,00 €	433 695,00 €								
3		Le déploiement de dispositifs d'éclairage astronomique en faveur d'une gestion durable de l'éclairage public		87 867,00 €	34 454,00 €		53 413,00 €				2 792,00 €		50 621,00 €
3a	Commune de Labralles-Bordes	Mise en place du dispositif d'éclairage astronomique sur une partie de l'éclairage public communal	2022	2 295,00 €	1 033,00 €		1 262,00 €				1 262,00 €		
3a	Commune de Follies	Mise en place du dispositif d'éclairage astronomique sur l'ensemble de l'éclairage public communal	2022										
3a	Commune de Lesnes-sur-Curcoue	Mise en place du dispositif d'éclairage astronomique sur l'ensemble de l'éclairage public communal	2019	85 572,00 €	33 421,00 €		52 151,00 €				1 530,00 €		50 621,00 €
4	Commune de Saint-Sylvestre	Restauration et rénovation énergétique de la salle polyvalente	2021	286 837,25 €	110 506,75 €	119 325,00 €	57 000,00 €	67 735,00 €	57 000,00 €		57 000,00 €		
5	Commune de Laurière	Amélioration de la performance énergétique de l'école	2023										
6	Commune de Pailles	Rénovation énergétique du bâtiment "mairie"	2023	119 511,00 €	119 511,00 €								
7	Commune de Lesnes-sur-Curcoue	Restructuration des salles ludiques et amélioration de leur performance énergétique	2024	303 800,00 €	207 918,89 €	91 050,00 €	10 807,11 €	91 050,00 €			10 807,11 €		
8	SYDED 87	Création d'une déchèterie à pilet sur la commune de Chamboret	2023	197 748,00 €	64 038,00 €	32 400,00 €	101 810,00 €				52 710,00 €		48 690,00 €
9	Commune de Nantiat	Rénovation énergétique de la Halle des Sports communale - "Le Dac"	2023	760 000,00 €	615 650,00 €		144 350,00 €				114 350,00 €	30 000,00 €	
10	CC ELAN	La construction d'un Pôle Agro-Solaire & Solidaire - structuration Intercommunale	2024	1 085 865,72 €	531 865,72 €		554 000,00 €				54 000,00 €		506 000,00 €
11	CC ELAN	Le déploiement de l'énergie Intercommunale	2023										
12	Commune de Breuil-la-Roche	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	2023										
13	Commune de Saint-Léger-la-Montagne	Installation d'une chaudière à granulés pour l'alimentation du bâtiment de la Maison de la Réserve	2023	38 000,00 €	38 000,00 €								
14	Commune d'Ambazac	Travaux de rénovation énergétique de la bibliothèque et du musée	2023	73 300,00 €	43 990,00 €	27 990,00 €	7 330,00 €	21 990,00 €			7 330,00 €		
15	Commune de Laurière	Travaux de rénovation énergétique de l'école primaire	2023	53 859,00 €	16 729,70 €	24 840,00 €	12 582,30 €	16 187,40 €	8 380,60 €		12 582,30 €		
16	Commune de Saint-Jovély	Isolation de la mairie	2021	12 723,00 €	2 544,01 €	7 634,24 €	2 544,75 €	3 817,13 €			2 544,75 €		
17	Commune de Saint-Jovély	Travaux d'isolation thermique des écoles	2023	80 241,00 €	16 048,16 €	44 132,36 €	20 060,26 €	24 032,30 €	20 040,26 €		20 060,26 €		



VI. Indicateurs de réalisation



Indicateur 1 : Émissions de gaz à effet de serre annuelles

Intitulé	Émissions de gaz à effet de serre annuelles
Définition	Émissions de GES totales sur le territoire et rapportées au nombre d'habitant
Unité	Tonne d'équivalent CO ₂ - TeqCO ₂ /an Tonne d'équivalent CO ₂ par habitant - TeqCO ₂ /hab/an
Modalités de calcul	Pour définir les émissions de GES, se référer à l'outil Bilan GES Territoire de l'Ademe en privilégiant l'approche globale : https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/Bilan%2BGES%2BTerritoires/siGras/0 Ou une méthode équivalente Pour les émissions par habitant, rapporter les émissions totales de CO ₂ du territoire à la population statistique au sens de l'INSEE
Source	Observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Limitation du changement climatique
Objectif stratégique	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Stratégie nationale bas carbone (SNBC) : <ul style="list-style-type: none"> • valeur cible à 1,1 teqCO₂/hab d'ici 2050 • -40% émissions GES globales en 2030 / -75% en 2050 (par rapport à 1990) • -35% émissions GES du secteur industriel en 2030 / -80% en 2050 (par rapport à 1990) • -50% émissions GES du secteur agricole en 2050 (par rapport à 2015) • 0 GES liées à la production d'énergie en 2050 • 0 GES liées au secteur du bâtiment en 2050 (100% de bâtiments neutres)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence	Voir le rapport 2020 du Haut Conseil pour le Climat (données 2017), en particulier les pages 73 et suivantes : - 6,9 teqCO ₂ /hab au niveau national

État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2015	Constaté 2020	Objectif 2026
Émissions de GES annuelles du territoire (TeqCO ₂ / an)			
Émissions de GES annuelles par habitant (TeqCO ₂ / an / hab)			

Indicateur 2 : Consommation énergétique finale annuelle

Intitulé	Consommation énergétique finale annuelle
Définition	Consommation énergétique finale du territoire, tous types (électricité, gaz naturel, biogaz, pétrole, charbon-bois, charbon-combustion minérale fossile) et tous secteurs (industrie, agriculture, résidentiel-tertiaire, énergie, déchets, transport) confondus, totale et par habitant
Unité	GWh / an MWh / hab / an
Modalités de calcul	Somme des consommations réelles d'énergie des utilisateurs finaux sur le territoire, y compris les consommations d'électricité et de chaleur qui sont des énergies secondaires. Pour la consommation par habitant, rapporter la consommation totale d'énergie du territoire à la population statistique au sens de l'INSEE
Source	Observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Transition énergétique
Objectif stratégique	Réduire la consommation finale d'énergie
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	<p>Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Baisse de la consommation finale d'énergie de 16,5% en 2028 par rapport à 2012 (soit 15,4% par rapport à 2018) • Baisse de 20 % de la consommation primaire d'énergies fossiles en 2023 et de 35 % en 2028 par rapport à 2012
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence	

État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2012	Constaté 2020	Objectif 2026
Consommation énergétique finale annuelle du territoire (GWh / an)			
Consommation énergétique finale annuelle par habitant (GWh / an)			

Indicateur 3 : Production annuelle d'énergie renouvelable

Intitulé	Production annuelle d'énergie renouvelable
Définition	<p>Production annuelle d'énergie renouvelable sur le territoire toutes sources confondues et selon les exigences réglementaires des PCAET (décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et arrêté du 4 août 2016 relatifs au plan climat-air-énergie territorial), c'est à dire incluant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants.</p> <p>La production d'électricité d'origine hydraulique est suivie à part pour éviter l'effet statistique écrasant des grandes installations hydroélectriques par rapport aux autres ENR.</p>
Unité	MWh/an
Modalités de calcul	<p>Somme de la production d'énergie renouvelable par filière et par type d'énergie (électricité, chaleur, biométhane et biocarburants) :</p> <p>ÉLECTRICITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • éolien terrestre • solaire photovoltaïque et thermo-dynamique • biomasse solide • géothermie <p>Hors hydroélectrique</p> <p>CHALEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • biomasse solide • pompes à chaleur • géothermie • solaire thermique • biogaz <p>BIOMÉTHANE / BIOCARBURANTS</p> <p><i>Par convention, 50% de la chaleur produite par l'incinération des déchets est considérée issue de déchets urbains renouvelables (source DGEC, dans ses bilans).</i></p> <p><i>L'électricité produite par cogénération via incinération des déchets en mélange compte pour 50% comme une énergie renouvelable (biomasse solide).</i></p> <p><i>Les pompes à chaleur prise en compte sont les pompes à chaleur eau/eau, sol/eau, sol/sol avec une efficacité énergétique ≥ 126 % (PAC basse température) et une efficacité énergétique ≥ 111 % (PAC moyenne ou haute température) (exigences du crédit d'impôt pour la transition énergétique 2018).</i></p> <p><i>La cogénération à partir d'énergie fossile n'est pas prise en compte.</i></p> <p>La production annuelle d'énergie hydroélectrique sur le territoire est comptabilisée à part.</p>
Source	Observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Transition énergétique
Objectif stratégique	Augmenter la production d'énergie renouvelable
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)



	<ul style="list-style-type: none"> • Production de biogaz à hauteur de 24 à 32 TWh en 2028 (4 à 6 fois la production de 2017) • Production de chaleur renouvelable : 196 TWh en 2023 ; 218 à 247 TWh en 2028 • Capacités de production d'électricité renouvelables installées: 73,5 GW en 2023, soit + 50 % par rapport à 2017 ; 101 à 113 GW en 2028, soit x2 par rapport à 2017
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence	

État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2017	Constaté 2020	Objectif 2026
Production annuelle d'ENR du territoire hors hydroélectrique (MWh / an)			
Production annuelle d'énergie hydroélectrique du territoire (MWh / an)			

Indicateur 4 : Part de la surface agricole utile en agriculture biologique

Intitulé	Part de la surface agricole utile en agriculture biologique
Définition	Part des surfaces d'exploitations agricoles certifiée agriculture biologique (AB) ou en conversion dans le total des SAU du territoire
Unité	% de surface agricole utile
Modalités de calcul	Somme des surfaces (en SAU) exploitées selon le label agriculture biologique (certifiée ou en conversion) rapportée au total des SAU du territoire
Source	Agence bio DRAAF/DDTM
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique Gestion de la ressource en eau Biodiversité
Politique publique	Agriculture et alimentation durable
Objectif stratégique	Développement de l'agriculture biologique
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Stratégie "De la Ferme à la Fourchette" (F2F) UE ; Plan ambition bio - Loi Egalim : <ul style="list-style-type: none"> • 15% de SAU affectée à l'agriculture biologique au 31/12/2022 ; • 30% en 2030
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence	Au niveau national : <ul style="list-style-type: none"> • Valeur limite France métropolitaine = valeur moyenne des surfaces labellisées AB en 2016, soit 5,7% de la SAU • Valeur 2019 = 8,5% de la SAU labellisée AB, soit un doublement des surfaces en bio par rapport à 2014

État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2015	Constaté 2019	Objectif 2026
SAU totale du territoire (ha)		20 413,23	
SAU certifiée AB ou en conversion (ha)			
Part de la SAU du territoire en bio (%)	1 048,31	2 206,82	

Indicateur 5 : Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail

Intitulé	Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail
Définition	Proportion des déplacements domicile-travail effectués selon un mode de déplacement actif, i.e faisant appel à l'énergie musculaire telle que la marche à pied et le vélo, mais aussi la trottinette, les rollers, etc ; ou en transport en commun
Unité	%
Modalités de calcul	La part des transports en commun et en mode actif dans les déplacements domicile-travail doit être calculée en divisant le nombre de trajet domicile travail effectué sur le territoire en utilisant les transports en commun ou les modes actifs en tant que principal moyen pour se rendre au travail (numérateur), par tous les trajets pour se rendre au travail, quel que soit le mode (dénominateur). Le résultat doit être ensuite multiplié par 100 et exprimé en pourcentage. Dans le cas où plusieurs modes sont utilisés, l'indicateur doit refléter le principal mode de déplacement, en fonction soit de la durée du trajet avec le mode en question, soit de la distance parcourue en utilisant ce mode.
Source	INSEE (Recensement population - déplacement domicile-travail) - données communales à agréger
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Mobilité
Objectif stratégique	Décarboner la mobilité
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	SNBC : 0 émission liées à la mobilité en 2050 Loi d'orientation des mobilités (LOM): <ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 37,5% les émissions de CO2 liées à la mobilité en 2030 • Interdiction de la vente de voitures utilisant des énergies fossiles carbonées d'ici 2040 • Tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence	

État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2017	Constaté 2018	Objectif 2026
Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail (%)	4,7	4,9	



Indicateur 6 : Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés

Intitulé	Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés
Définition	Longueur des voies de pistes cyclables en site propre ou voies vertes sur le territoire
Unité	km
Modalités de calcul	Somme des longueurs de voies cyclables en site propre et voies vertes. Les voies cyclables qui existent de chaque côté de la même route doivent être comptées séparément et il convient de multiplier par 2 la longueur des pistes bi-directionnelles.
Source	https://amenagements-cyclables.fr/ https://transport.data.gouv.fr/datasets/amenagements-cyclables-france-metropolitaine/ DREAL / DDTM
Périodicité	infra-annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Mobilité
Objectif stratégique	Décarboner la mobilité
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	LOM: Tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence	

État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009	Constaté 2021	Objectif 2026
Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés (km)		4,545	



Indicateur 7 : Population située dans une zone à risque naturel élevé

Intitulé	Population située dans une zone à risque naturel élevé
Définition	Part de la population dans une zone à risque naturel fort ou très fort
Unité	%
Modalités de calcul	Part, dans la population totale du territoire, de la population résidant dans une zone classée à risque naturel fort ou très fort, au sens notamment des plans de prévention des risques, des cartes TRI (territoires à risques importants d'inondations) et des porter à connaissance Les risques naturels pris en compte sont : <ul style="list-style-type: none"> • Les inondations, y compris par submersion marine • Les mouvements de terrain, ce qui englobe les cavités souterraines, les glissements de terrain et les éboulements rocheux
Source	Fichiers fonciers du Cerema accessibles sur le site datafoncier.cerema.fr (informations à la parcelle sur la population d'un territoire) à croiser avec Fichiers des zones d'aléas forts et très forts des cartographies de PPR, TRI, PAC - disponibles auprès des DDT
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Adaptation au changement climatique
Politique publique	Prévention des risques
Objectif stratégique	Réduire la vulnérabilité vis-à-vis de ces risques naturels ou a minima veiller à ne pas l'accroître, faire émerger des opportunités
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Baisse de la vulnérabilité, ou a minima pas d'accroissement de la vulnérabilité du territoire
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	Voir les PGRI et SLGRI
Données de référence	Sans objet

État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009	Constaté 2020	Objectif 2026
Part de la population résidant dans une zone à risque naturel élevé (%)			



Indicateur 10 : Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)

Intitulé	Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)
Définition	compris gravats, collectés annuellement sur le territoire, Tonnage total de déchets ménagers et assimilés (DMA), y rapportée au nombre d'habitants
Unité	Kg / hab / an
Modalités de calcul	Le résultat est obtenu par cumul des tonnages collectés par les déchetteries opérationnelles, c'est-à-dire des déchetteries qui ont été ouvertes au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul et celui des collectes opérationnelles, c'est-à-dire les services de collecte qui ont fonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul. Pour la production par habitant, la production totale du territoire est rapportée à la population légale au sens de l'INSEE.
Source	Base SINOE Ademe
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Economie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques
Politique publique	Economie circulaire et circuits courts
Objectif stratégique	Réduire la production de déchets
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Feuille de route et loi anti-gaspillage pour une économie circulaire: <ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 15% de quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 • Augmenter le réemploi et la réutilisation en vue d'atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en 2030 • Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage afin d'atteindre 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 • Réduire le gaspillage alimentaire de 50% d'ici 2025, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50% d'ici 2030, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale • Réduire de 30% les déchets non dangereux et non inertes mis en décharge en 2020 par rapport à 2010; et de 50% en 2025 • Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés mis en décharge à 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits en 2035.
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence	Au niveau national, la production de DMA est de 581kg/hab en 2017. Hors gravats, la production de DMA est de 526kg/hab. <i>(Source : Ademe, janvier 2021 : La collecte des déchets par le service public en France - Résultats 2017)</i>

État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2010	Constaté 2019	Objectif 2026
Tonnage annuel de DMA dont gravats collectés par habitants (kg/hab/an)		658	
Tonnage annuel de DMA hors gravats collectés par habitants (kg/hab/an)		616	

Indicateur 11 : Inventaire territorial d'émissions de polluants

Intitulé	Inventaire territorial d'émissions de polluants
Définition	Suivi annuel de la qualité de l'air au regard des émissions de polluants que sont les SO ₂ , NO _x , COVNM, PM _{2,5} , et NH ₃
Unité	t
Modalités de calcul	Calcul à effectuer selon la méthode PCIT définie au niveau national
Source	observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre les pollutions
Politique publique	Prévention des risques et santé environnementale
Objectif stratégique	Réduire les émissions de polluants atmosphériques
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Plan national de réduction des émissions polluantes (décret n°2017-949 du 10 mai 2017): réduction des polluants par rapport aux émissions de 2005 <ul style="list-style-type: none"> • SO₂ (objectifs : 2020 = -55% / 2025 = -66% / 2030 = -77%) • Nox (2020 = -50% / 2025 = -60% / 2030 = -69%) • COVNM (2020 = -43% / 2025 = -47% / 2030 = -52%) • PM_{2,5} (2020 = -27% / 2025 = -42% / 2030 = -57%) • NH₃ (2020 = -4% / 2025 = -8% / 2030 = -13%)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence	

État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009	Constaté 2020	Objectif 2026
Émission annuelle de SO ₂ sur le territoire (t)			
Émission annuelle de Nox sur le territoire (t)			
Émission annuelle de COVNM sur le territoire (t)			
Émission annuelle de PM _{2,5} sur le territoire (t)			
Émission annuelle de NH ₃ sur le territoire (t)			



Indicateur 12 : Fragmentation des milieux naturels

Intitulé	Fragmentation des milieux naturels
Définition	L'indicateur de fragmentation des espaces naturels mobilise la méthode de la taille effective de maille (méthode CUT ou CBC). Cette méthode qualifie la fragmentation du paysage et se base sur la probabilité que deux points choisis au hasard sur un territoire ne soient pas séparés par une barrière (route ou zone urbanisée par exemple), ce qui peut être interprété comme la possibilité que deux animaux de la même espèce puissent se rencontrer sur le territoire sans avoir à franchir un obstacle. La valeur de l'indicateur diminue avec un nombre croissant de barrières sur le territoire.
Unité	Km ² varie entre 0 (quand le territoire est totalement couvert par des infrastructures de transport et/ou des zones urbanisées, c'est-à-dire entièrement fragmenté) et la superficie totale du territoire d'étude A _{total} (quand le territoire d'étude est sur un seul tenant non fragmenté).
Modalités de calcul	Somme des carrés des surfaces de l'ensemble des patches du territoire d'étude (c'est-à-dire des morceaux d'espaces naturels non fragmentés) rapporté à la surface totale du territoire d'étude.
Source	base de données sur l'occupation des sols pour identifier les espaces naturels et les éléments fragmentant : CORINE Land Cover) à croiser avec la BD Carto de l'IGN pour les autres éléments fragmentant (routes, voies ferrées, canaux...) Mise à disposition par le CEREMA – sous réserve
Périodicité	CORINE Land Cover : Tous les 6 ans environ. (D'autres base de données d'occupation des sols à fréquence de mise à jour plus élevée pourraient être utilisées, comme OSO par exemple) BD Carto de l'IGN : mise à jour régulièrement et quasiment en continu
Objectif environnemental associé	Biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, protection des espèces
Politique publique	Préservation de la biodiversité, Trame verte et bleue
Objectif stratégique	Restaurer et renforcer la biodiversité végétale et animale via les continuités écologiques
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Action 39 du Plan biodiversité de 2018 : Viser la résorption de 20 des principaux points noirs (obstacles aux continuités écologiques) identifiés dans les schémas régionaux de cohérence écologique (SRADDET maintenant)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	



